



# 2024-2025

## Bilan d'animation

Période avril 2024 - décembre 2025



### Site Natura 2000 FR7200666 Vallées des Beunes

Dordogne (24)

# SOMMAIRE

<b>INDEX DES FIGURES .....</b>	<b>3</b>
<b>INDEX DES TABLEAUX .....</b>	<b>5</b>
<b>PREAMBULE .....</b>	<b>6</b>
<b>MISSIONS DES OPERATEURS DE L'ANIMATION NATURA 2000 .....</b>	<b>8</b>
<b>RAPPEL DES ENJEUX LIES AU PATRIMOINE NATUREL ET OBJECTIFS DU DOCOB .....</b>	<b>9</b>
<b>1. Les enjeux.....</b>	<b>9</b>
1.1. <i>Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés dans le Formulaire Standard de Données .....</i>	<i>9</i>
1.2. <i>Espèces d'intérêt communautaire identifiés dans le Formulaire Standard de Données .....</i>	<i>9</i>
<b>2. Objectifs à long termes, Objectifs opérationnels et actions du DOCOB.....</b>	<b>11</b>
<b>ANIMATION REALISEE SUR LE SITE.....</b>	<b>12</b>
<b>1. Phase d'appropriation du DOCOB .....</b>	<b>12</b>
<b>2. Information et communication sur les mesures de gestion .....</b>	<b>12</b>
2.1. <i>Site internet .....</i>	<i>12</i>
2.2. <i>Animation sur site.....</i>	<i>12</i>
<b>3. Phase de mise en œuvre des mesures agro-environnementales et climatiques (Maec) .....</b>	<b>13</b>
3.1 <i>Présentation de la programmation 2023-2027 .....</i>	<i>13</i>
3.2. <i>Information et communication sur les MAEC .....</i>	<i>14</i>
3.3. <i>Bilan du PAEC NA BD24 .....</i>	<i>14</i>
3.3.1. <i>PAEC NA BD24 - Campagne 2024 .....</i>	<i>15</i>
3.3.2. <i>PAEC NA BD24 - Campagne 2025 .....</i>	<i>17</i>
3.3.3. <i>PAEC NA BD24 – Bilan 2023-2025 .....</i>	<i>17</i>
3.4. <i>Bilan du PAEC NA ZP24 .....</i>	<i>20</i>
3.4.1. <i>PAEC NA ZP24 - Campagne 2024 .....</i>	<i>20</i>
3.4.2. <i>PAEC NA ZP24 - Campagne 2025 .....</i>	<i>21</i>
3.4.3. <i>PAEC NA ZP24 - Bilan 2023-2025 .....</i>	<i>21</i>
3.5. <i>Bilan du PAEC NA EL24 .....</i>	<i>26</i>
3.5.1. <i>PAEC NA EL24 - Campagne 2024 .....</i>	<i>26</i>
3.5.2. <i>PAEC NA EL24 - Campagne 2025 .....</i>	<i>26</i>
3.6. <i>Perspectives pour la campagne 2026 .....</i>	<i>27</i>
<b>4. Phase de mise en œuvre des contrats « forestiers » et « ni agricoles ni forestiers » .....</b>	<b>28</b>
4.1. <i>Identification des propriétaires et ayants droits.....</i>	<i>28</i>
4.2. <i>Prise de contact avec les propriétaires et ayants droits .....</i>	<i>28</i>
4.3. <i>Diagnostic des parcelles, Proposition de contrat, Aide au montage de dossier &amp; Suivi de l'instruction des dossiers.....</i>	<i>28</i>
4.3.1. <i>Contrat Natura 2000 – AFPL de Meyrals .....</i>	<i>29</i>
4.3.1.1. <i>Généralités sur le contrat .....</i>	<i>29</i>
4.3.1.2. <i>Opérations de gestion financées par le contrat N2000 et calendrier prévisionnel .....</i>	<i>33</i>
4.3.1.3. <i>Cartographie des opérations de gestion .....</i>	<i>33</i>
4.3.2. <i>Contrat Natura 2000 –Fédération Départementale des Chasseurs de Dordogne .....</i>	<i>37</i>
4.3.2.1. <i>Généralités sur le contrat .....</i>	<i>37</i>
4.3.2.2. <i>Opérations de gestion financées par le contrat N2000 et calendrier prévisionnel .....</i>	<i>39</i>
4.3.2.3. <i>Cartographie des opérations de gestion .....</i>	<i>39</i>
4.3.3. <i>Contrat Natura 2000 –SAS du Château de Commarque .....</i>	<i>41</i>
4.3.3.1. <i>Généralités sur le contrat .....</i>	<i>41</i>
4.3.3.2. <i>Opérations de gestion financées par le contrat N2000 et calendrier prévisionnel .....</i>	<i>43</i>
4.3.3.3. <i>Cartographie des opérations de gestion .....</i>	<i>43</i>
4.3.4. <i>Contrat Natura 2000 –Propriétaire privé .....</i>	<i>45</i>
4.3.4.1. <i>Généralités sur le contrat .....</i>	<i>45</i>
4.3.4.2. <i>Opérations de gestion financées par le contrat N2000 et calendrier prévisionnel .....</i>	<i>47</i>
4.3.4.3. <i>Cartographie des opérations de gestion .....</i>	<i>47</i>
4.3.5. <i>Contrat Natura 2000 –Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine.....</i>	<i>49</i>
4.3.5.1. <i>Généralités sur le contrat .....</i>	<i>49</i>

4.3.5.2. Opérations de gestion financées par le contrat N2000 et calendrier prévisionnel .....	51
4.3.5.3. Cartographie des opérations de gestion .....	51
<b>4.4. Aide à la mise en œuvre technique des actions et Suivi technique, administratif et financier.....</b>	<b>53</b>
4.4.1. Suivi de contrats 2024 .....	53
4.4.1.1. Contrats Natura 2000 – SCI du Château de Puymartin, Propriétaire privé .....	53
4.4.2. Suivi de contrats 2025 .....	56
4.4.2.1. Contrat Natura 2000 – AFPL de Meyrals .....	56
4.4.2.2. Contrat Natura 2000 – Fédération Départementale des Chasseurs de Dordogne.....	56
4.4.2.3. Contrat Natura 2000 –SAS du Château de Commarque .....	56
4.4.2.4. Contrat Natura 2000 –Propriétaire prive .....	56
4.4.3. Contrats Natura 2000 – Synthèse des contrats N2000 .....	58
<b>5. Suivi des populations de chiroptères .....</b>	<b>59</b>
5.1. La Grotte de Vieil Mouly .....	59
5.1.1. Hibernation .....	59
5.1.2. Mise bas et estive .....	61
5.2. Carrière des Combarelles .....	61
5.3. La grotte du Bison .....	62
<b>6. Assistance à l'application du régime d'évaluation d'incidence .....</b>	<b>63</b>
<b>7. Synthèse, bilan et mise à jour du DOCOB .....</b>	<b>63</b>
7.1. Bilan .....	63
7.2. Mise à jour du DOCOB .....	63
7.2.1. Proposition de mise à jour du Formulaire Standard de Données (FSD) .....	63
<b>8. Organisation des réunions de comité de pilotage .....</b>	<b>64</b>
<b>9. Programme/Projets en lien avec Natura 2000 .....</b>	<b>65</b>
9.1. Cartographie des végétations et habitats naturels du site Natura 2000 .....	65
9.2. Programme chiroptères cavernicoles en Nouvelle-Aquitaine.....	66
9.3. Arrêté de Préfectorale de Protection de Biotope de gîtes à Chiroptères .....	68
9.4. Projet ACCROBAG – GSFVV.....	68
9.5. Stratégie Locale de Biodiversité de la CCVH .....	69
<b>ANNEXES .....</b>	<b>70</b>

## INDEX DES FIGURES

Figure 1 : Cartographie de localisation du site .....	7
Figure 2 : Vue page d'accueil site internet .....	12
Figure 3 : Carte des périmètres des 3 PAEC concernant le site Natura 2000 .....	13
Figure 4 : Déroulement de la campagne d'animation MAEC de 2024 .....	14
Figure 5 : Déroulement de la campagne d'animation MAEC de 2025 .....	14
Figure 6 : PAEC BD24 - Bilan cartographique des engagements en MAEC sur les communes du site Natura 2000 Vallées des Beunes à l'issue de la campagne 2024 .....	16
Figure 7 : PAEC BD24 - Bilan cartographique des engagements en MAEC sur les communes du site Natura 2000 par année sur 3 années de l'actuelle programmation MAEC.....	18
Figure 8 : PAEC BD24 - Bilan cartographique des engagements en MAEC sur les communes du site Natura 2000 par mesures sur l'actuelle programmation MAEC .....	19
Figure 9 : PAEC ZP24 - Bilan cartographique des engagements en MAEC sur les communes du site Natura 2000 Vallées des Beunes à l'issue de la campagne 2024 .....	22
Figure 10 : PAEC ZP24 - Bilan cartographique des engagements en MAEC sur les communes du site Natura 2000 Vallées des Beunes à l'issue de la campagne 2025 .....	23
Figure 11 : PAEC ZP24 - Bilan cartographique des engagements en MAEC sur les communes du site Natura 2000 par année sur 3 années de l'actuelle programmation MAEC.....	24
Figure 12 : PAEC ZP24 - Bilan cartographique des engagements en MAEC sur les communes du site Natura 2000 par mesures sur l'actuelle programmation MAEC .....	25
Figure 13 : Calendrier de l'AAP Natura 2000et de l'instruction des dossiers en 2025.....	28
Figure 14 : Localisation des parcelles concernées par le contrat Natura 2000 (Combe de Saint-Raphaël).....	30
Figure 15 : Localisation des parcelles concernées par le contrat Natura 2000 (Fontaine Pourrie) .....	31
Figure 16 : Localisation des parcelles concernées par le contrat Natura 2000 (Bénivet) .....	32
Figure 17 : Localisation des opérations prévues dans le cadre du contrat N2000 (Combe de Saint-Raphaël) ....	34
Figure 18: Localisation des opérations prévues dans le cadre du contrat N2000 (Fontaine Pourrie) .....	35
Figure 19 : Localisation des opérations prévues dans le cadre du contrat N2000 (Bénivet) .....	36
Figure 20 : Localisation des parcelles concernées par le contrat Natura 2000.....	38
Figure 21 : Localisation des opérations prévues dans le cadre du contrat N2000.....	40
Figure 22 : Localisation des parcelles concernées par le contrat Natura 2000.....	42
Figure 23 : Localisation des opérations prévues dans le cadre du contrat N2000.....	44
Figure 24 : Localisation des parcelles concernées par le contrat Natura 2000.....	46
Figure 25 : Localisation des opérations prévues dans le cadre du contrat N2000.....	48
Figure 26 : Localisation des parcelles concernées par le contrat Natura 2000.....	50
Figure 27 : Localisation des opérations prévues dans le cadre du contrat N2000.....	52
Figure 28 : Contrat Natura 2000 – SCI Pyumartin – Localisation des opération réalisées en 2024 .....	54

---

Figure 29 : Contrat Natura 2000 – Propriétaire privé – Localisation des opération réalisées 2024 .....	55
Figure 30 : Photographies des différentes opérations de débroussaillage.....	57
Figure 31 : Rhinolophes euryales en léthargie .....	59
Figure 32 : Vieil Mouly - Évolution des effectifs de Minioptère de Schreibers en hibernation .....	60
Figure 33 : Vieil Mouly - Évolution des effectifs de Rhinolophe euryale en hibernation.....	60
Figure 34 : Vieil Mouly - Évolution des effectifs de Grand Rhinolophe en hibernation.....	60
Figure 35 : Installation d'une antenne cadre en début de comptage .....	61
Figure 36 : Combarelles- Évolution des effectifs de Grand Rhinolophe en hibernation .....	62
Figure 37 : Révision de la cartographie des habitats naturels.....	65
Figure 38 : A gauche : Relecture de Grands Rhinolophes léthargiques en hiver / Adroite : Dispositif de détection placé en sortie de gîte l'été .....	66
Figure 39 : Provenance des individus contrôlés (Minioptère de Schreibers).....	67
Figure 40: Provenance des individus contrôlés (Grand Rhinolophe) .....	67
Figure 41 : Planning prévisionnel de la Stratégie Locale de Biodiversité (SLB) .....	69

## INDEX DES TABLEAUX

Tableau I : Liste des habitats d'intérêt communautaire identifiés dans le DOCOB .....	9
Tableau II : Liste des espèces d'intérêt communautaire de l'annexe II de la DHFF identifiées sur le site .....	10
Tableau III : Liste des espèces d'intérêt communautaire de l'annexe IV de la DHFF identifiées sur le site.....	10
Tableau IV: Liste des mesures inscrites dans le PAEC NA BD24.....	15
Tableau V : Bilan des engagements dans le PAEC BD24 sur les communes du site en 2024.....	15
Tableau VI : Liste des mesures inscrites dans le PAEC NA ZP24.....	20
Tableau VII : Bilan des engagements dans le PAEC ZP24 sur les communes du site en 2024 .....	20
Tableau VIII : Bilan des engagements dans le PAEC ZP24 sur les communes du site en 2025 .....	21
Tableau IX : Liste des mesures inscrites dans le PAEC NA EL24 .....	26
Tableau X : Bilan des engagements dans le PAEC EL24 sur les communes du site en 2024.....	26
Tableau XI : Financements demandés pour les différents PAEC concernant le site Natura 2000 .....	27
Tableau XII : Programmation prévisionnelle des interventions .....	33
Tableau XIII : Programmation prévisionnelle des interventions .....	39
Tableau XIV : Programmation prévisionnelle des interventions .....	43
Tableau XV : Programmation prévisionnelle des interventions.....	47
Tableau XVI : Programmation prévisionnelle des interventions .....	51
Tableau XVII : Synthèse des contrats en cours et en prévision .....	58
Tableau XVIII : Synthèse des observations réalisées dans la grotte de Vieil Mouly.....	59
Tableau XIX : Synthèse des observations réalisées dans la carrière des Combarelles.....	61
Tableau XX : Synthèse des observations réalisées dans la Grotte du Bison.....	62
Tableau XXI : HIC de l'annexe I de la DHFF proposés au FSD .....	64

## PREAMBULE

Le site Natura 2000 FR7200666 « Vallées des Beunes » est doté d'un Documents d'Objectifs (DOCOB) validé depuis décembre 2004.

Le site s'étend sur 5500 ha répartis sur 12 communes : LES EYZIES-DE-TAYAC-SIREUIL, TAMNIES, LA CHAPELLE-AUBAREIL, SAINT-GENIES, SARLAT-LA-CANEDA, PEYZAC-LE-MOUSTIER, MEYRALS, SAINT-ANDRE-D'ALLAS, MARCILLAC-SAINT-QUENTIN, MARQUAY, SERGEAC et TURSAC.

L'animation du DOCOB a débuté en 2006. Depuis, cinq phases d'animation se sont succédées, jusqu'en décembre 2021.

Fin 2021, Le **Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Vézère en Dordogne (SMBVVD)** a exprimé le souhait de poursuivre le portage de l'animation du site Natura 2000 ; il a donc été désigné structure porteuse de l'animation pour une 6<sup>ème</sup> phase d'animation d'une durée de 3 ans par les services de l'Etat.

Le SMBVVD à travers un marché public de prestation de service a choisi les opérateurs du **Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine** (antenne Dordogne) et de la **Chambre d'Agriculture de la Dordogne** (au travers de son antenne du Périgord Noir) pour mener à bien cette mission d'animation.

### Opérateurs en charge de l'animation du site Natura 2000 « Vallées des Beunes »:

#### **Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle Aquitaine**

**Matthieu DUFFAU**, chargé de mission  
**Nolwenn QUERO**, chargée de mission

Autres Missions :  
 - Animation de sites Natura 2000 en Dordogne  
     - Elaboration de Docob  
     - Inventaires et expertises naturalistes  
     - Rédaction de plans de gestion...  
 - Réalisation et mise en œuvre du PAEC Coteaux calcaires et petites vallées humides en Dordogne

#### **Chambre d'Agriculture de La Dordogne Antenne du Périgord Noir**

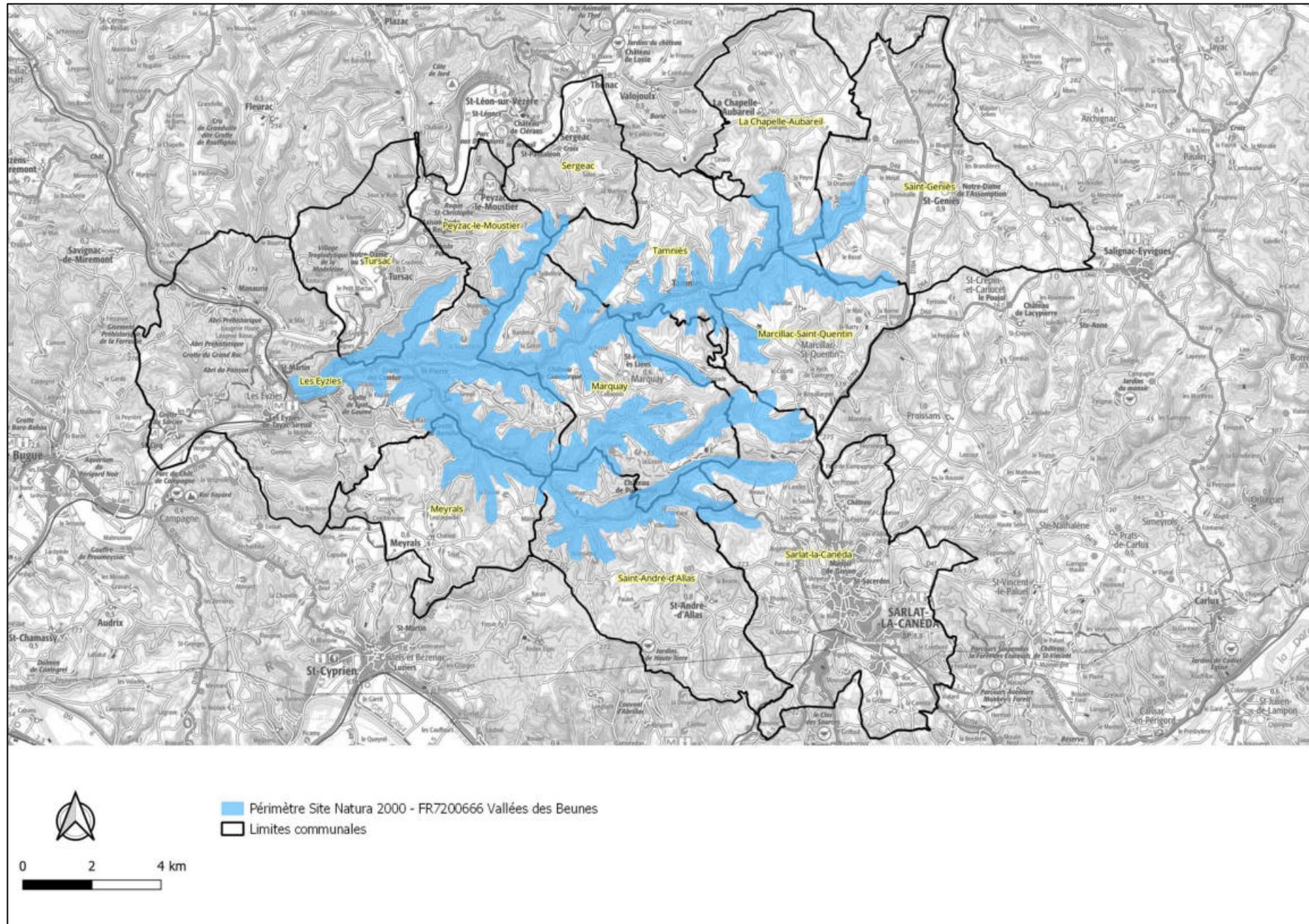
**Bernadette BOISVERT**, conseillère agricole spécialisée environnement - développement local  
 Autres missions :  
 - Animation de sites Natura 2000 en Dordogne  
     - Participation à la réalisation de Docobs  
     - Développement du pastoralisme  
 - Réalisation et mise en œuvre du PAEC Zone pastorale de Dordogne...

La mission d'animation confiés aux opérateurs à officiellement débuté en septembre 19/09/2022, pour une durée de 35 mois répartie comme suit :

- 1 tranche ferme de 7 mois : du 19/09/2022 au 19/04/2023
- 1 tranche optionnelle : du 19/04/2023 au 19/04/2023
- 1 tranche optionnelle : du 19/04/2024 au 19/07/2025

En juin 2025, un avenant de prolongation du marché jusqu'au 31/12/2025 a été décidé par le maître d'ouvrage.

Le présent bilan d'animation fait état de l'action menée par les opérateurs sur la période du 19/04/2023 au 31/12/2025 de cette 6<sup>ème</sup> phase d'animation du site Natura 2000.



## MISSIONS DES OPERATEURS DE L'ANIMATION NATURA 2000

Les missions d'animation à mettre en œuvre s'articulent autour des volets suivants :

- **Préparer la mise en œuvre du document d'objectif**
  - Information et communication sur les mesures de gestion
- **Mettre en œuvre des mesures contractuelles**
  - Identification et prise de contact avec les ayants droits
  - Rencontre avec les propriétaires et ayants droits / Réponses aux sollicitations
  - Diagnostic des parcelles
  - Proposition de contrats / Aide au montage de dossier / Suivi de l'instruction / Aide à la mise en œuvre technique des mesures
  - Suivi de la consommation financière et consolidation des besoins
- **Suivi biologiques**
  - Suivi des populations de chiroptères des gîtes identifiés
- **Soutien à des programmes d'actions de développement durable et appui territorial**
  - Intégration des enjeux du site dans les documents de planification (PLU, SCOT, DOCOB ...)
  - Participation à la démarche d'évaluation des incidences
- **Coordonner, réaliser la synthèse et le bilan**
  - Préparation et animation du comité de pilotage
  - Coordination des avis techniques
  - Bilan et évaluation des actions et des contrats
  - Rédaction des comptes rendus.
  - Mise à jour du DOCOB

## RAPPEL DES ENJEUX LIES AU PATRIMOINE NATUREL ET OBJECTIFS DU DOCOB

### 1. LES ENJEUX

À la suite du travail entamé avec les services de l'Etat en 2023, la mise à jour du **Formulaire Standard de Données** a été réalisée et est effective (validée par le MNHN) pour les parties « Espèces inscrites à l'annexe II » et « Autres espèces importantes de faune et de flore ».

La partie concernant les habitats naturels devait être revue en 2025 à la suite du travail mené par le CBNSA à propos de la révision de la cartographique des végétations et habitats naturels. Cependant, la mise à jour du FSD pour cette partie n'a pu être faite, l'outil de saisie étant indisponible du fait d'une cyberattaque subie au MNHN.

En l'absence de mise à jour effective, les enjeux liés aux habitats d'intérêt communautaire présentés ci-dessous sont issus du **Formulaire Standard de Données** en l'état de sa validation.

Pour consulter la liste des habitats naturels d'intérêt communautaire qui sera proposée à la mise à jour du FSD, veuillez-vous référer au paragraphe 7.2. Mise à jour du DOCOB.

#### 1.1. Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés dans le Formulaire Standard de Données

Sept habitats naturels de l'annexe I de la Directive « Habitat, Faune, Flore » sont identifiés dans le FSD.

Tableau I : Liste des habitats d'intérêt communautaire identifiés dans le DOCOB

Intitulé EUR 27	Code
Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires	5130
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)	6210
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin	6430
Tourbières basses alcalines	7230
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	8210
Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	91E0
Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia	9340

#### 1.2. Espèces d'intérêt communautaire identifiés dans le Formulaire Standard de Données

19 espèces de l'annexe II de la Directive « Habitat, Faune, Flore » sont identifiées dans le FSD.

16 espèces de l'annexe IV de la Directive « Habitat, Faune, Flore » sont identifiées dans le FSD.

Tableau II : Liste des espèces d'intérêt communautaire de l'annexe II de la DHFF identifiées sur le site

Groupe	Code Natura 2000	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Chiroptères	1308	<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe
Chiroptères	1310	<i>Miniopterus schreibersii</i>	Minioptère de Schreibers
Chiroptères	1323	<i>Myotis bechsteinii</i>	Murin de Bechstein
Chiroptères	1321	<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées
Chiroptères	1324	<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin
Chiroptères	1305	<i>Rhinolophus euryale</i>	Rhinolophe euryale
Chiroptères	1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand Rhinolophe
Chiroptères	1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit Rhinolophe
Coléoptères	1083	<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant
Crustacées	1092	<i>Austropotamobius pallipes</i>	Ecrevisse à pattes blanches
Lepidoptères	1065	<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la succise
Lepidoptères	1060	<i>Lycaena dispar</i>	Cuivré des marais
Mammifères non volants	1355	<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe
Mollusques	1014	<i>Vertigo angustior</i>	Vertigo étroit
Mollusques	1016	<i>Vertigo moulensisana</i>	Vertigo de Des Moulins
Odonates	1044	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de Mercure
Odonates	1041	<i>Oxygastra curtisii</i>	Cordulie à corps fin
Poissons	1163	<i>Cottus gobio</i>	Chabot
Poissons	1096	<i>Lampetra planeri</i>	Lamproie de Planner

Tableau III : Liste des espèces d'intérêt communautaire de l'annexe IV de la DHFF identifiées sur le site

Groupe	Code Natura 2000	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Amphibiens	1191	<i>Alytes obstetricans</i>	Alyte accoucheur
Amphibiens	1209	<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile
Chiroptères	1327	<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune
Chiroptères	5365	<i>Hypsugo savii</i>	Vespère de Savi
Chiroptères	1314	<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton
Chiroptères	1331	<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler
Chiroptères	2016	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl
Chiroptères	1309	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune
Chiroptères	5009	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Pipistrelle pygmée
Chiroptères	1326	<i>Plecotus auritus</i>	Oreillard roux
Chiroptères	1329	<i>Plecotus austriacus</i>	Oreillard gris
Lepidoptères	1067	<i>Lopinga achine</i>	Bacchante
Lepidoptères	1058	<i>Phengaris arion</i>	Azuré du serpolet
Reptiles	5670	<i>Hierophis viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune
Reptiles	5179	<i>Lacerta bilineata</i>	Lézard à deux raies
Reptiles	1256	<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles

## 2. OBJECTIFS A LONG TERMES, OBJECTIFS OPERATIONNELS ET ACTIONS DU DOCOB

Pour répondre aux enjeux du site, plusieurs objectifs à long terme ont été définis lors de l'élaboration du DOCOB. Ils sont déclinés en objectifs opérationnels à travers le programme d'actions synthétisé ci-après.

Objectifs à long termes	Objectifs opérationnels	Actions
A <b>Maintenir et développer les bas-marais alcalins</b>	Maintenir et développer les espaces ouverts de "fenasses"  Veiller à la gestion intégrée des cours d'eau	A1-Entretien par fauche tardive des bas-marais alcalins de tout type
		A2-Entretien par pâturage des bas-marais alcalins de tout type
		A3-Restaurer des bas-marais alcalins en cours de colonisation par les ligneux
		A4-Restaurer des bas-marais alcalins en cours de colonisation par les roseaux
		A5-Réhabilitation de fossés
B <b>Développer l'intérêt écologique et paysager des coteaux</b>	Maintenir et développer les espaces ouverts de pelouses et landes sèches  Favoriser le développement de la chênaie verte	B1-Entretien des pelouses sèches
		B2-Entretien des pelouses et landes sèches par pâturage
		B3-Restauration des pelouses sèches embroussaillées
		B4-Restauration de pelouses sèches colonisées par le chêne pubescent
		B5-Entretien des pelouses sèches à truffières
C <b>Développer une mosaïque d'habitats naturels et préserver les milieux originaux</b>	Maintenir la mosaïque d'habitats  Préserver les milieux originaux  Préserver les populations animales remarquables	C1-Restauration de mégaphorbiaies
		C2-Entretien de mégaphorbiaies
		C3-Restauration et entretien de mégaphorbiaies sous peupleraie – (mesure expérimentale)
		C4-Entretien des mares à characées
		C5-Préserver les grottes naturelles à chauve-souris
		C6-Restaurer la forêt alluviale rivulaire et la ripisylve inondables (aulnaie à hautes herbes, aulnaie- frênaie)
		C7-Recréation de ripisylves (aulnaies)
		C8-Utiliser le piégeage contre les rongeurs indésirables
D <b>Communiquer et faire vivre le document d'objectifs</b>	Animer et coordonner le DOCOB  Informer, communiquer  Encourager et soutenir les actions et les démarches territoriales favorables à la conservation des habitats  Etablir un suivi et une évaluation du Docob	D1-Coordination, synthèse et bilan de la mise en oeuvre du DOCOB
		D2-Mise en oeuvre des mesures contractuelles
		D3-Assistance technique
		D4-Mise en oeuvre des mesures "hors contrat"
		D5-Information et communication sur les mesures du DOCOB
		D6-Information et communication
		D7-Sensibilisation du public et maîtrise de la fréquentation sur le site
		D8-Préserver la ressource et la qualité de l'eau
		D9-Soutenir les démarches de valorisation et de préservation de la biodiversité
		D10-Mise en oeuvre des mesures de suivi et inventaires complémentaires

## ANIMATION REALISEE SUR LE SITE

### 1. PHASE D'APPROPRIATION DU DOCOB

Sans objet

### 2. INFORMATION ET COMMUNICATION SUR LES MESURES DE GESTION

#### 2.1. Site internet

En 2021, un site internet dédié avait été réalisé, permettant de consulter les rubriques suivantes :

- Accueil : page d'accueil, actualités
- Natura 2000 : généralité sur le réseau N2000
- Le site : localisation du périmètre du site, cartographie dynamique
- Gestion du site : présentation des outils de gestion disponibles : MAEc, les Contrats N2000, la charte N2000
- Incidence : la démarche d'évaluation des incidences au titre de N2000
- Téléchargements : consultation et téléchargements des ressources bibliographiques (DOCOB, compte-rendu des COPIL,...)
- Contactez-nous : formulaire de contact

Le site internet est consultable à l'adresse suivante : <http://vallees-des-beunes.fr/>



Figure 2 : Vue page d'accueil site internet

Les rubriques « Téléchargement » et Espèces d'intérêt communautaire ont été mise à jour et sa maintenance a été réalisée.

#### 2.2. Animation sur site

Dans le cadre du Printemps de la Biodiversité 2024 :

- Un chantier participatif « Nettoyage d'un gîte à chauves-souris » organisé par le CEN NA a eu lieu sur la carrière des Combarelles.

Dans le cadre du Printemps de la Biodiversité 2025 : La FDC 24 a organisé une animation à la découverte des zones humides dans la vallée des Beunes.

### 3. PHASE DE MISE EN ŒUVRE DES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES (MAEC)

#### 3.1 Présentation de la programmation 2023-2027

Dans le cadre de la nouvelle programmation du FEADER pour 2023-2027, la DRAAF Nouvelle-Aquitaine, désignée comme autorité de gestion des mesures agro-environnementales pour cette programmation, a lancé un appel à projets en deux phases pendant l'année 2022, comprenant un Appel à Manifestation d'Intérêt lancé le 12 mai 2022, suivi d'un appel à projets régional publié le 20 septembre 2022.

Sur le département de la Dordogne, 11 PAEC ont été déposés et validés à la Commission Régionale Agro-Environnementale et Climatique (CRAEC) du 15 décembre 2022. Sur le site Natura 2000 Vallées des Beunes, 3 PAEC se superposent :

- Le PAEC NA\_BD24 « Coteaux calcaires et petites vallées humides en Dordogne », dont l'enjeu est le maintien de la biodiversité ;
- Le PAEC NA\_ZP24 « Zone pastorale de Dordogne », dont l'enjeu est le développement du pastoralisme ;
- Le PAEC NA\_EL24 « Territoire élevage Dordogne », dont l'enjeu est le bien-être animal et l'autonomie fourragère des élevages.

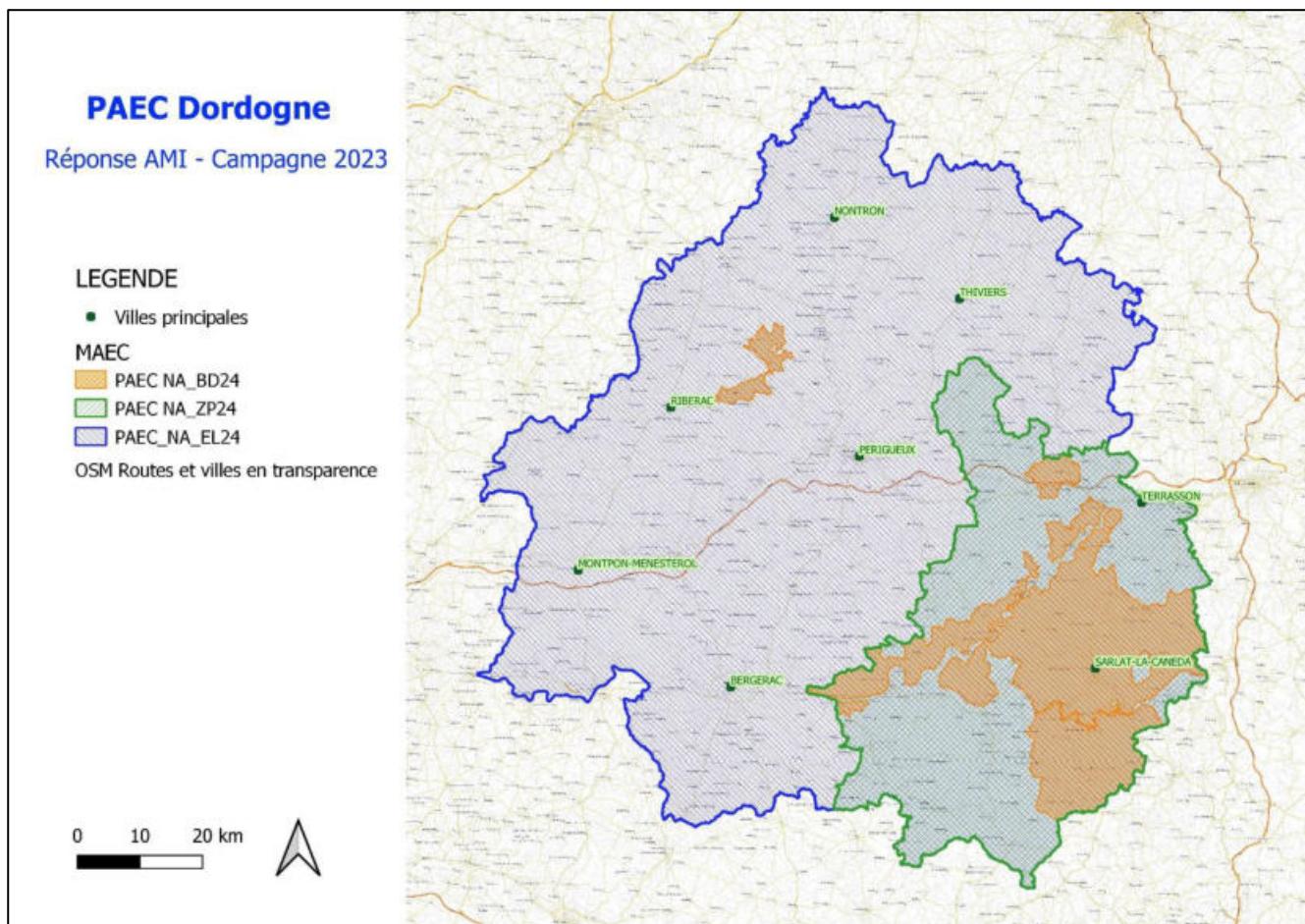


Figure 3 : Carte des périmètres des 3 PAEC concernant le site Natura 2000

Les PAEC, portés par un opérateur local, doivent reposer sur un diagnostic permettant de faire émerger les enjeux environnementaux et agricoles du territoire. Ils définissent la liste des MAEC mobilisables (cahiers des charges proposés sur le territoire), listent les actions complémentaires à mettre en œuvre (animation, investissements, diagnostics...), et précisent des modalités de suivi et d'évaluation ainsi que des modalités de poursuite des actions au-delà de la période du projet.

Cette tranche d'animation est concernée par 2 campagnes MAEC : 2024 et 2025.

Le déroulement de la campagne 2024 est décrit dans la Figure 4.

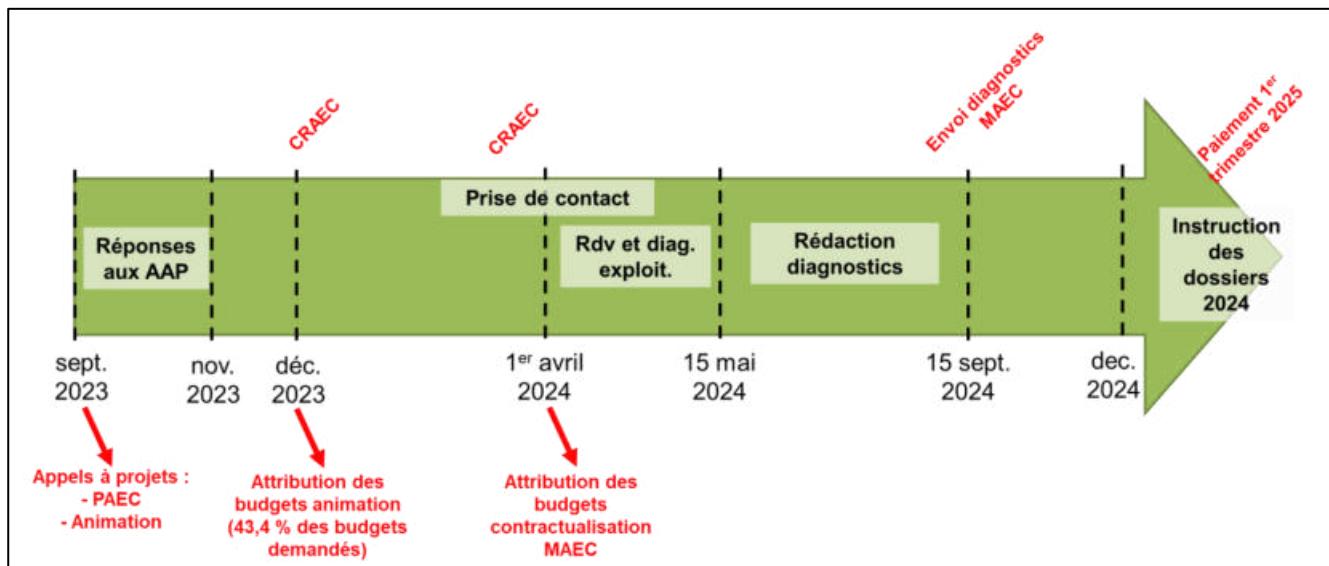


Figure 4 : Déroulement de la campagne d'animation MAEC de 2024

Le déroulement de la campagne 2025 est décrit dans la Figure 5.

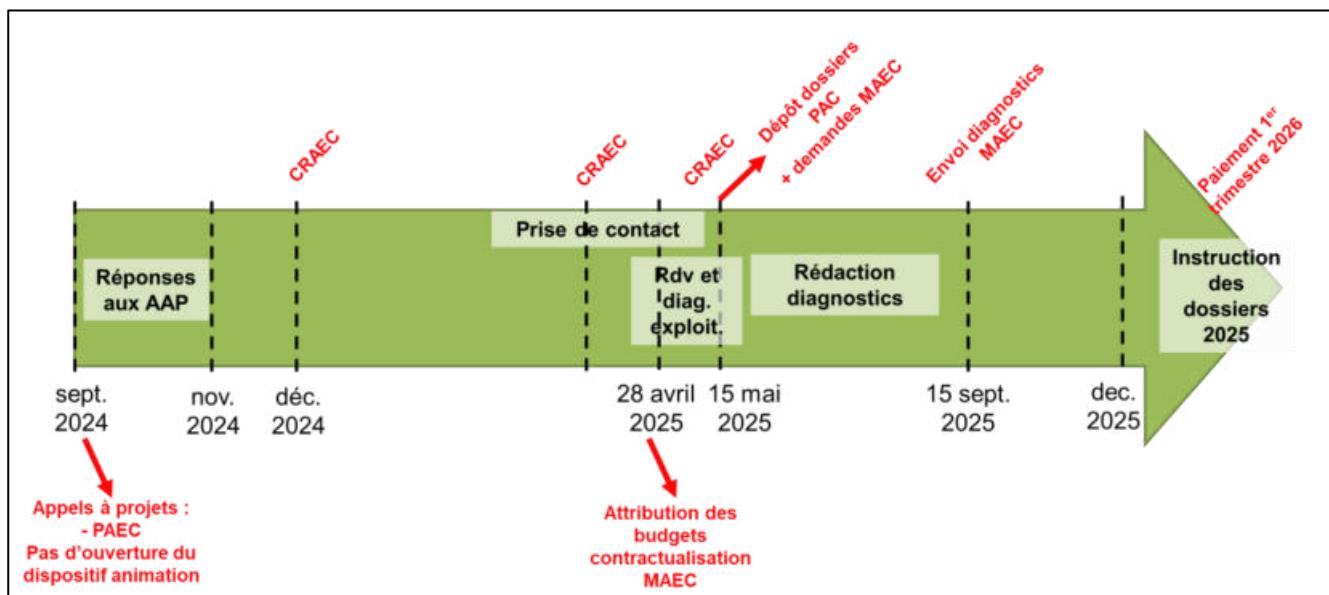


Figure 5 : Déroulement de la campagne d'animation MAEC de 2025

Les exploitants se sont engagés dans les nouvelles mesures pour une durée de 5 ans, à compter du 15 mai de chaque année considérée.

### 3.2. Information et communication sur les MAEC

L'information et la prise de contact avec les exploitants agricoles s'est faite sur la base des agriculteurs qui avaient manifesté leur intérêt l'année précédente de la campagne et qui sont inscrits sur liste d'attente.

### 3.3. Bilan du PAEC NA BD24

Le territoire de ce PAEC nommé « Coteaux calcaires et petites vallées humides en Dordogne » s'étend autour de 9 sites Natura 2000 ainsi que de la vallée humide de la Seignolle, et reprend les territoires de 5 PAEC de l'ancienne programmation. Ce PAEC s'articule autour de 3 principaux enjeux :

- Les systèmes de pelouses et landes sèches calcaires ;
- Les prairies et milieux humides ;
- La préservation des territoires de chasse des chiroptères.

La Chambre d'agriculture de la Dordogne est l'opérateur de ce PAEC. L'animation du PAEC est quant à elle partagée entre le CEN Nouvelle-Aquitaine et la Chambre d'agriculture. Les actions d'animation sont financées à la fois par Natura 2000 et par le dispositif Animation MAEC de la Région Nouvelle-Aquitaine.

9 mesures ont été ouvertes dans le PAEC NA BD24. Elles sont présentées dans le Tableau IV.

Tableau IV: Liste des mesures inscrites dans le PAEC NA BD24

Code mesure	Mesure	Montant de la mesure
CIFF	Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique	652 €/ha
CPRA	Création de prairie	358 €/ha
ESP2	Protection des espèces - Retard de fauche au 5 juin (25 jours)	145 €/ha
ESP3	Protection des espèces - Retard de fauche au 15 juin (35 jours)	200 €/ha
ESP4	Protection des espèces - Retard de fauche au 25 juin (45 jours)	254 €/ha
MHU2	Préservation des milieux humides - amélioration de la gestion par le pâturage	201 €/ha
OUV2	Maintien de l'ouverture des milieux - amélioration de la gestion par le pâturage	204 €/ha
IAE1	Entretien durable des infrastructures agro-écologiques – Ligneux	0,8 €/ml
IAE3	Entretien durable des infrastructures agro-écologiques – Fossés	1,6 €/ml

### 3.3.1. PAEC NA BD24 - Campagne 2024

En réponse à l'appel à projet lancé par la DRAAF, le budget demandé pour ce PAEC pour la campagne 2024 était de 202 000 €. À la suite de la CRAEC de mars 2024, une enveloppe réservataire de 200 000 € a été attribuée pour ce PAEC.

Sur les communes du site Natura 2000 Vallées des Beunes, 3 diagnostics ont été effectués, aboutissant au dépôt de 3 dossiers.

**Le bilan des engagements de la campagne 2024 sur les communes du site** est présenté dans le Tableau V et dans la Figure 6 en page suivante.

Au total en 2024 sur les communes du site, **une surface de 13,17 ha** a été engagée, correspondant à une **enveloppe de 16 726 € sur les 5 années d'engagement**.

Tableau V : Bilan des engagements dans le PAEC BD24 sur les communes du site en 2024

Code mesure	Montant de la mesure	Nombre d'exploitations engagées par mesure	Surface (ha) Linéaire (ml)	Montant sur 5 ans
CIFF	652 €/ha	-	-	- €
CPRA	358 €/ha	-	-	- €
ESP2	145 €/ha	-	-	- €
ESP3	200 €/ha	-	-	- €
ESP4	254 €/ha	3	13,17 ha	16 725,90 €
MHU2	201 €/ha	-	-	- €
OUV2	204 €/ha	-	-	- €
IAE1	0,8 €/ml	-	-	- €
IAE3	1,6 €/ml	-	-	- €
<b>3 diagnostics effectués</b> <b>3 dossiers déposés</b>		<b>13,17 ha</b> <b>0 ml</b>		<b>16 725,90 €</b>

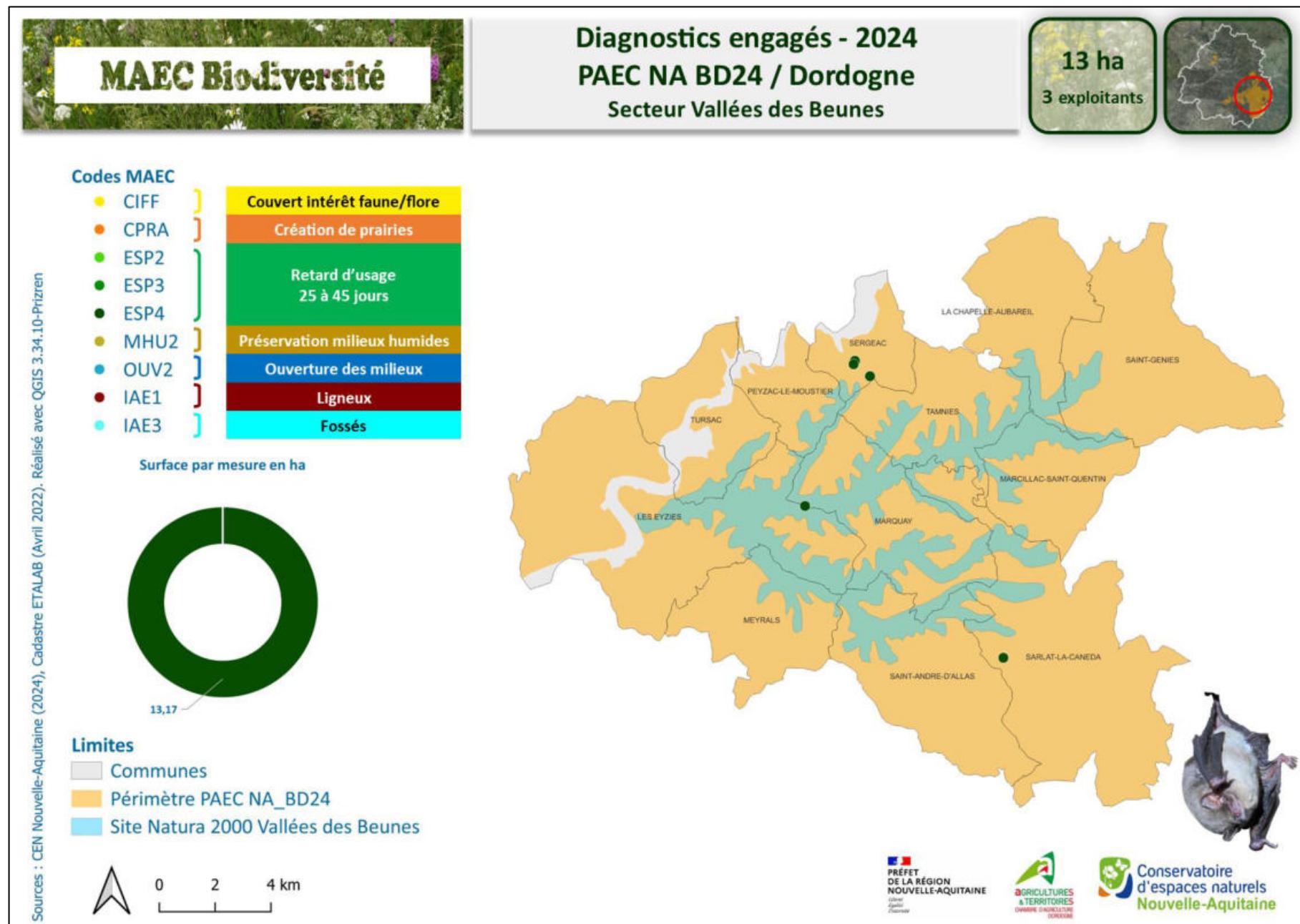


Figure 6 : PAEC BD24 - Bilan cartographique des engagements en MAEC sur les communes du site Natura 2000 Vallées des Beunes à l'issue de la campagne 2024

### 3.3.2. PAEC NA BD24 - Campagne 2025

En réponse à l'appel à projet lancé par la DRAAF, le budget demandé pour ce PAEC pour la campagne 2025 était de 180 000 €. À la suite de la CRAEC de fin avril 2024, une enveloppe réservataire de 126 000 € a été attribuée pour ce PAEC.

Cependant la réponse tardive sur les budgets alloués pour la contractualisation MAEc n'a pas permis de mener à bien la campagne d'animation. Il n'y a donc pas eu de nouvelles contractualisations pour les mesures de ce PAEC en 2025.

### 3.3.3. PAEC NA BD24 – Bilan 2023-2025

Les cartographies en pages suivantes présentent le bilan de la contractualisation MAEc sur les communes du site Natura 2000 selon deux entrées différentes :

- par année de contractualisation (cf. Figure 7)
- par mesure contractualisée (cf. Figure 8)

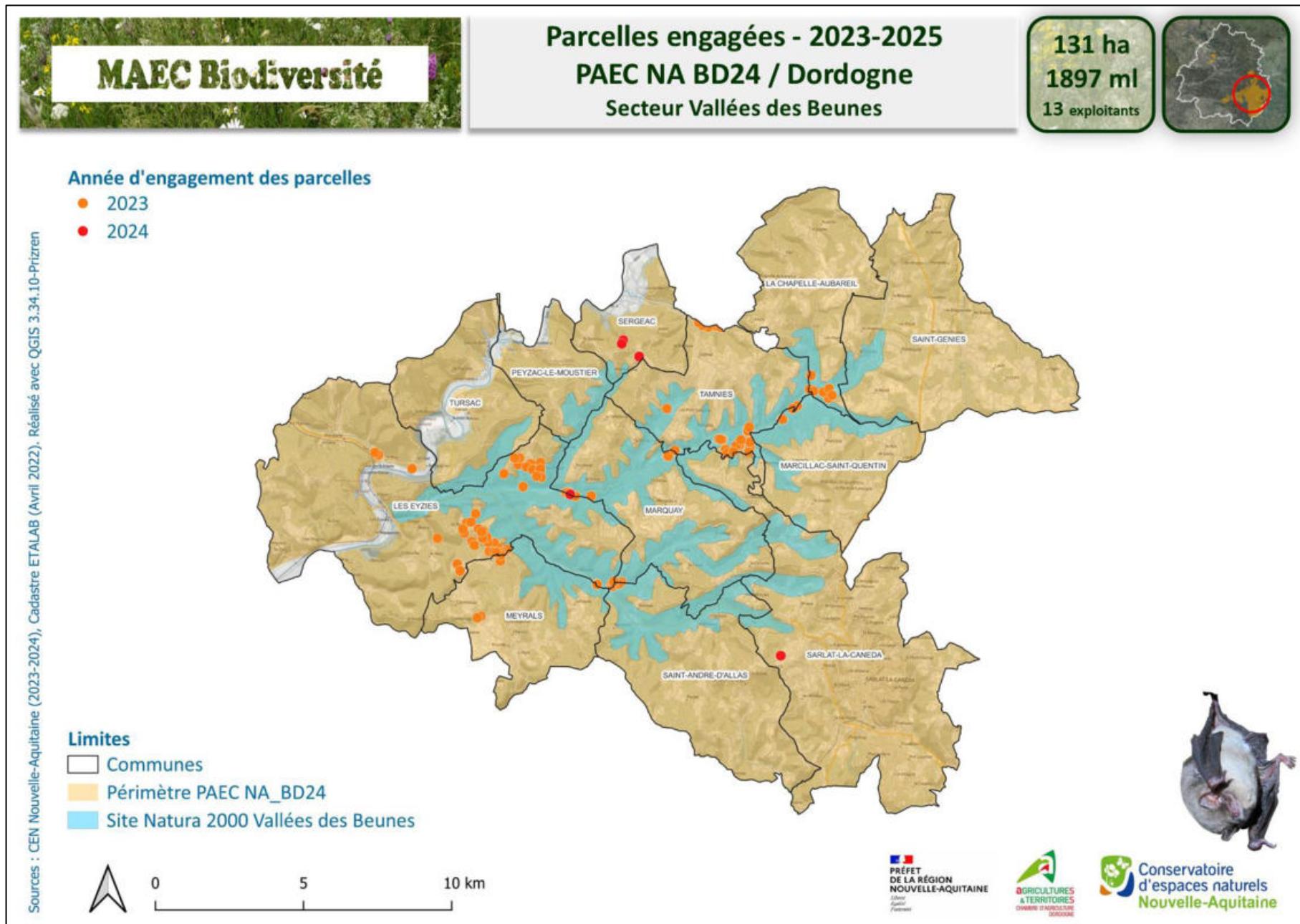


Figure 7 : PAEC BD24 - Bilan cartographique des engagements en MAEC sur les communes du site Natura 2000 par année sur 3 années de l'actuelle programmation MAEC

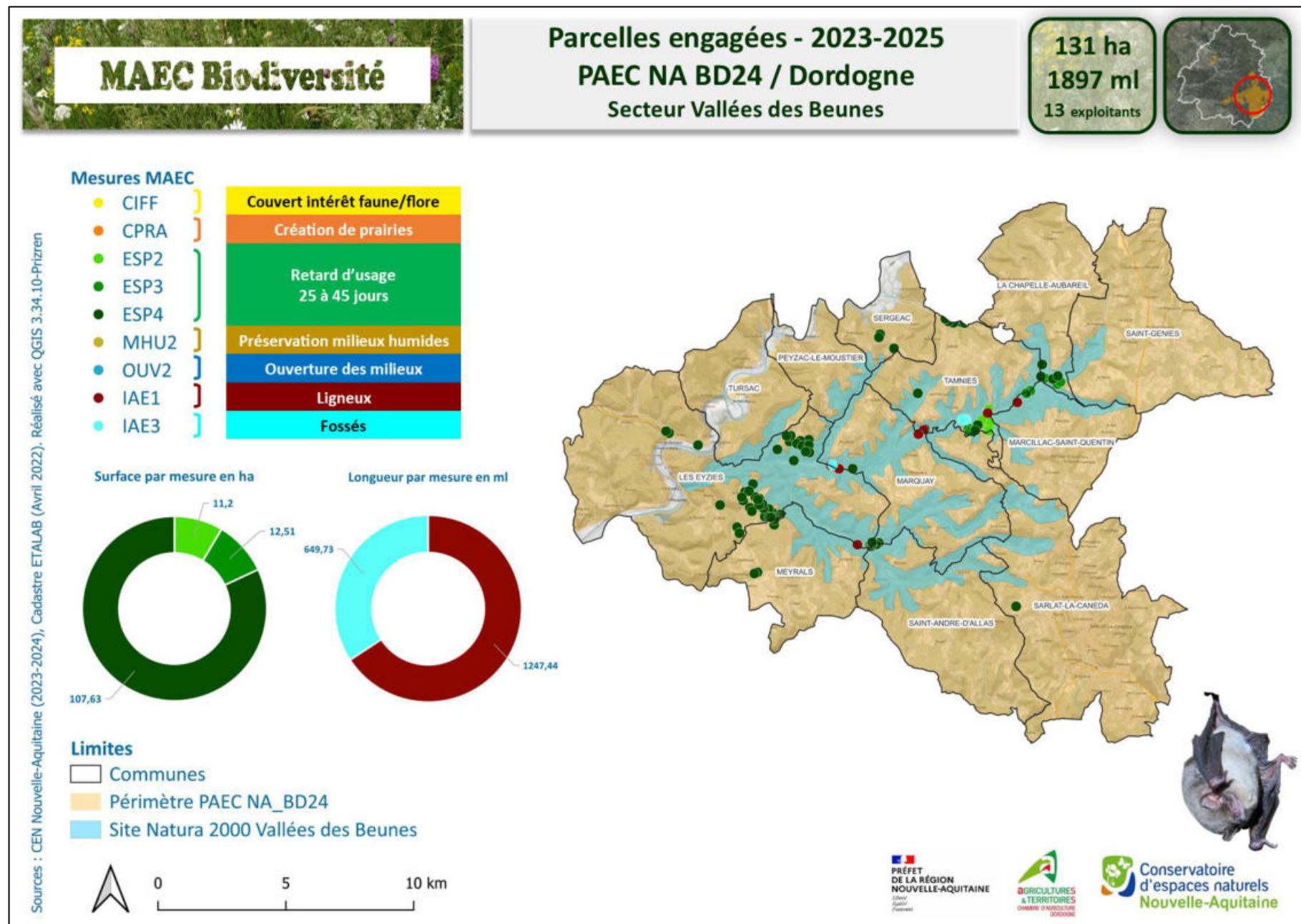


Figure 8 : PAEC BD24 - Bilan cartographique des engagements en MAEC sur les communes du site Natura 2000 par mesures sur l'actuelle programmation MAEC

### 3.4. Bilan du PAEC NA ZP24

Le territoire de ce PAEC nommé « Zone pastorale de Dordogne » reprend celui de la zone pastorale du même nom créée en 2013 par arrêté préfectoral, fortement touché par la déprise agricole et la fermeture des paysages qui y est associée. Ce PAEC répond à plusieurs enjeux : lutte contre la fermeture des milieux, maintien d'habitats d'intérêt communautaire, préservation des paysages mais aussi lutte contre le risque incendie.

La Chambre d'agriculture de la Dordogne est l'opérateur de ce PAEC. L'animation du PAEC est quant à elle partagée entre le CEN Nouvelle-Aquitaine et la Chambre d'agriculture, financée par le dispositif Animation MAEC de la Région Nouvelle-Aquitaine.

3 mesures ont été ouvertes dans le PAEC NA ZP24. Elles sont présentées dans le Tableau VI.

Tableau VI : Liste des mesures inscrites dans le PAEC NA ZP24

Code mesure	Mesure	Montant de la mesure
PRA1	Surfaces herbagères et pastorales <i>Objectif : préserver la durabilité et l'équilibre agro-écologique des prairies permanentes à flore diversifiée</i>	51 €/ha
PRA2	Systèmes herbagers et pastoraux <i>Objectif : préserver la durabilité et l'équilibre agro-écologique des prairies permanentes à flore diversifiée</i>	88 €/ha
PRA3	Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage <i>Objectif : assurer à l'ensemble des surfaces engagées une utilisation qui permette d'éviter la fermeture des milieux tout en préservant la biodiversité</i>	72 €/ha

#### 3.4.1. PAEC NA ZP24 - Campagne 2024

En réponse à l'appel à projet lancé par la DRAAF, le budget demandé pour ce PAEC pour la campagne 2024 était de 1 390 000 €. L'objectif était de réaliser une quarantaine de diagnostics individuels sur l'ensemble du périmètre, permettant d'engager une partie des exploitations en liste d'attente et que le financement de l'année précédente n'avait pas permis de faire rentrer dans le dispositif. À la suite de la CRAEC du 25 mars 2024, une enveloppe réservataire de 500 000 € a été attribuée pour ce PAEC.

Sur l'ensemble du territoire du PAEC, **24 diagnostics ont été réalisés, pour 20 dossiers engagés sur télépac, dont 1 AFPL**. Le montant des engagements s'élevait à 594 285 € à l'issue des diagnostics.

**Le bilan des engagements de la campagne 2024 sur les communes du site** est présenté dans le Tableau VII et dans la Figure 9 en page suivante. **5 dossiers ont été engagés représentant une surface de 177 ha, répartie sur les communes de : La Chapelle Aubareil, St Génies, Tamniès, Les Eyzies, Tursac, Sarlat La Canéda et Marquay.**

Tableau VII : Bilan des engagements dans le PAEC ZP24 sur les communes du site en 2024

Code mesure	Montant de la mesure	Surface (ha)	Montant sur 5 ans
PRA1	51 €/ha	0	€
PRA2	88 €/ha	140,97	62 029 €
PRA3	72 €/ha	35,91	15 798 €
PRA1+PRA3	123 €/ha	0	€
PRA2+PRA3	160 €/ha	0	€
<b>TOTAL</b>		<b>176,88</b>	<b>77 827 €</b>

### 3.4.2. PAEC NA ZP24 - Campagne 2025

En réponse à l'appel à projet lancé par la DRAAF, le budget demandé pour ce PAEC pour la campagne 2025 était de 285 000 €. L'objectif était de réaliser une quarantaine de diagnostics individuels sur l'ensemble du périmètre, permettant d'engager une partie des exploitations en liste d'attente et que le financement de l'année précédente n'avait pas permis de faire rentrer dans le dispositif. À la suite de la CRAEC de fin avril 2024, une enveloppe réservataire de 200 000 € a été attribuée pour ce PAEC.

Sur l'ensemble du territoire du PAEC, **13 diagnostics ont été réalisés, pour 9 dossiers engagés sur télépac**. Le montant des engagements s'élevait à 295 000 € à l'issue des diagnostics. Des critères de priorisation ont donc été appliqués à chaque dossier et les 3 derniers ne rentrent pas dans l'enveloppe actuellement dédiée à ce PAEC. **Il reste à espérer que des crédits non consommés par d'autres territoires PAEC puissent être affectés à la zone pastorale pour financer les 9 exploitations engagées.**

**Le bilan des engagements de la campagne 2025 sur les communes du site** est présenté dans le Tableau VIII et dans la Figure 10 en page suivante. **1 dossier a été engagé représentant une surface de 118 ha, répartie sur les communes de : Les Eyzies, Marquay, Meyrals, St André d'Allas et Sarlat La Canéda.**

Tableau VIII : Bilan des engagements dans le PAEC ZP24 sur les communes du site en 2025

Code mesure	Montant de la mesure	Surface (ha)	Montant sur 5 ans
PRA1	51 €/ha	0	€
PRA2	88 €/ha	117,81	51 836 €
PRA3	72 €/ha		€
PRA1+PRA3	123 €/ha	0	€
PRA2+PRA3	160 €/ha	0	€
<b>TOTAL</b>		<b>117,81</b>	<b>51 836 €</b>

### 3.4.3. PAEC NA ZP24 - Bilan 2023-2025

Les cartographies en pages suivantes présentent le bilan de la contractualisation MAEc sur les communes du site Natura 2000 selon deux entrées différentes :

- par année de contractualisation (cf. Figure 11)
- par mesure contractualisée (cf. Figure 12)

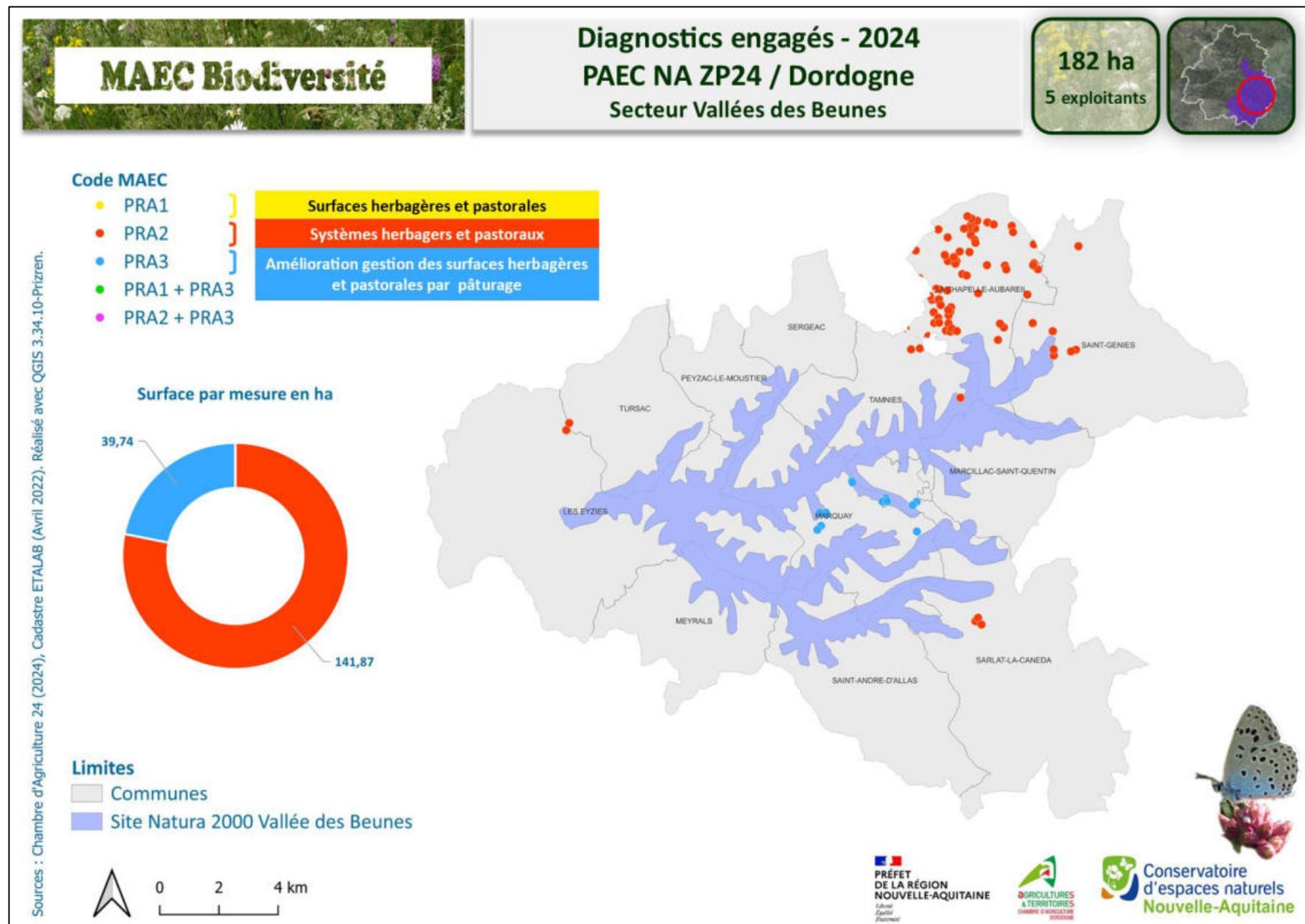


Figure 9 : PAEC ZP24 - Bilan cartographique des engagements en MAEC sur les communes du site Natura 2000 Vallées des Beunes à l'issue de la campagne 2024

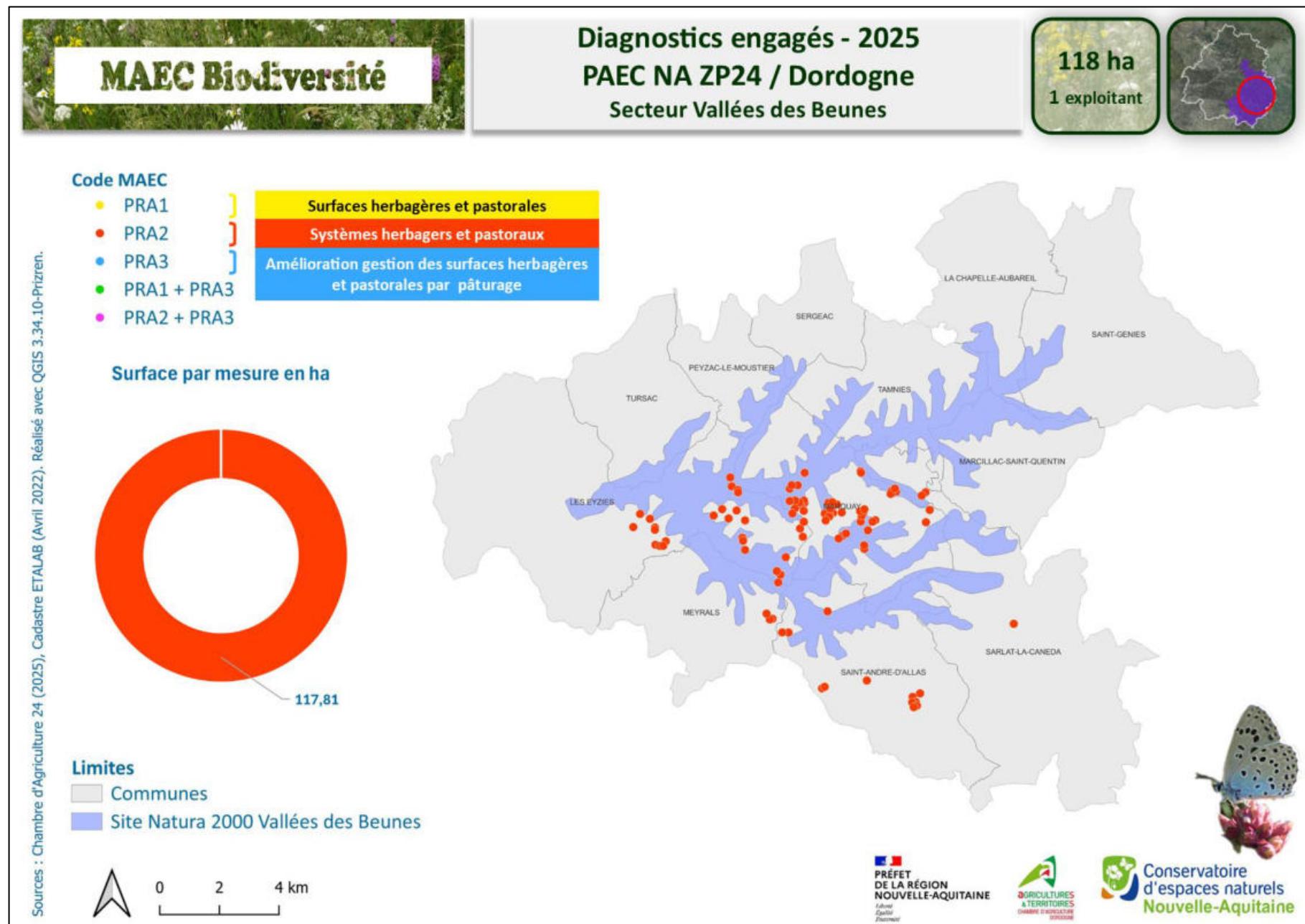


Figure 10 : PAEC ZP24 - Bilan cartographique des engagements en MAEC sur les communes du site Natura 2000 Vallées des Beunes à l'issue de la campagne 2025

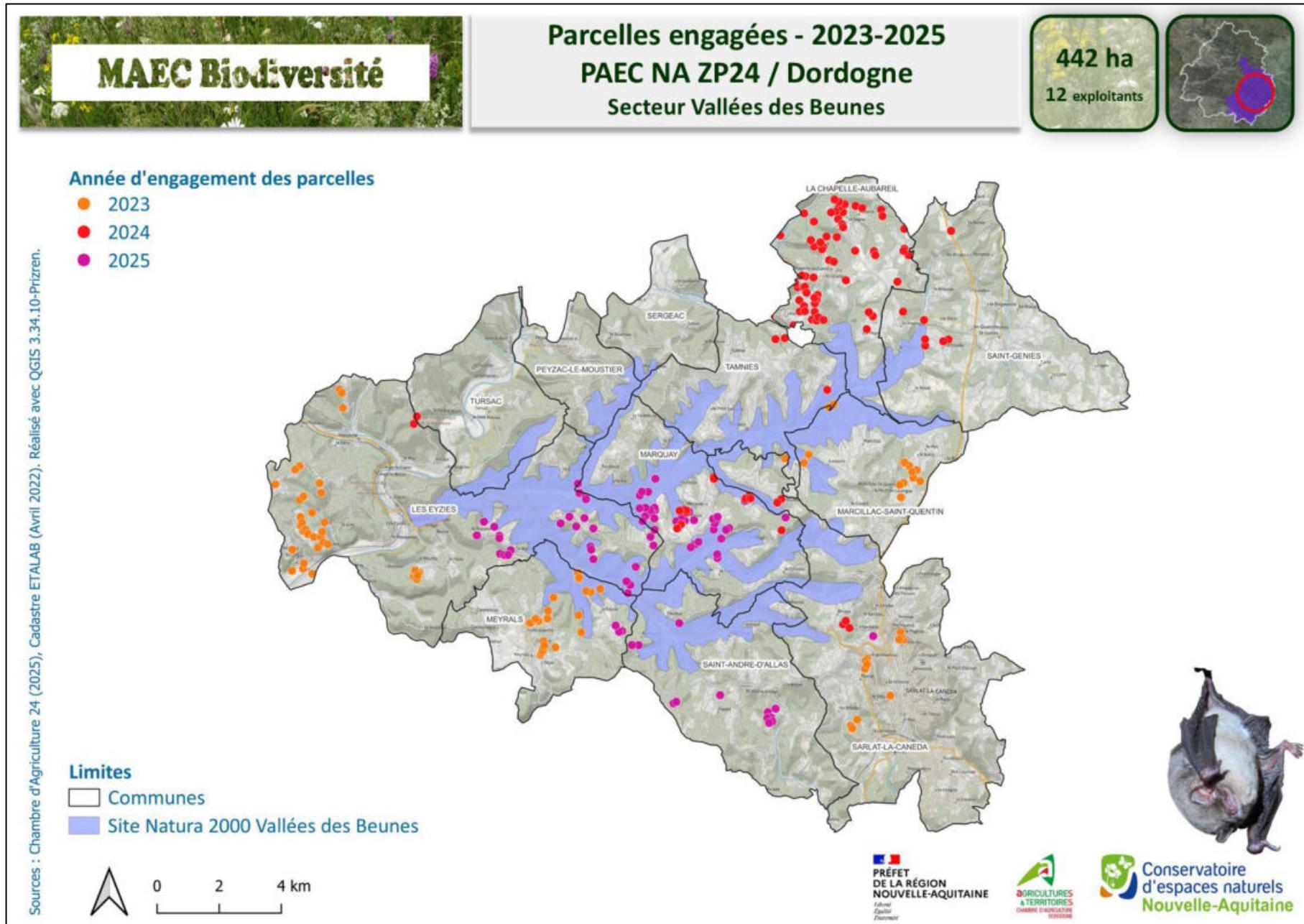


Figure 11 : PAEC ZP24 - Bilan cartographique des engagements en MAEC sur les communes du site Natura 2000 par année sur 3 années de l'actuelle programmation MAEC

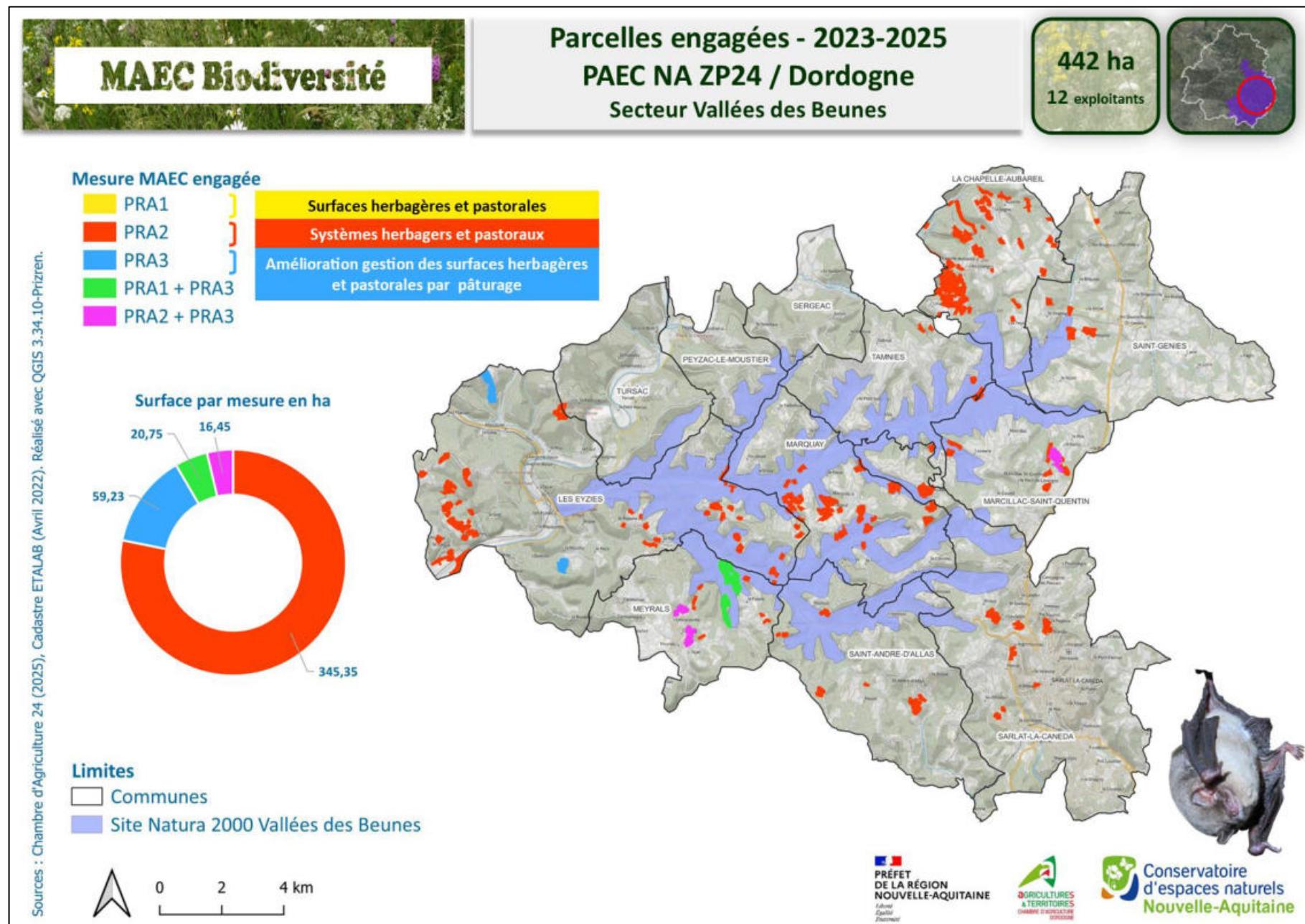


Figure 12 : PAEC ZP24 - Bilan cartographique des engagements en MAEC sur les communes du site Natura 2000 par mesures sur l'actuelle programmation MAEC

### 3.5. Bilan du PAEC NA EL24

Le territoire de ce PAEC nommé « Territoire élevage Dordogne » s'étend sur l'ensemble du département de la Dordogne.

Les enjeux de ce PAEC sont de consolider les élevages herbivores et monogastriques, fragilisés par l'inflation de tous les intrants et les effets du changement climatique (sécheresses répétées). Il s'agit de les accompagner vers des systèmes plus autonomes (moins d'intrants phyto et aliments d'importation), et vers une meilleure utilisation des parcours pour renforcer le bien-être animal, notamment lors des accidents climatiques.

La Chambre d'agriculture de la Dordogne est l'opérateur de ce PAEC et en assure l'animation en partenariat avec ASSELDOR, financée par le dispositif Animation MAEC de la Région Nouvelle-Aquitaine.

3 mesures ont été ouvertes dans le PAEC NA EL24. Elles sont présentées dans le Tableau IX.

Tableau IX : Liste des mesures inscrites dans le PAEC NA EL24

Code mesure	Mesure	Montant de la mesure
HBV2	Bien-être animal - Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores	177 €/ha
HBV3	Bien-être animal - Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores	233 €/ha
MONO	Bien-être animal - Elevages de monogastriques, amélioration des parcours	735 €/ha

#### 3.5.1. PAEC NA EL24 - Campagne 2024

En réponse à l'appel à projet lancé par la DRAAF, le budget demandé pour ce PAEC pour la campagne 2024 était de 4 022 000 €. À la suite de la CRAEC de mars 2024, une enveloppe réservataire de 500 000 € a été attribuée pour ce PAEC.

Sur l'ensemble du territoire du PAEC, 9 diagnostics MAEC complets ont été réalisés pour permettre les engagements à la PAC. À l'issue des diagnostics, environ 850 ha ont été engagés (dont 546 ha financés en raison des plafonds/exploitation) pour un montant s'élevant à 595 570 € sur 5 ans.

**Le bilan des engagements de la campagne 2024 sur les communes du site** est présenté dans le Tableau X. **1 dossier a été engagé représentant une surface de 118 ha, répartie sur les communes de : Les Eyzies, Marquay, Meyrals, St André d'Allas et Sarlat-La-Canéda.**

Tableau X : Bilan des engagements dans le PAEC EL24 sur les communes du site en 2024

Code mesure	Montant de la mesure	Nombre d'exploitations engagées par mesure	Surface (ha)	Montant sur 5 ans
HBV2	177 €/ha	1	56,54 ha	45 000 €
HBV3	233 €/ha			
MONO	735 €/ha			
		1	56.54	45 000 €

#### 3.5.2. PAEC NA EL24 - Campagne 2025

En réponse à l'appel à projet lancé par la DRAAF, le budget demandé pour ce PAEC pour la campagne 2025 était de 1 500 000 €. **Les enveloppes réservataires pour les mesures liées à l'enjeu « élevage » ne sont pas encore définies par la DRAAF pour la campagne 2025**, en raison des incertitudes sur la part de budget allouée par l'Etat Français.

Sur l'ensemble du territoire du PAEC, 11 diagnostics MAEC complets ont été réalisés pour permettre les engagements à la PAC. À l'issue des diagnostics, 1319 ha ont été engagés (dont 626 ha finançables en raison des plafonds/exploitation), pour un montant prévisionnel de 5 653 000 €.

**Aucune des exploitations concernées n'est située sur les communes du site.**

### 3.6. Perspectives pour la campagne 2026

Un appel à projet régional a été DRAAF, en septembre 2025. Il concerne les Projet agro-environnementaux et climatiques : nouveaux PAEC, modification des PAEC et besoins financiers pour la campagne 2026

A noter que comme en 2025, il n'y a pas eu d'AAP concernant l'animation des Mesures agro-environnementales et climatiques : financement des actions d'animation et d'appui à la contractualisation pour accompagner les agriculteurs.

Les besoins financiers estimés par l'opérateur des différents PAEC figurent dans le Tableau XI.

**Tableau XI : Financements demandés pour les différents PAEC concernant le site Natura 2000**

<b>Code du PAEC</b>	<b>Nombre d'exploitations envisagées à l'échelle du PAEC</b>	<b>Surface envisagée à l'échelle du PAEC</b>	<b>Montant prévisionnel sur 5 ans à l'échelle du PAEC</b>
NA BD24	10	127 ha 2 000 ml	180 600 €
NA ZP24	5	300 ha	140 000 €
NA EL24	18	1 220 ha	1 331 000 €

## 4. PHASE DE MISE EN ŒUVRE DES CONTRATS « FORESTIERS » ET « NI AGRICOLES NI FORESTIERS »

### 4.1. Identification des propriétaires et ayants droits

Sans objet.

### 4.2. Prise de contact avec les propriétaires et ayants droits

En 2024, la Région Nouvelle-Aquitaine n'a pas ouvert d'Appel à projet (AAP) « Contrat Natura 2000 ».

En revanche en 2025, un AAP « Contrat Natura 2000 » a été lancé par la Région. Le calendrier de cet AAP, de la sélection des dossiers et de leur instruction est précisé dans la Figure 13.

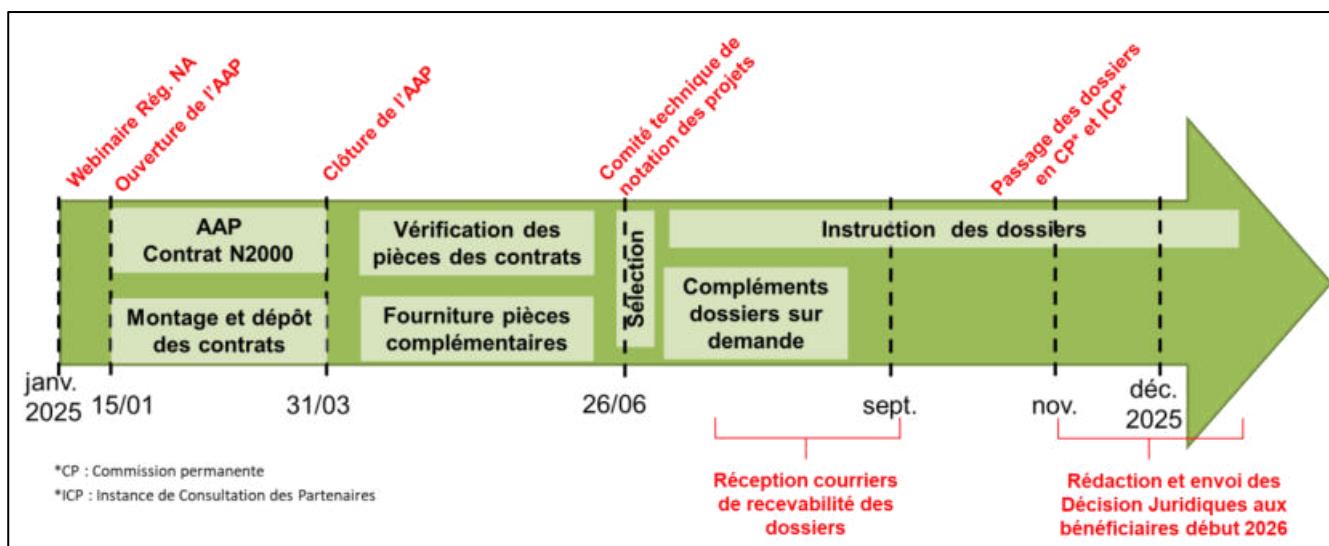


Figure 13 : Calendrier de l'AAP Natura 2000 et de l'instruction des dossiers en 2025

### 4.3. Diagnostic des parcelles, Proposition de contrat, Aide au montage de dossier & Suivi de l'instruction des dossiers

En 2025, 5 contrats Natura 2000 ont été montés et déposés en réponse à l'AAP. Ces 5 contrats ont été retenus par le Comité technique de notation des projets.

#### 4.3.1. Contrat Natura 2000 – AFPL de Meyrals

##### 4.3.1.1. Généralités sur le contrat

**Intitulé du contrat :** Entretien de bas marais alcalins, mégaphorbiaies, phragmitaies par gestion pastorale, broyage et débroussaillage (Combe de St-Raphaël, Fontaine Pourrie et Bénivet)

**Commune concernée :** Meyrals

**Nombre de parcelles concernées :** 32

**Secteurs :** 3 secteurs distincts Combe de St-Raphaël, Fontaine Pourrie et Bénivet

**Opérations financées :**

- **N03Ri** : Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique
- **N05R** : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger

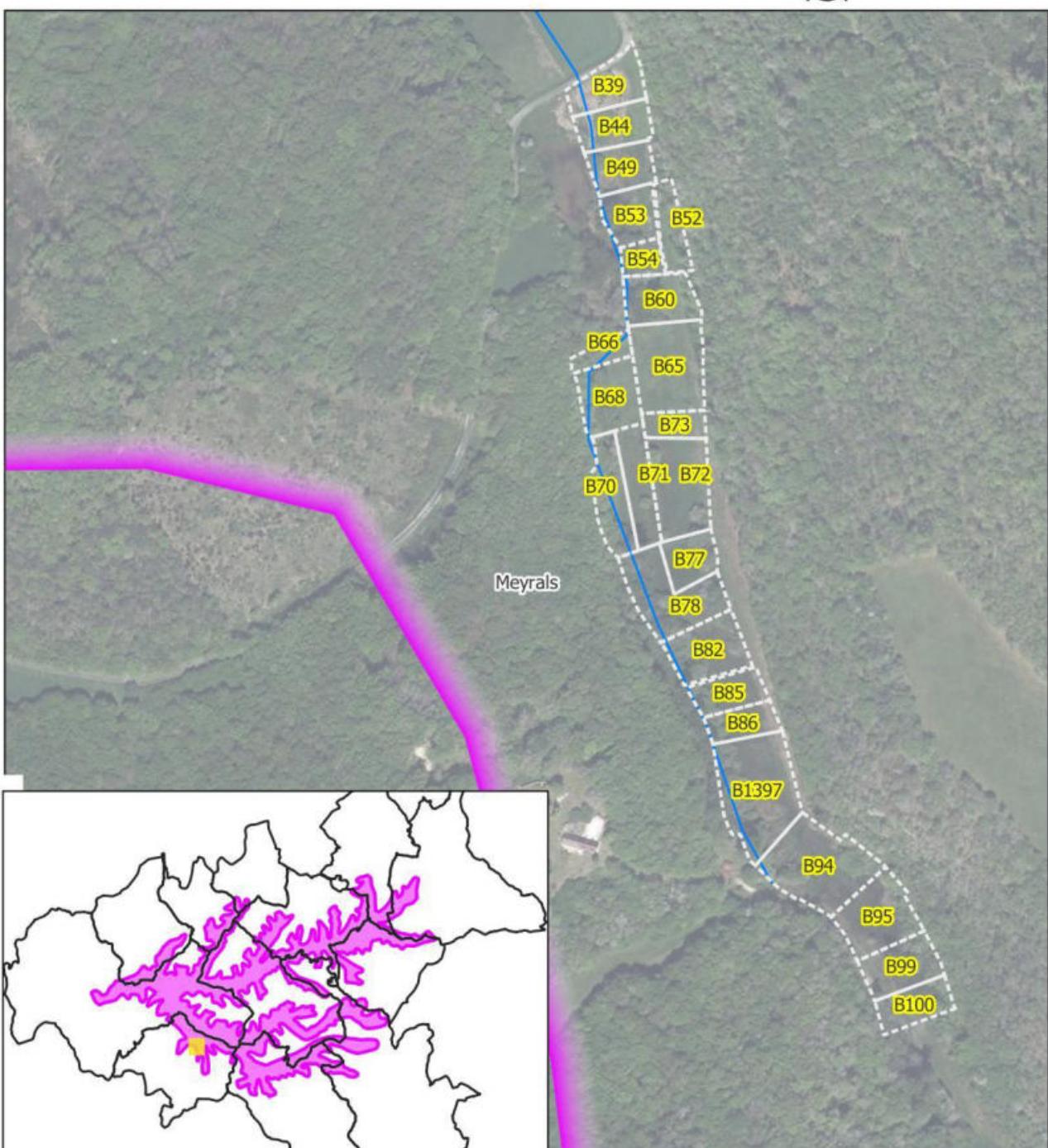
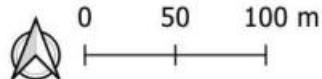
**Nombre d'année d'intervention prévu :** 4 (2025 à 2028)

**Effets attendus :** Les opérations d'entretien (pâturage et mécanique) prévues sur les habitats d'intérêt communautaire et les habitats d'espèces visent à maintenir dans un bon état de conservation les bas marais alcalins et les mégaphorbiaies, tout en proposant des milieux d'accueil favorables aux espèces d'intérêt communautaire identifiées (Vertigo de Des Moulins, Cuivré des marais, Agrion de mercure) en empêchant la dynamique de fermeture de s'installer.

Les localisations des parcelles concernées par le contrat sont présentées dans les cartographies en pages suivantes.

**Contrat Natura 2000 - AFPL de Meyrals**

Localisation des parcelles (Combe de Saint-Raphaël)



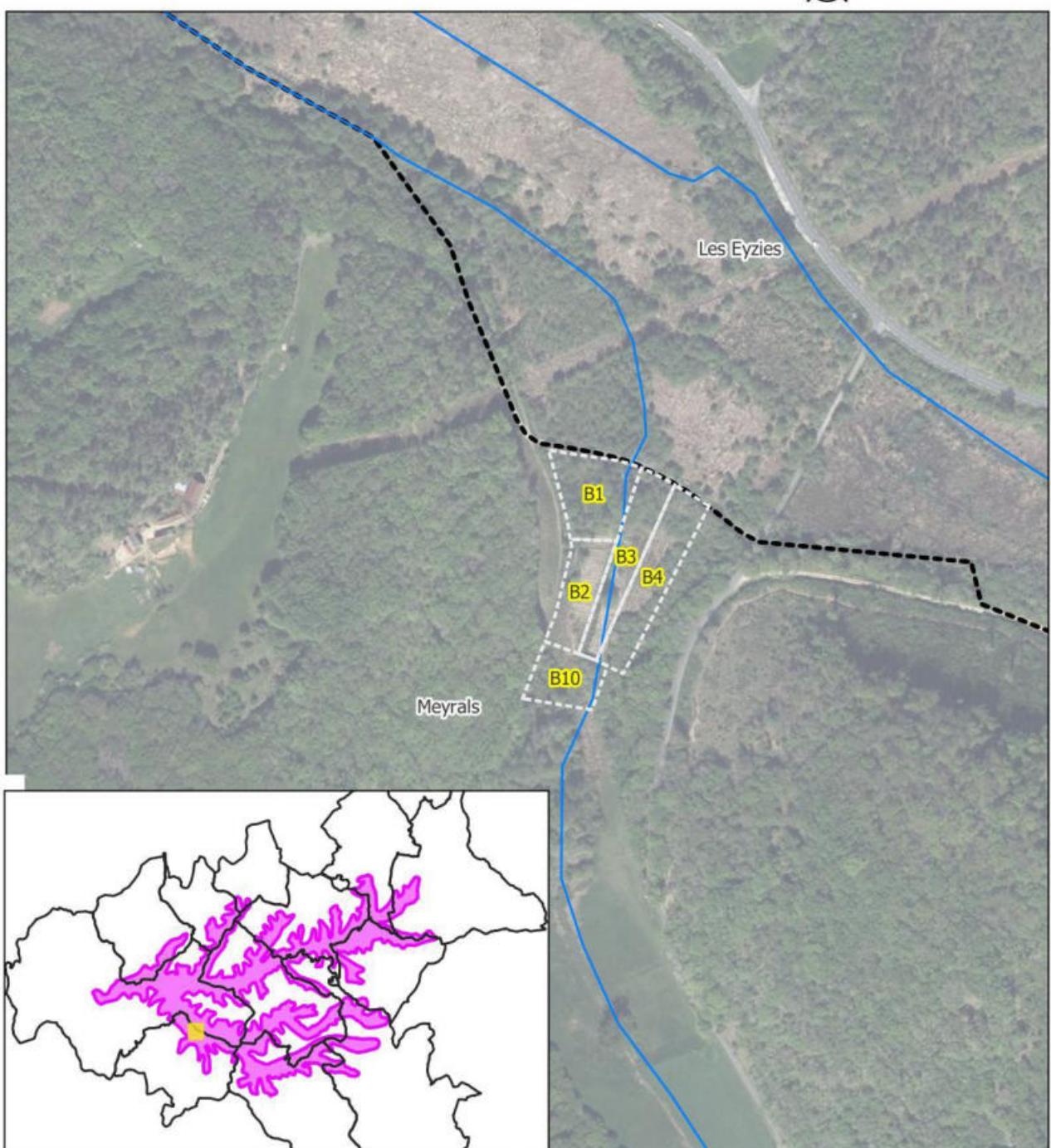
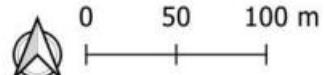
Source: © Fond carto IGN, cadastre ETALAB, MNHN-INPN, CEN Nouvelle-Aquitaine

- Cours d'eau (BD Topage)
- Limites parcellaires
- Limites communales
- Perimètre site Natura 2000

Figure 14 : Localisation des parcelles concernées par le contrat Natura 2000 (Combe de Saint-Raphaël)

**Contrat Natura 2000 - AFPL de Meyrals**

Localisation des parcelles (Fontaine pourrie)

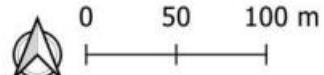


- Cours d'eau (BD Topage)
- Limites parcellaires
- Limites communales
- Perimètre site Natura 2000

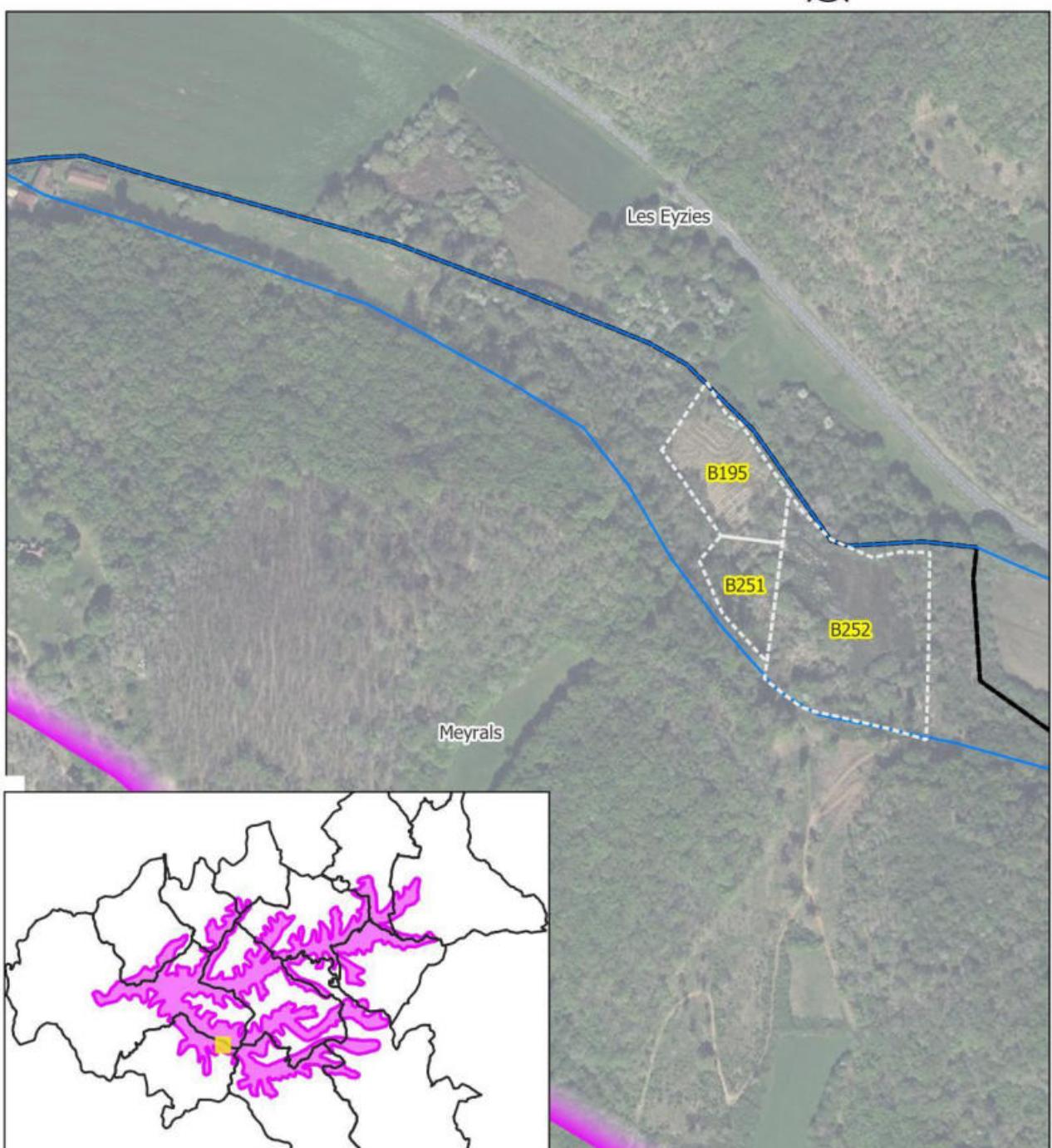
Figure 15 : Localisation des parcelles concernées par le contrat Natura 2000 (Fontaine Pourrie)

**Contrat Natura 2000 - AFPL de Meyrals**

Localisation des parcelles (Benivet)



Réalisation : CEN Nouvelle-Aquitaine (02/2025)



- Cours d'eau (BD Topage)
- Limites parcellaires
- Limites communales
- Perimètre site Natura 2000

Figure 16 : Localisation des parcelles concernées par le contrat Natura 2000 (Bénivet)

#### 4.3.1.2. Opérations de gestion financées par le contrat N2000 et calendrier prévisionnel

Tableau XII : Programmation prévisionnelle des interventions

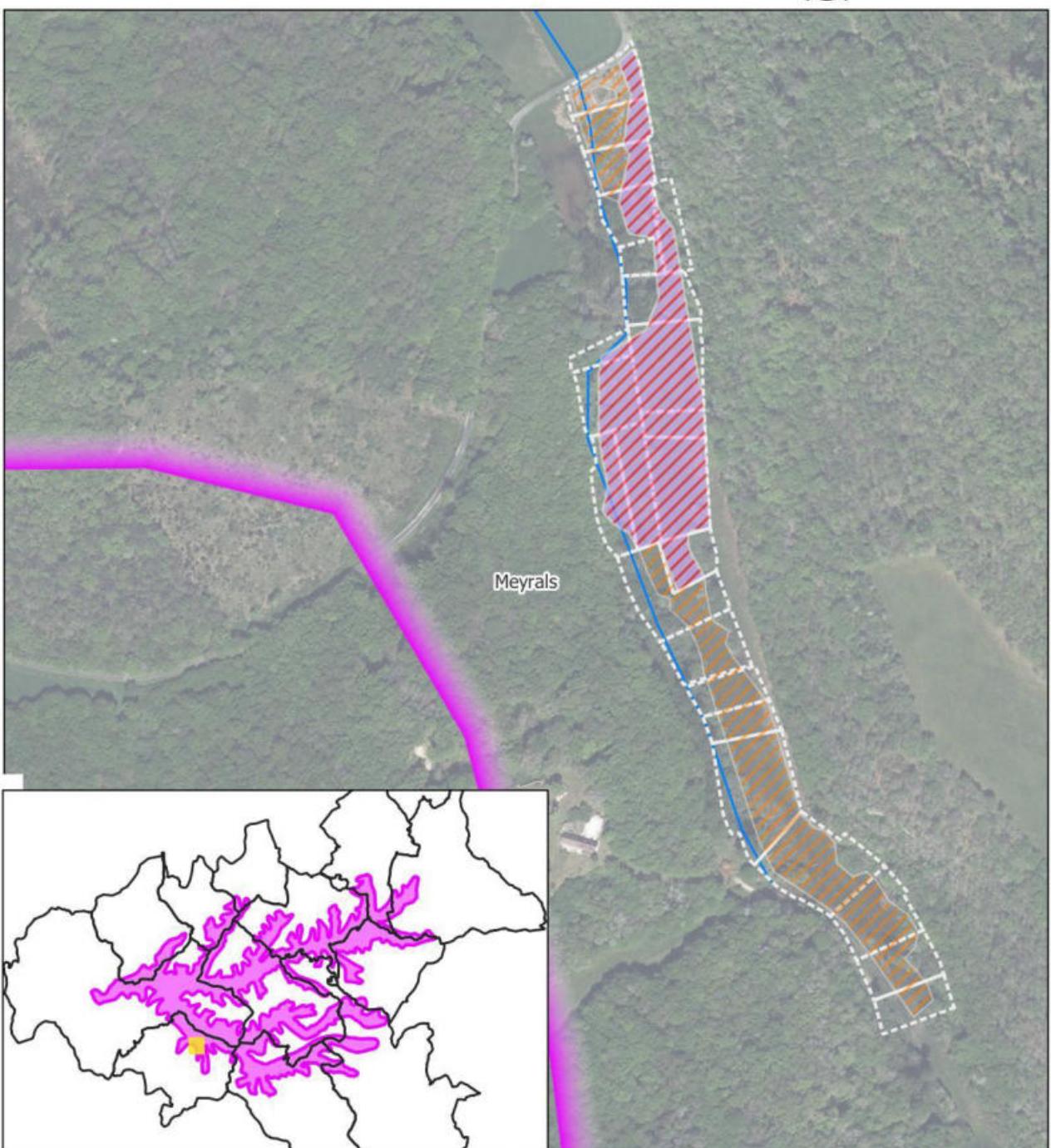
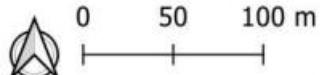
Volet	Code action	Opérations	Secteur	Surface (ha)	Barème / Devis	Description des opérations	2025	2026	2027	2028
Gestion pastorale	N03Ri	Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique	Combe de Saint-Raphaël	1,3	Barème	Pâturage (intègre la pose de la clôture mobile, le nettoyage de l'emprise des clôtures et l'entretien des équipements pastoraux)	X	X	X	X
					Barème	Gardiennage (dont transport/déplacement des animaux) Le montant présenté est un forfait pour l'ensemble du contrat	X	X	X	X
Gestion mécanique	N05R	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage et débroussaillage léger	Combe de Saint-Raphaël Fontaine Pourrie Bénivet	1,3	Devis	Broyage mécanique	X	X	X	X
				2,58	Devis	Débroussaillage manuel	X	X	X	X

#### 4.3.1.3. Cartographie des opérations de gestion

Les cartographies des opérations de gestion, sur chacun des 3 secteurs, sont présentées en pages suivantes.

**Contrat Natura 2000 - AFPL de Meyrals**

Localisation des opérations (Combe de Saint-Raphaël)



Source: © Fond carto IGN, cadastre ETALAB, MNHN-INPN, CEN Nouvelle-Aquitaine

- Cours d'eau (BD Topage)
- Limites parcellaires
- Limites communales
- Perimètre site Natura 2000

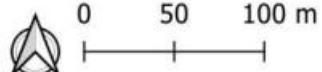
**Opérations prévues entre 2024 et 2028**

- N03Ri - Gestion pastorale (pâturage bovin)
- N05R - Broyage mécanique
- N05R - Débroussaillage manuel

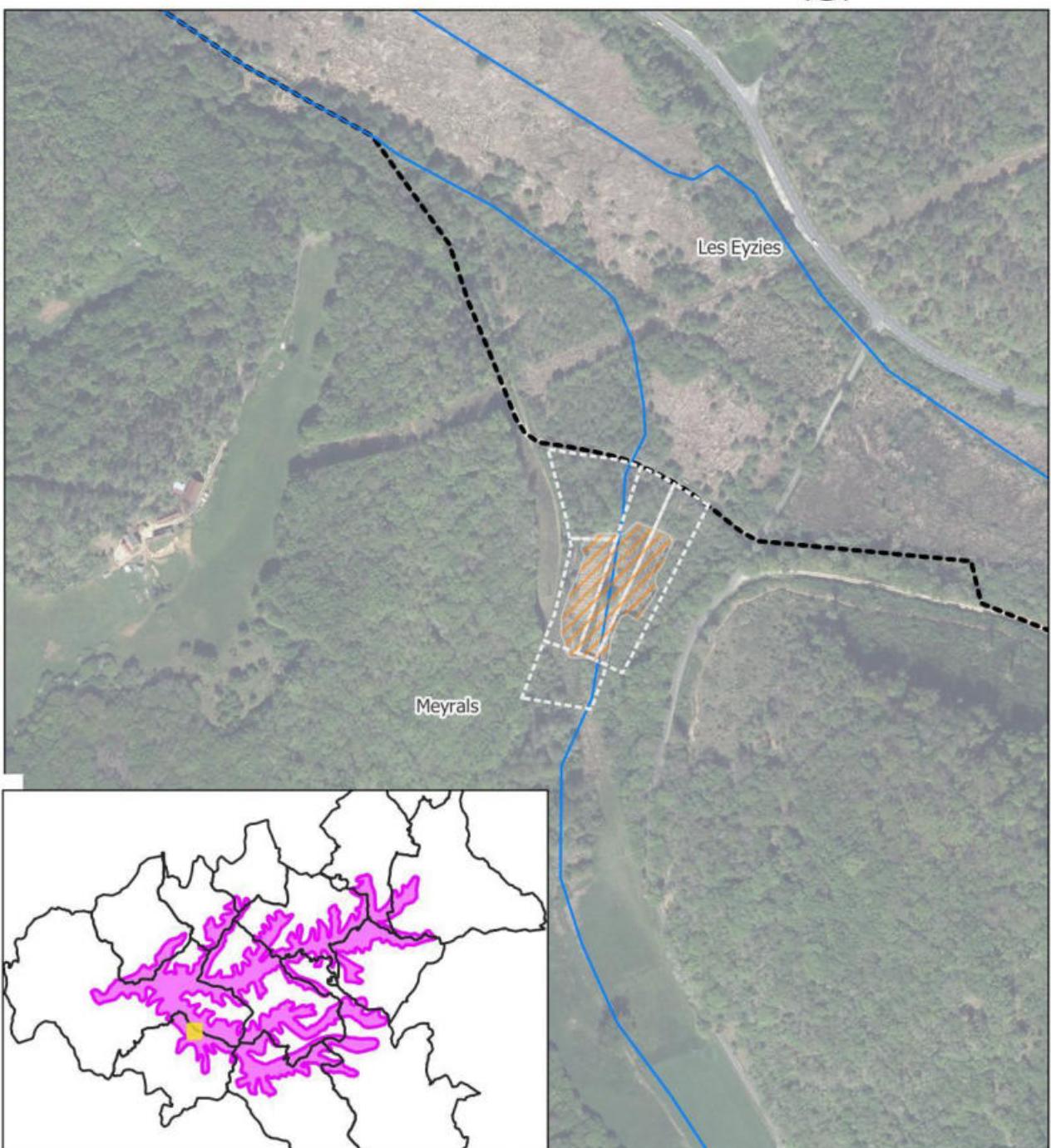
Figure 17 : Localisation des opérations prévues dans le cadre du contrat N2000 (Combe de Saint-Raphaël)

## Contrat Natura 2000 - AFPL de Meyrals

Localisation des opérations (Fontaine pourrie)



Réalisation : CEN Nouvelle-Aquitaine (02/2025)



— Cours d'eau (BD Topage)

□ Limites parcellaires

□ Limites communales

■ Perimètre site Natura 2000

### Opérations prévues entre 2024 et 2028

■ N05R - Débroussaillage manuel

Figure 18: Localisation des opérations prévues dans le cadre du contrat N2000 (Fontaine Pourrie)

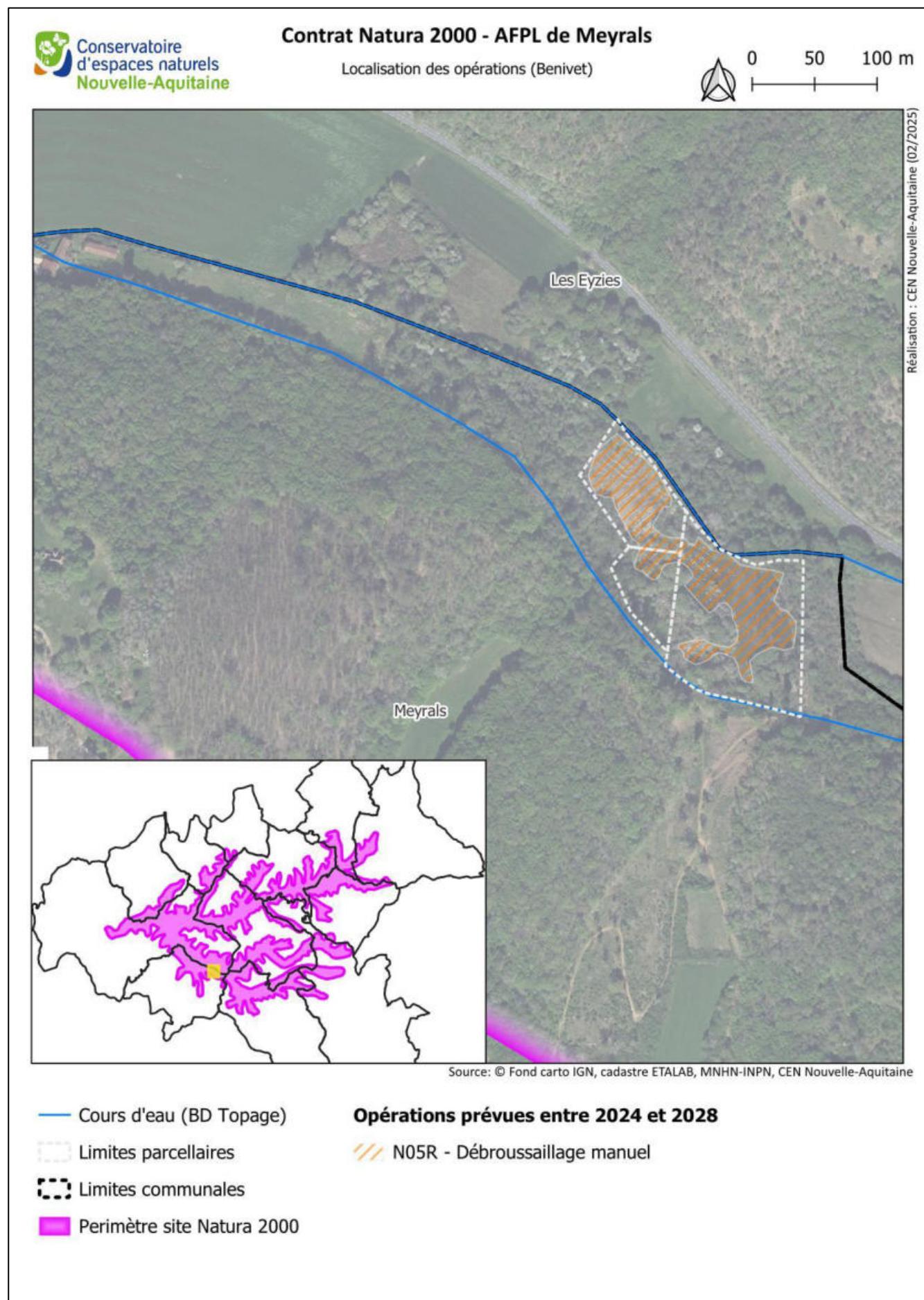


Figure 19 : Localisation des opérations prévues dans le cadre du contrat N2000 (Bénivet)

#### 4.3.2. Contrat Natura 2000 –Fédération Départementale des Chasseurs de Dordogne

##### 4.3.2.1. Généralités sur le contrat

**Intitulé du contrat :** Entretien de bas marais alcalins par débroussaillage (Bénivet)

**Commune concernée :** Les Eyzies

**Nombre de parcelles concernées :** 3

**Secteurs :** Bénivet

**Opérations financées :**

- **N05R** : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger

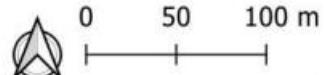
**Nombre d'année d'intervention prévu :** 4 (2025 à 2028)

**Effets attendus :** Les opérations d'entretien (mécanique) prévues sur les habitats d'intérêt communautaire et les habitats d'espèces visent à maintenir dans un bon état de conservation les bas marais alcalins, tout en proposant des milieux d'accueil favorables aux espèces d'intérêt communautaire identifiées (Agrion de mercure) en empêchant la dynamique de fermeture de s'installer.

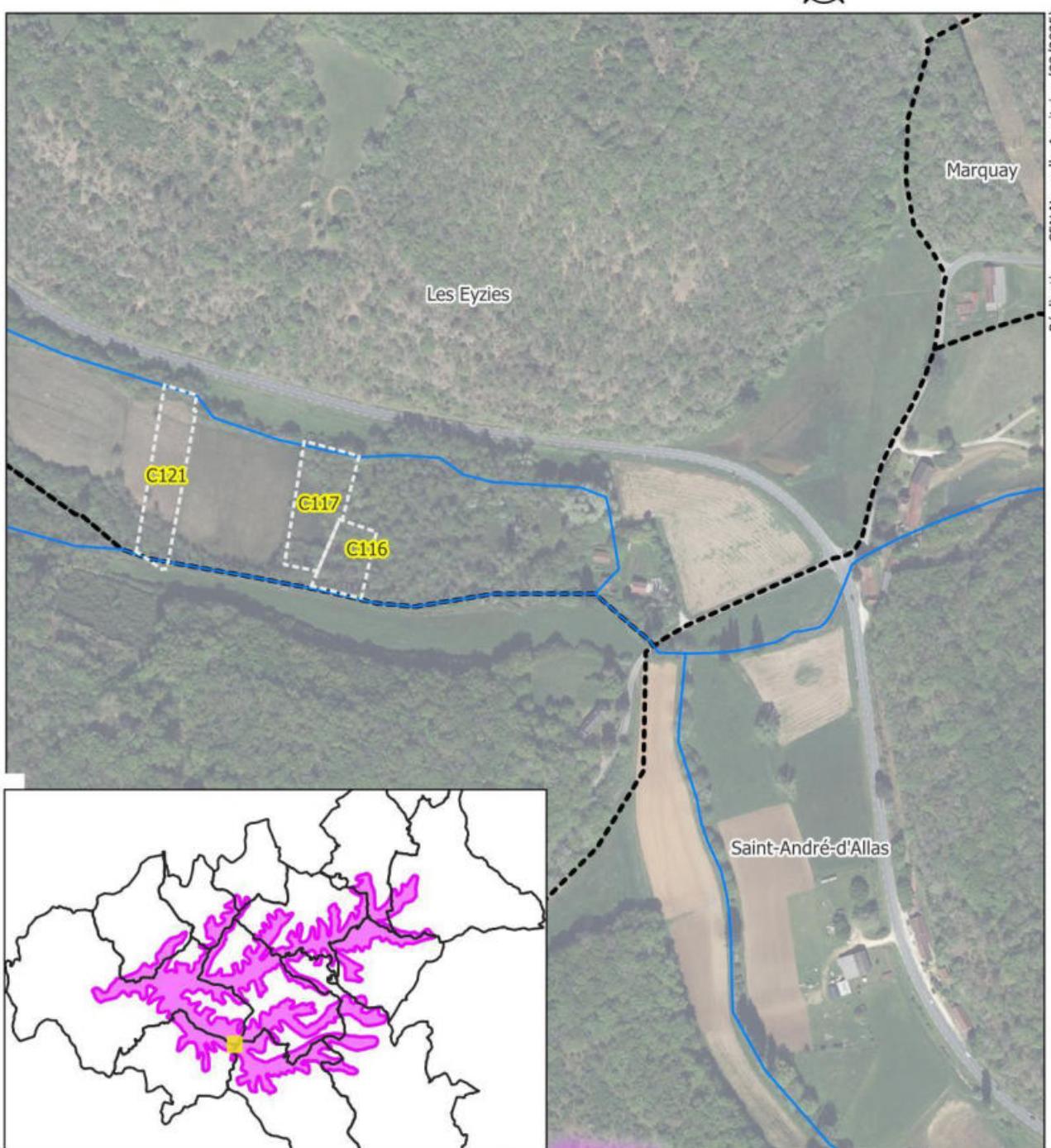
La localisation des parcelles concernées par le contrat est présentée dans la cartographie en page suivante.

**Contrat Natura 2000 - FDC 24**

Localisation des parcelles (Benivet)



Réalisation : CEN Nouvelle-Aquitaine (02/2025)



Source: © Fond carto IGN, cadastre ETALAB, MNHN-INPN, CEN Nouvelle-Aquitaine

- Cours d'eau (BD Topage)
- Limites parcellaires
- Limites communales
- Perimètre site Natura 2000

**Figure 20 : Localisation des parcelles concernées par le contrat Natura 2000**

#### 4.3.2.2. Opérations de gestion financées par le contrat N2000 et calendrier prévisionnel

Tableau XIII : Programmation prévisionnelle des interventions

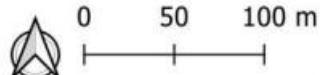
Volet	Code action	Opérations	Secteur	Surface (ha)	Barème / Devis	Description des opérations	2025	2026	2027	2028
Gestion mécanique	N05R	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage et débroussaillage léger	Bénivet	0,37	Devis	Débroussaillage manuel ou mécanique	X	X	X	X

#### 4.3.2.3. Cartographie des opérations de gestion

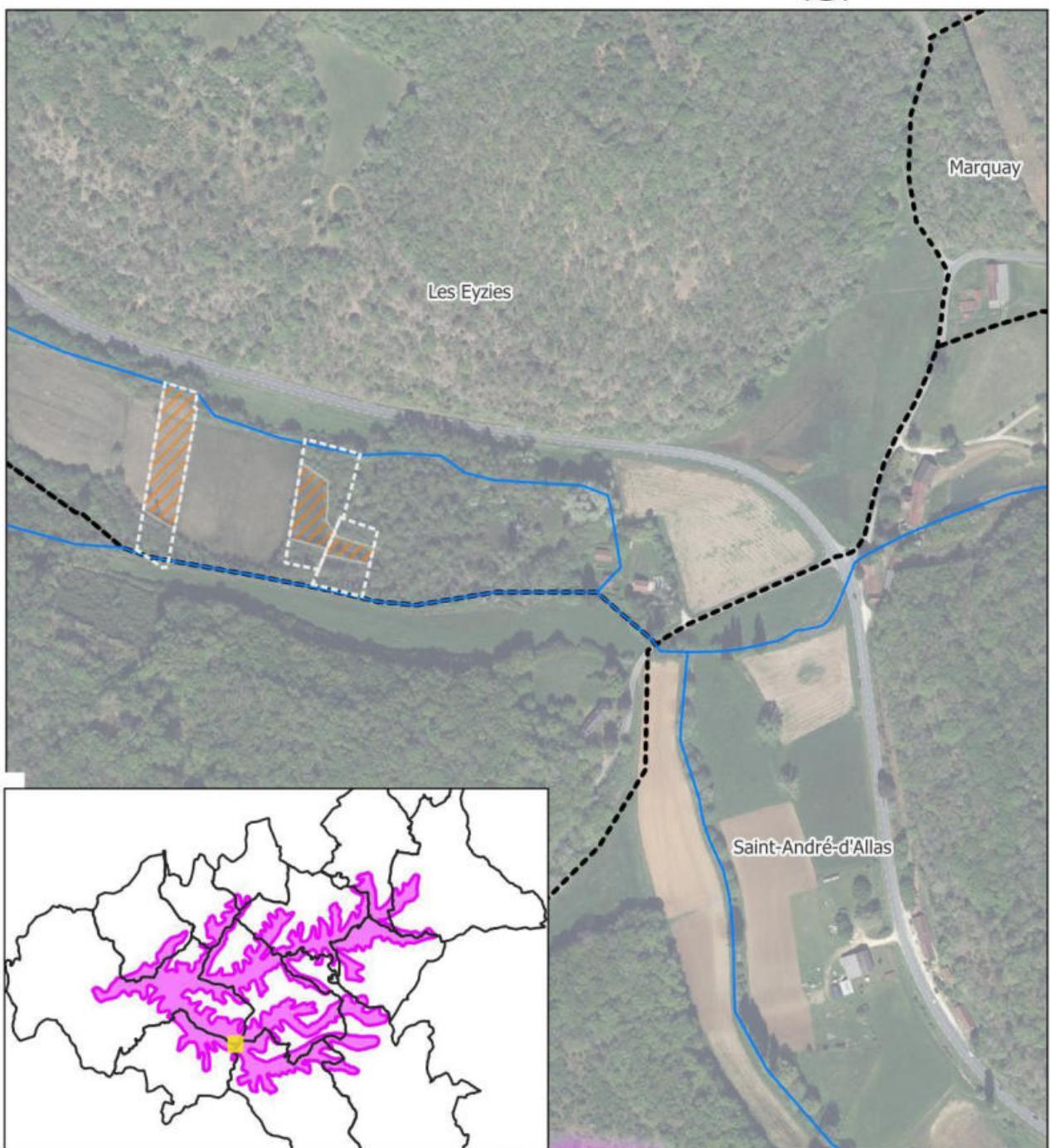
La cartographie des opérations de gestion est présentée en page suivante.

**Contrat Natura 2000 - FDC 24**

Localisation des opérations (Benivet)



Réalisation : CEN Nouvelle-Aquitaine (02/2025)



Source: © Fond carto IGN, cadastre ETALAB, MNHN-INPN, CEN Nouvelle-Aquitaine

 Cours d'eau (BD Topage)

 Limites parcellaires

 Limites communales

 Perimètre site Natura 2000

**Opérations prévues entre 2024 et 2028**
 N05R - Débroussaillage manuel ou mécanique

### 4.3.3. Contrat Natura 2000 –SAS du Château de Commarque

#### 4.3.3.1. Généralités sur le contrat

**Intitulé du contrat :** Entretien de bas marais alcalins et mégaphorbiaies par gestion pastorale et broyage (Vallon de Commarque)

**Commune concernée :** Les Eyzies, Marquay

**Nombre de parcelles concernées :** 10

**Secteurs :** Vallon de Commarque

**Opérations financées :**

- **N03Ri** : Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique
- **N05R** : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger

**Nombre d'année d'intervention prévu :** 4 (2025 à 2028)

**Effets attendus :** Les opérations d'entretien (pâturage et mécanique) prévues sur les habitats d'intérêt communautaire et les habitats d'espèces visent à maintenir dans un bon état de conservation les bas-marais alcalins et les mégaphorbiaies, tout en proposant des milieux d'accueil favorables aux espèces d'intérêt communautaire identifiées (Cuivré des marais, Agrion de mercure) en empêchant la dynamique de fermeture de s'installer.

La localisation des parcelles concernées par le contrat est présentée dans la cartographie en page suivante.



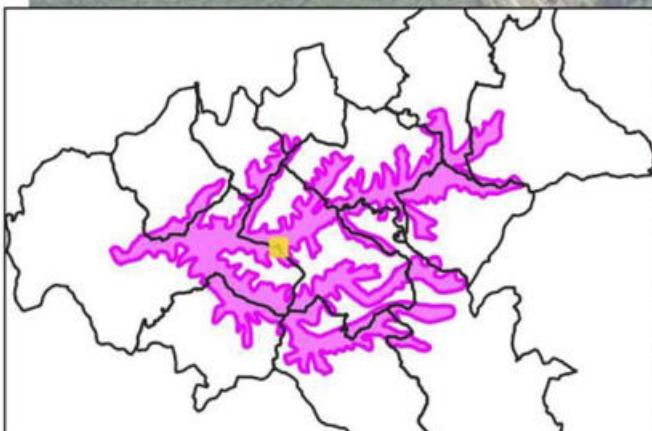
## Contrat Natura 2000 - SAS CHATEAU DE COMMARQUE

Localisation des parcelles (Vallon de Commarque)



0 50 100 m

Réalisation : CEN Nouvelle-Aquitaine (02/2025)



Source: © Fond carto IGN, cadastre ETALAB, MNHN-INPN, CEN Nouvelle-Aquitaine

— Cours d'eau (BD Topage)

— Limites parcellaires

— Limites communales

■ Perimètre site Natura 2000

Figure 22 : Localisation des parcelles concernées par le contrat Natura 2000

#### 4.3.3.2. Opérations de gestion financées par le contrat N2000 et calendrier prévisionnel

Tableau XIV : Programmation prévisionnelle des interventions

Volet	Code action	Opérations	Secteur	Surface (ha)	Barème / Devis	Description des opérations	2025	2026	2027	2028
Gestion pastorale	N03Ri	Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique	Vallon de Commarque	3,56	Barème	Pâturage (intègre la pose de la clôture mobile, le nettoyage de l'emprise des clôtures et l'entretien des équipements pastoraux)	X	X	X	X
					Barème	Gardiennage (dont transport/déplacement des animaux) Le montant présenté est un forfait pour l'ensemble du contrat	X	X	X	X
Gestion mécanique	N05R	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage et débroussaillage léger	Vallon de Commarque	3,56	Devis	Broyage mécanique	X	X	X	X

#### 4.3.3.3. Cartographie des opérations de gestion

La cartographie des opérations de gestion est présentée en page suivante.

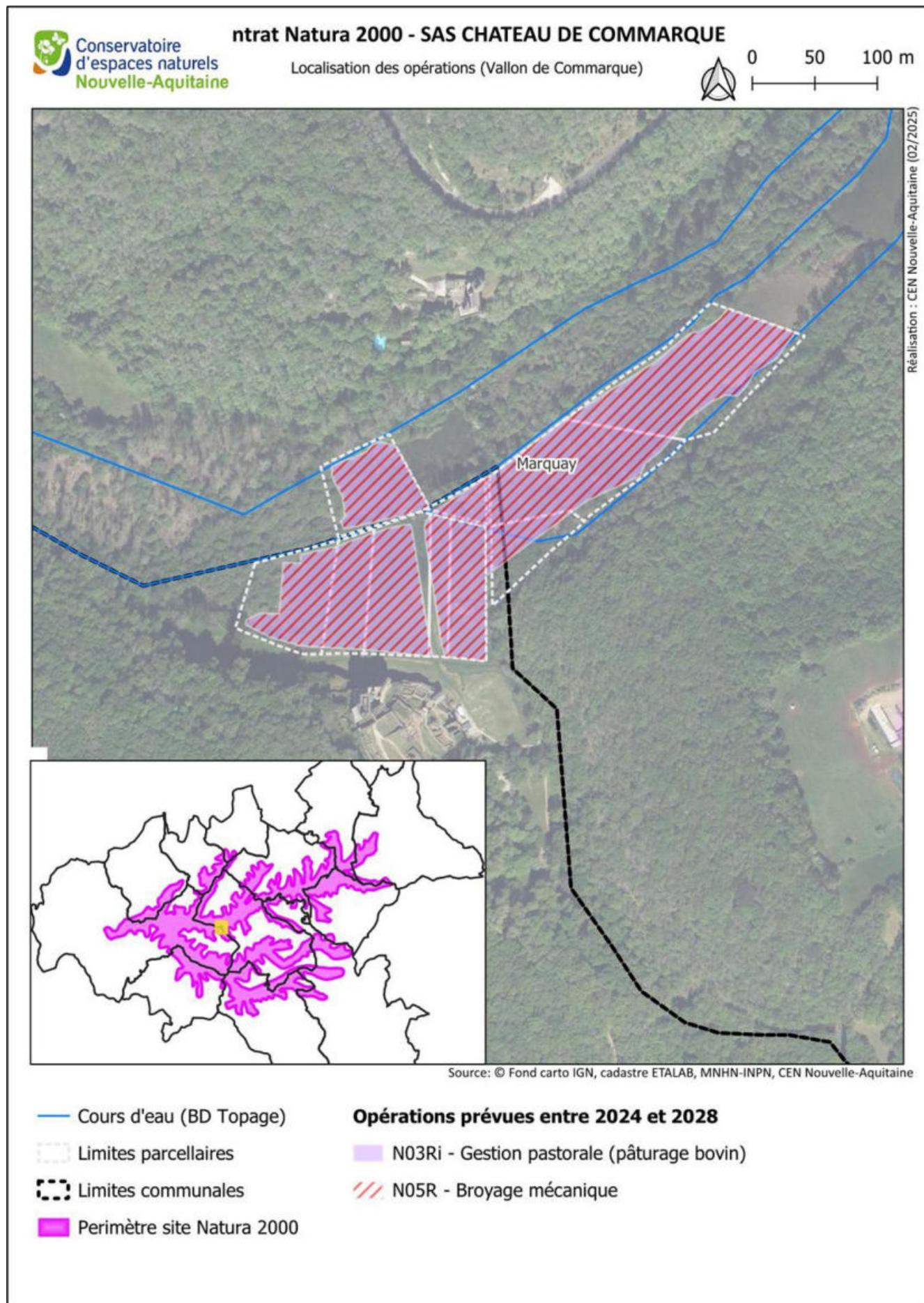


Figure 23 : Localisation des opérations prévues dans le cadre du contrat N2000

#### 4.3.4. Contrat Natura 2000 –Propriétaire privé

##### 4.3.4.1. Généralités sur le contrat

**Intitulé du contrat :** Entretien de mégaphorbiaies par gestion pastorale et broyage (Vallée de la Grande Beune)

**Commune concernée :** Marquay

**Nombre de parcelles concernées :** 1

**Secteurs :** Vallée de la Grande Beune

**Opérations financées :**

- **N03Ri** : Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique
- **N05R** : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger

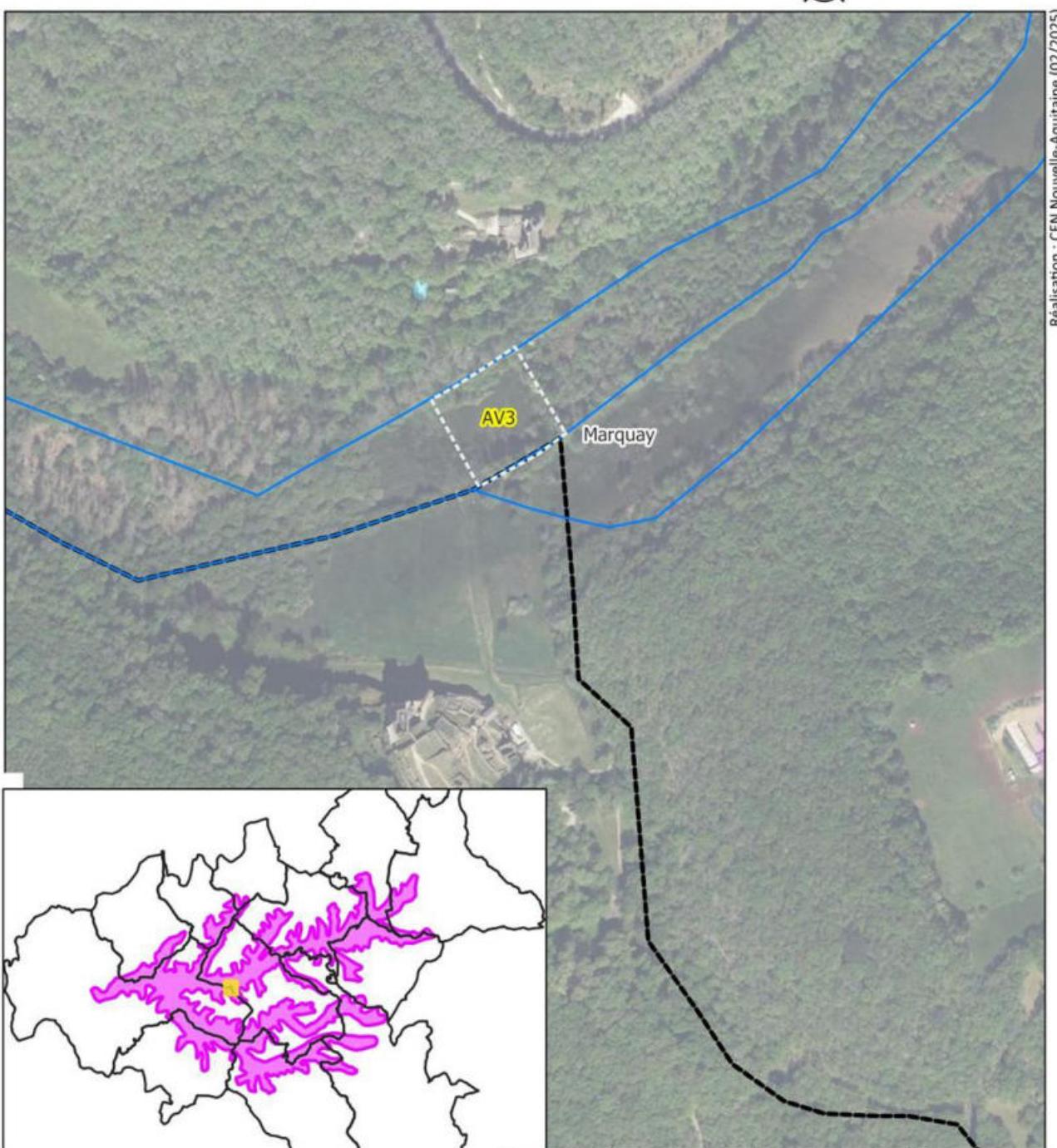
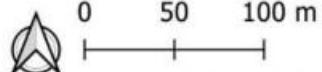
**Nombre d'année d'intervention prévu :** 4 (2025 à 2028)

**Effets attendus :** Les opérations d'entretien (pâturage et mécanique) prévues sur les habitats d'intérêt communautaire et les habitats d'espèces visent à maintenir dans un bon état de conservation les mégaphorbiaies, tout en proposant des milieux d'accueil favorables aux espèces d'intérêt communautaire identifiées (Cuivré des marais, Agrion de mercure) en empêchant la dynamique de fermeture de s'installer.

La localisation de la parcelle concernée par le contrat est présentée dans la cartographie en page suivante.

**Contrat Natura 2000 - CLANET**

Localisation des opérations (Vallée de la Grande Beune)



- Cours d'eau (BD Topage)
-  Limites parcellaires
-  Limites communales
-  Perimètre site Natura 2000

Figure 24 : Localisation des parcelles concernées par le contrat Natura 2000

#### 4.3.4.2. Opérations de gestion financées par le contrat N2000 et calendrier prévisionnel

Tableau XV : Programmation prévisionnelle des interventions

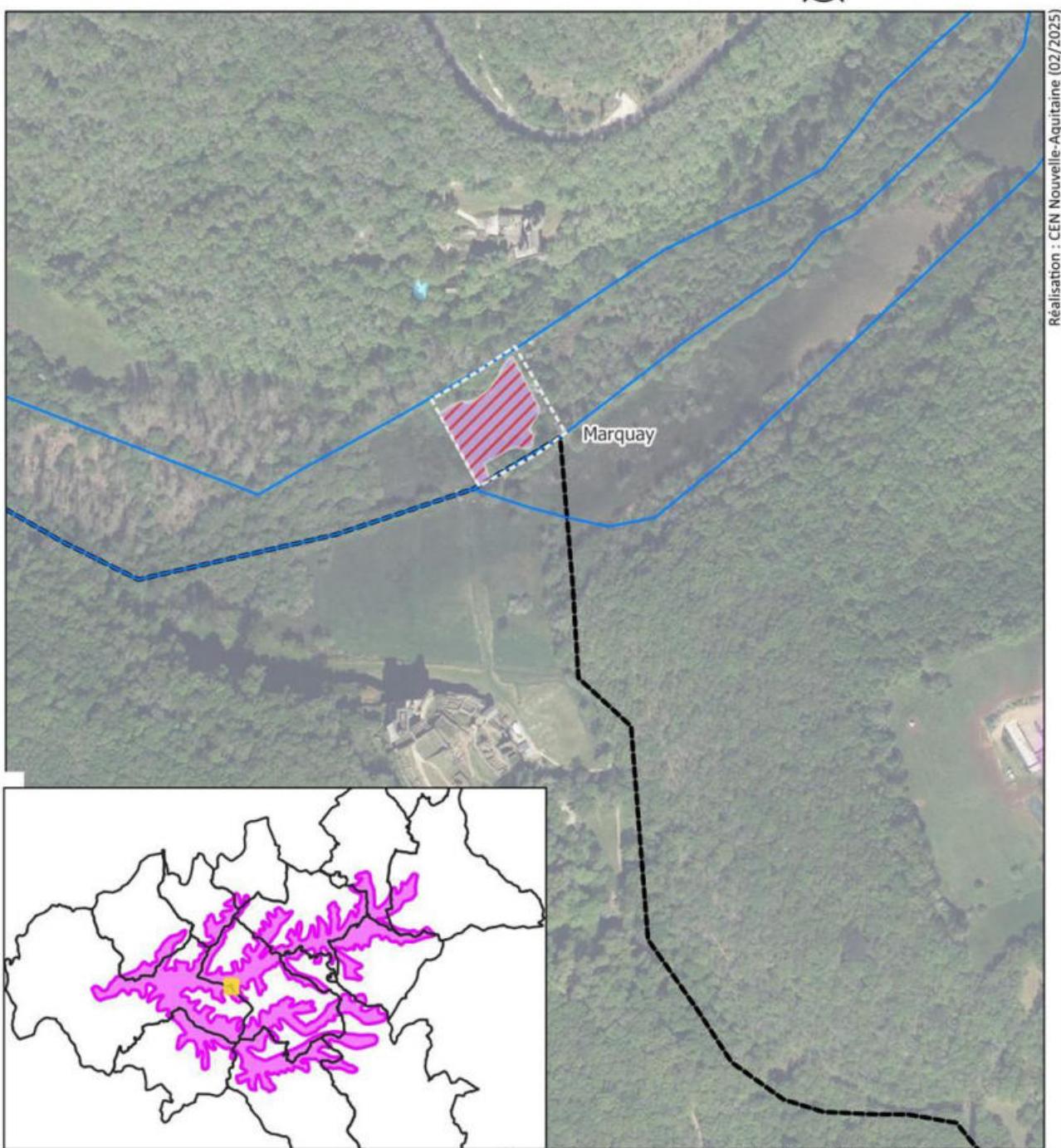
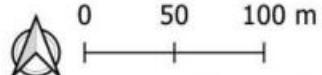
Volet	Code action	Opérations	Secteur	Surface (ha)	Barème / Devis	Description des opérations	2025	2026	2027	2028
Gestion pastorale	N03Ri	Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique	Vallée de la Grande Beune	0,28	Barème	Pâturage (intègre la pose de la clôture mobile, le nettoyage de l'emprise des clôtures et l'entretien des équipements pastoraux)	X	X	X	X
Gestion mécanique	N05R	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage et débroussaillage léger	Vallée de la Grande Beune	0,28	Devis	Broyage mécanique	X	X	X	X

#### 4.3.4.3. Cartographie des opérations de gestion

La cartographie des opérations de gestion est présentée en page suivante.

## Contrat Natura 2000 - CLANET

Localisation des opérations (Vallée de la Grande Beune)



— Cours d'eau (BD Topage)

— Limites parcellaires

— Limites communales

■ Perimètre site Natura 2000

### Opérations prévues entre 2024 et 2028

■ N03Ri - Gestion pastorale (pâturage bovin)

■ N05R - Broyage mécanique

Figure 25 : Localisation des opérations prévues dans le cadre du contrat N2000

#### 4.3.5. Contrat Natura 2000 –Conservatoire d’Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine

##### 4.3.5.1. Généralités sur le contrat

**Intitulé du contrat :** Sécurisation physique de la carrière des Combarelles (gîte à chiroptères)

**Commune concernée :** Les Eyzies

**Nombre de parcelles concernées :** 3

**Secteurs :** Les Combarelles

**Opérations financées :**

- **N23Pi** : Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site

**Nombre d’année d’intervention prévu :** 1 (2026)

**Effets attendus :** La fermeture de la carrière permettra l’entrée et la sortie des chauves-souris dans la carrière tout en empêchant la fréquentation humaine et le dérangement induit qui en découle.

L’efficience de la fermeture physique des trois accès sera totale et permettra la préservation des populations de chauves-souris présentent dans la carrière notamment en période d’hibernation.

La localisation des parcelles concernées par le contrat est présentée dans la cartographie en page suivante.

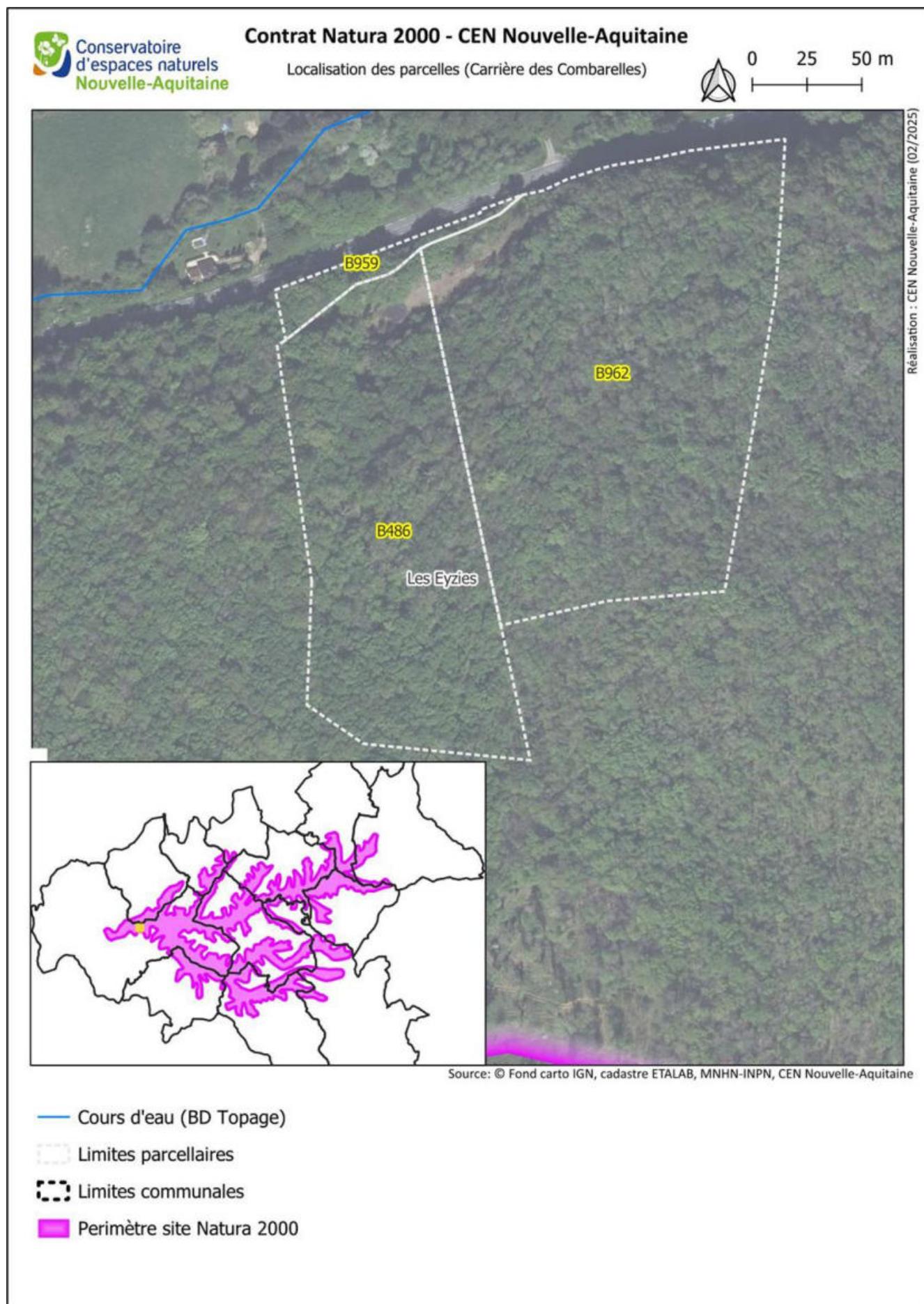


Figure 26 : Localisation des parcelles concernées par le contrat Natura 2000

#### 4.3.5.2. Opérations de gestion financées par le contrat N2000 et calendrier prévisionnel

Tableau XVI : Programmation prévisionnelle des interventions

Volet	Code action	Opérations	Secteur	Barème / Devis	Description des opérations	2025	2026	2027	2028
Sécurisation physique de la carrière des Combarelles	N23Pi	Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site	Vallée de la Grande Beune - Les Combarelles	Devis	Entrée principale : Fabrication et pose d'un portail d'accès + grille avec bas volet Ouverture annexe : Fourniture et pose de tôle de fermeture Entrée secondaire : Fabrication cadre plat avec bas volet + mise en place de barreaux horizontaux Prise de cortations précises Galvanisation Transport Pose Travaux d'accéssibilité : débroussaillage léger, déplacement bloc ...		X		

#### 4.3.5.3. Cartographie des opérations de gestion

La cartographie des opérations de gestion est présentée en page suivante.

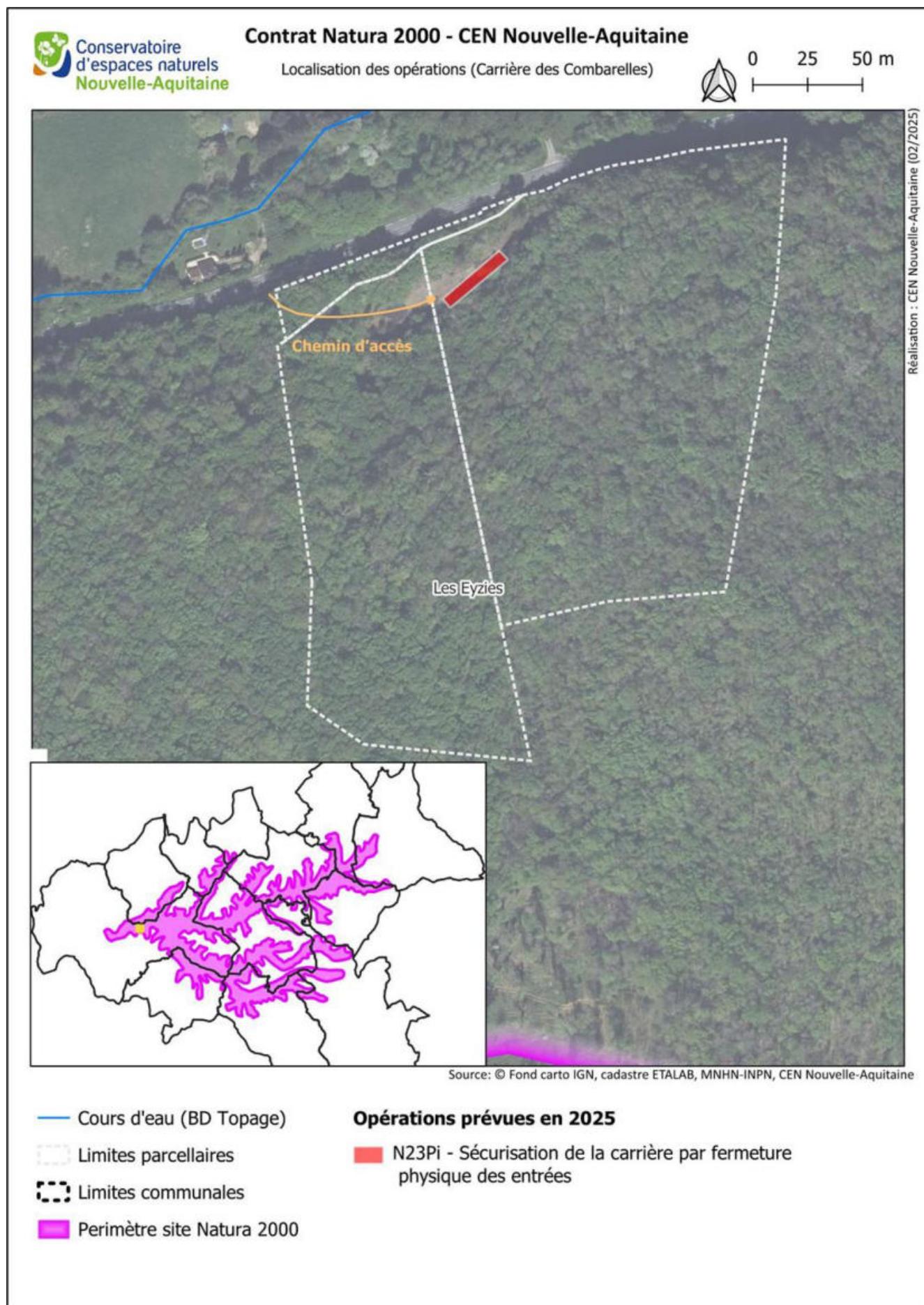


Figure 27 : Localisation des opérations prévues dans le cadre du contrat N2000

#### 4.4. Aide à la mise en œuvre technique des actions et Suivi technique, administratif et financier

Le suivi des contrats consiste à :

- Assurer l'interface entre, les propriétaires bénéficiaires des contrats Natura 2000 et les services de la Région,
- Accompagner les bénéficiaires dans la mise en œuvre des interventions,
- Suivre le planning des interventions,
- Accompagner ou réaliser pour le compte des bénéficiaires les demandes de paiement.
- Réaliser si nécessaire les demandes d'avenants pour le compte des bénéficiaires

2 contrats ont été suivis en 2024.

4 contrats ont été suivis en 2025.

##### 4.4.1. Suivi de contrats 2024

###### 4.4.1.1. Contrats Natura 2000 – SCI du Château de Puymartin, Propriétaire privé.

Ces 2 contrats validés en 2020 concernent un chapelet de parcelles situées en bordure de l'axe Les Eyzies - Sarlat, en contrebas du château de Puymartin et réparties entre deux propriétaires :

- La SCI du château de Puymartin (1,15 ha)
- Propriétaire privé (1,83 ha)

À la suite de l'exploitation des peupleraies situées sur ces parcelles, les interventions doivent permettre de restaurer puis d'entretenir les végétations mégaphorbiaies. Les opérations prévues doivent être mise en œuvre suivant le planning d'intervention suivant :

- 2022 : restauration des mégaphorbiaies par broyage au sol des résidus d'exploitation de peupliers et arasement des souches, ou broyage lourd de la strate arbustive et herbacée avec bûcheronnage
- 2023 : entretien des mégaphorbiaies par gyrobroyeage
- 2024 : entretien des mégaphorbiaies par gyrobroyeage

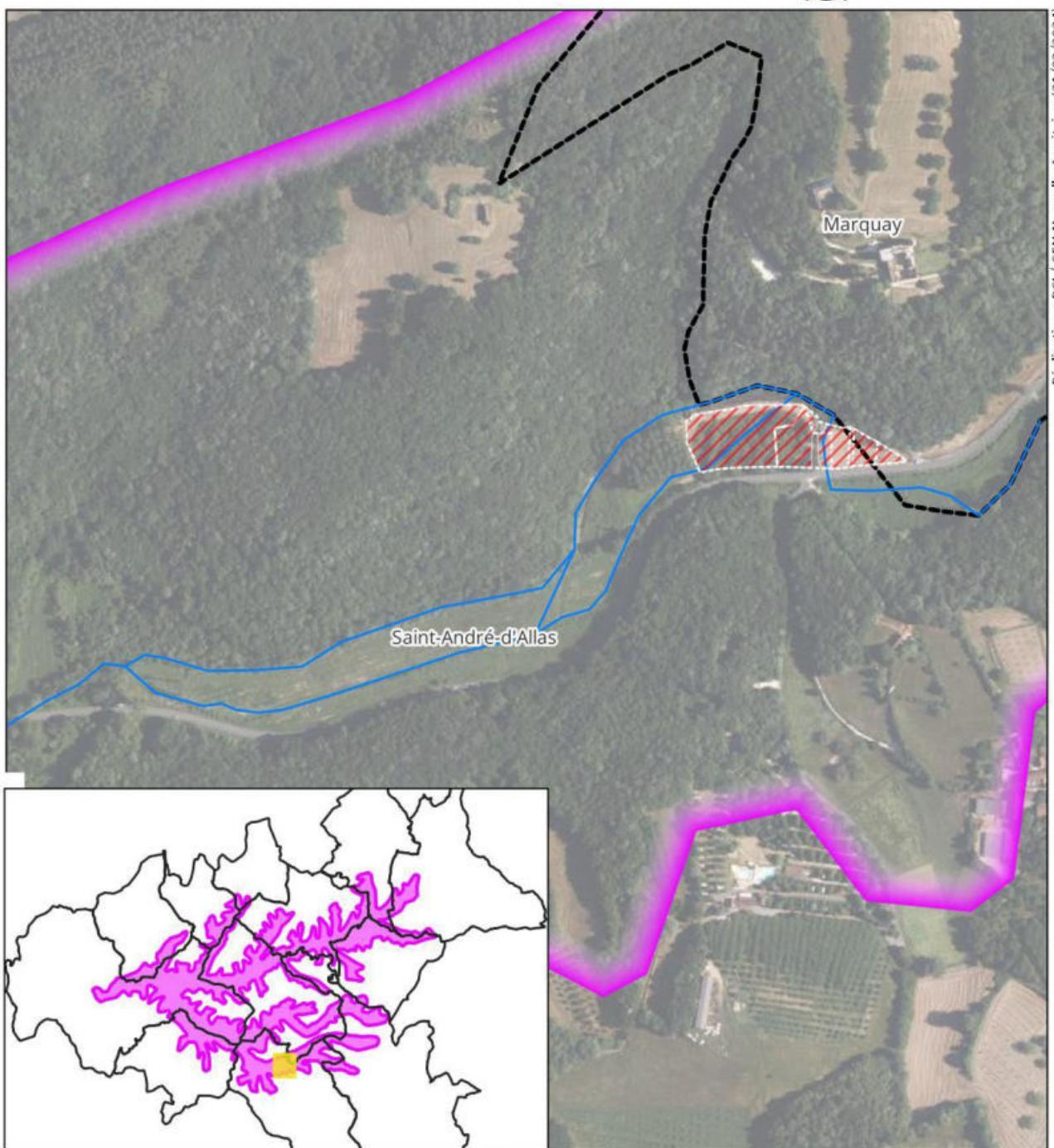
Les travaux de broyage au sol des résidus d'exploitation de peupliers avec arasement des souches, et de broyage lourd de la strate arbustive et herbacée avec bûcheronnage ont eu lieu fin septembre 2022, avec l'intervention d'un broyeur forestier.

En 2024, le gyrobroyeage d'entretien a été réalisé sur les différentes parcelles. Les localisations des interventions de 2024 réalisée sur ces 2 contrats sont présentées en Figure 28 et Figure 29.

Ces contrats se sont achevés au 31/12/2024.

**Contrat Natura 2000 - SCI PUYMARTIN**

Localisation des opérations (Puymartin)


 0 50 100 m

 Cours d'eau (BD Topage)

 Limites parcellaires

 Limites communales

 Perimètre site Natura 2000

**Opérations réalisées en 2024**
 N05R - Gyrobroyage d'entretien

**Figure 28 : Contrat Natura 2000 – SCI Pyumartin – Localisation des opération réalisées en 2024**



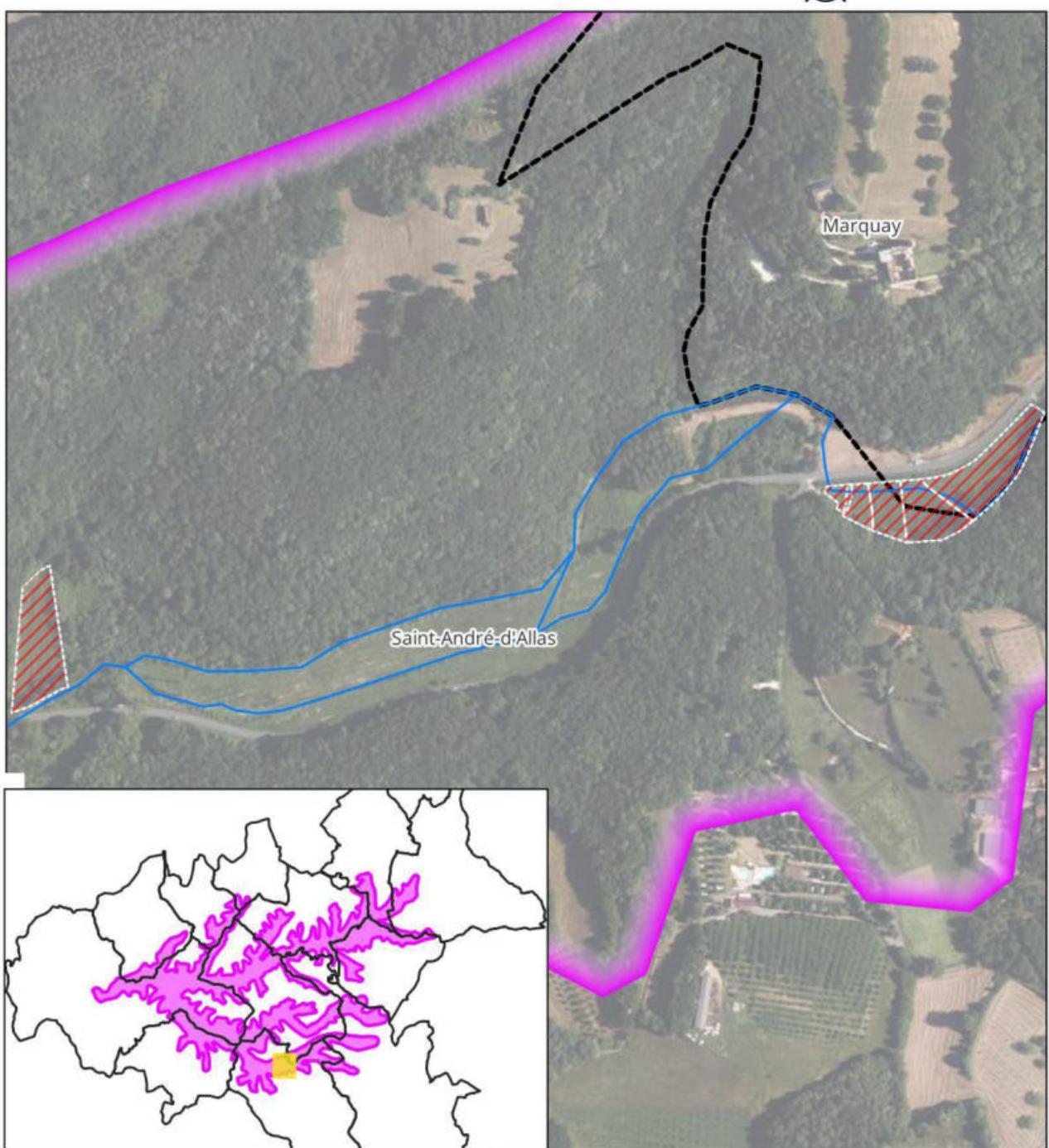
## Contrat Natura 2000 - DE CHERADE DE MONTBRON

Localisation des opérations (Puymartin)



0 50 100 m

Réalisation : DS1 / CEN Nouvelle-Aquitaine (21/02/2024)



Source: © Fond carto IGN, cadastre ETALAB, MNHN-INPN, CEN Nouvelle-Aquitaine

— Cours d'eau (BD Topage)

Limites parcellaires

— Limites communales

■ Perimètre site Natura 2000

### Opérations réalisées en 2024

/// N05R - Gyrobroyage d'entretien

Figure 29 : Contrat Natura 2000 – Propriétaire privé – Localisation des opération réalisées 2024

#### 4.4.2. Suivi de contrats 2025

##### 4.4.2.1. Contrat Natura 2000 – AFPL de Meyrals

**Intitulé du contrat :** Entretien de bas marais alcalins, mégaphorbiaies, phragmitaies par gestion pastorale, broyage et débroussaillage (Combe de St-Raphaël, Fontaine Pourrie et Bénivet)

**Commune concernée :** Meyrals

**Nombre de parcelles concernées :** 32

**Secteurs :** 3 secteurs distincts Combe de St-Raphaël, Fontaine Pourrie et Bénivet

**Opérations financées :**

- **N03Ri** : Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique
- **N05R** : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger

L'année 2025 correspond à la première année de mise œuvre du contrat.

##### 4.4.2.2. Contrat Natura 2000 –Fédération Départementale des Chasseurs de Dordogne

**Intitulé du contrat :** Entretien de bas marais alcalins par débroussaillage (Bénivet)

**Commune concernée :** Les Eyzies

**Nombre de parcelles concernées :** 3

**Secteurs :** Bénivet

**Opérations financées :**

- **N05R** : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger

L'année 2025 correspond à la première année de mise œuvre du contrat.

##### 4.4.2.3. Contrat Natura 2000 –SAS du Château de Commarque

**Intitulé du contrat :** Entretien de bas marais alcalins et mégaphorbiaies par gestion pastorale et broyage (Vallon de Commarque)

**Commune concernée :** Les Eyzies, Marquay

**Nombre de parcelles concernées :** 10

**Secteurs :** Vallon de Commarque

**Opérations financées :**

- **N03Ri** : Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique
- **N05R** : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger

L'année 2025 correspond à la première année de mise œuvre du contrat.

##### 4.4.2.4. Contrat Natura 2000 –Propriétaire privé

**Intitulé du contrat :** Entretien de mégaphorbiaies par gestion pastorale et broyage (Vallée de la Grande Beune)

**Commune concernée :** Marquay

**Nombre de parcelles concernées :** 1

**Secteurs :** Vallée de la Grande Beune

**Opérations financées :**

- **N03Ri** : Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique
- **N05R** : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger

L'année 2025 correspond à la première année de mise œuvre du contrat.



Figure 30 : Photographies des différentes opérations de débroussaillage

#### 4.4.3. Contrats Natura 2000 – Synthèse des contrats N2000

Tableau XVII : Synthèse des contrats en cours et en prévision

Bénéficiaire	Site	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
SCI du château de Puymartin	Puymartin	Restauration et entretien de mégaphorbiaies (3 ans) 2022 : Avenant décalage début intervention + financier						
Propriétaire privé	Puymartin	Restauration et entretien de mégaphorbiaies (3 ans) 2022 : Avenant décalage début intervention + financier						
SAS du Château de Commarque	Vallon de Commarque			Entretien de bas marais alcalins et mégaphorbiaies par gestion pastorale et broyage (Vallon de Commarque)				
Propriétaire privé	Vallée de la Grande Beune			Entretien de mégaphorbiaies par gestion pastorale et broyage (Vallée de la Grande Beune)				
AFPL de Meyrals	Combe de Saint Raphaël / Fontaine Pourrie / Bénivet			Entretien de bas marais alcalins, mégaphorbiaies, phragmitaies par gestion pastorale, broyage et débroussaillage (Combe de St-Raphaël, Fontaine Pourrie et Bénivet)				
Fédération départementale des chasseurs 24	Bénivet			Entretien de bas marais alcalins par débroussaillage (Bénivet)				
CEN Nouvelle Aquitaine	Combarelles				Sécurisation physique de la carrière des Combarelles (gîte à chiroptères)			

Terminés

Nouveaux

## 5. SUIVI DES POPULATIONS DE CHIROPTERES

Plusieurs sites à chiroptères sont recensés au sein du site Natura 2000. Parmi eux, certains font l'objet d'un suivi régulier par le CEN Nouvelle Aquitaine.

### 5.1. La Grotte de Vieil Mouly

Le tableau ci-dessous synthétise les effectifs observés sur le site en 2024 et 2025. Tous les résultats des comptages depuis 2015 sont présentés en annexe 1.

Tableau XVIII : Synthèse des observations réalisées dans la grotte de Vieil Mouly

Espèce	2024		2025	
	HIBERNATION	MISE BAS / ESTIVE	HIBERNATION	MISE BAS / ESTIVE
	26-janv	25-juin et 08-juil	16-janv	07-juil
<i>Miniopterus schreibersii</i>	1546	285 ad.	1548	880
<i>Rhinolophus euryale</i>	64	892 ad. 291 juv.	65	830 ad. 371 juv.
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	268	65	223	
<i>Myotis emarginatus</i>		285 ad. 7 juv.		290 ad. 76 juv.
<i>Myotis sp. type Grand myotis</i>				
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	2		4	
<i>Myotis daubentonii</i>	1			
<i>Plecotus sp.</i>	2			
<i>Chiroptère sp.</i>	1		1	

#### 5.1.1. Hibernation

Au cours des hivers 2023/2024 et 2024/2025, les effectifs de Minioptère de Schreibers ont légèrement augmenté par rapport à l'hiver 2022/2023. (1546 en 2024 et 1548 en 2025 vs 1350 en 2023). L'effectif de Rhinolophe euryale a fortement diminué (64 en 2024 et 65 en 2025 vs 199 en 2023) et l'effectif de Grand Rhinolophe est quant à lui plutôt stable.



Figure 31 : Rhinolophes euryales en léthargie

Les figures ci-dessous présentent l'évolution des effectifs recensés lors des comptage hivernaux réalisés entre 2015 et 2025 pour 3 espèces dans la grotte de Vieil Mouly.

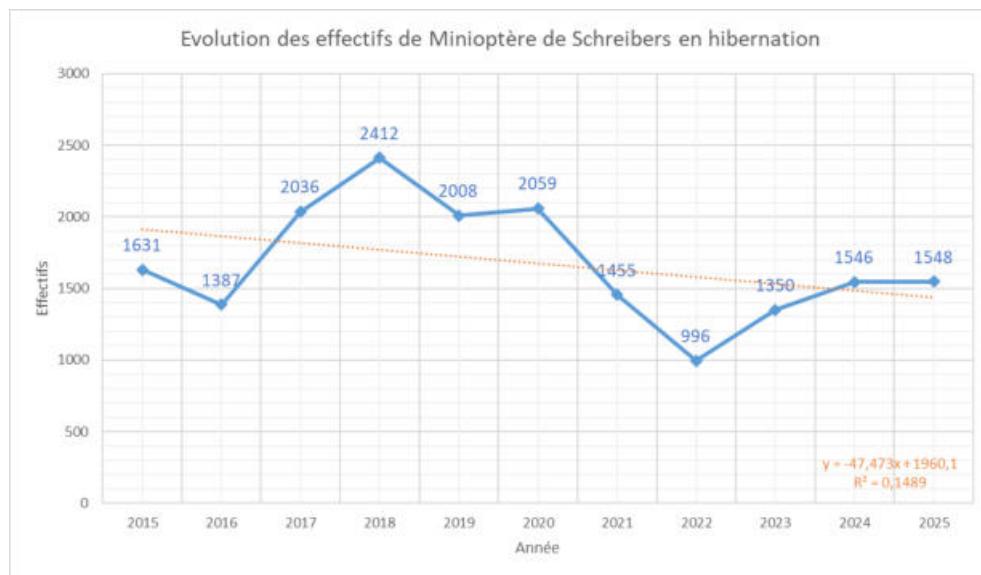


Figure 32 : Vieil Mouly - Évolution des effectifs de Minioptère de Schreibers en hibernation

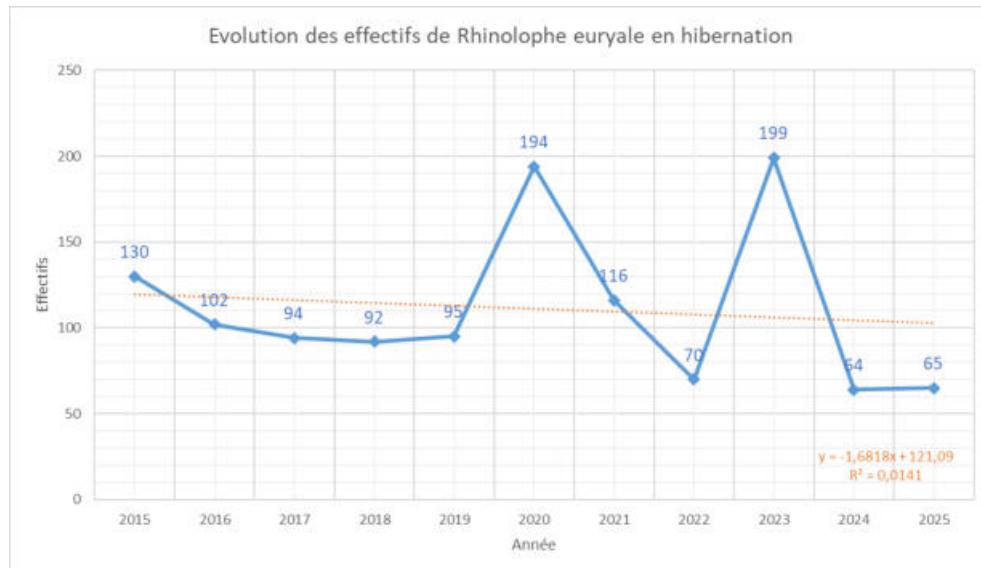


Figure 33 : Vieil Mouly - Évolution des effectifs de Rhinolophe euryale en hibernation

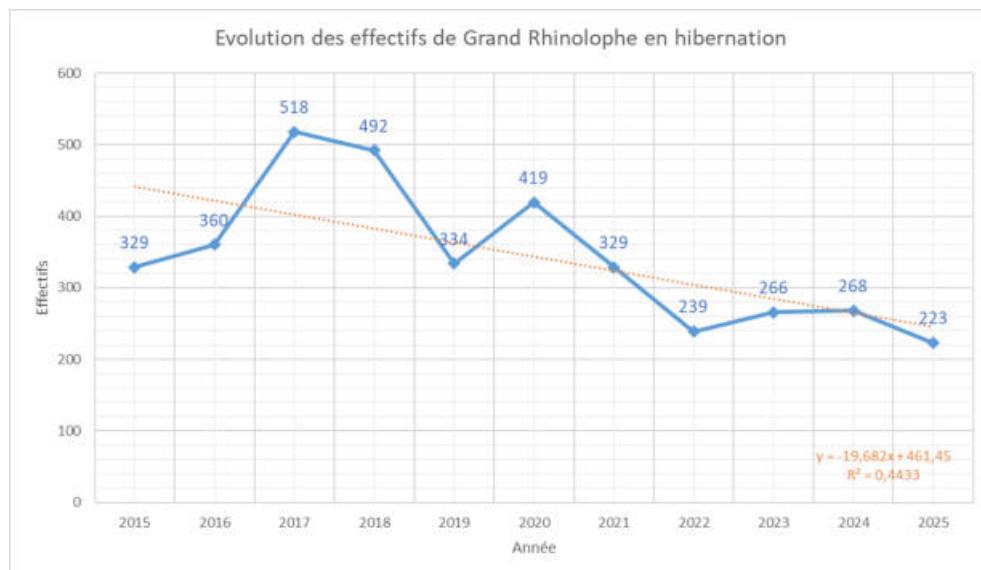


Figure 34 : Vieil Mouly - Évolution des effectifs de Grand Rhinolophe en hibernation

### 5.1.2. Mise bas et estive

Depuis 2021, le comptage des populations reproductrices est réalisé en émergence crépusculaire (plusieurs observateurs sont postés en sortie de gîte pour dénombrer à l'aide de détecteurs ultrasons les adultes émergents, puis les juvéniles sont photographiés à l'intérieur de la cavité une fois tous les adultes sortis). L'opération est délicate étant donné le nombre très important d'individus de différentes espèces émergents simultanément.

Deux passages sont habituellement réalisés sur site : un passage pour le recensement des populations hivernantes et un passage pour celui des populations reproductrices du site. Un nouveau protocole a été testé en 2024, avec deux passages en été pour dénombrer les espèces sur deux temporalités. Ce test s'est avéré peu concluant. Aussi, dès 2025, nous sommes repassés sur le protocole initial, à savoir un comptage simultané de toutes les espèces présentes sur le site en été (en estive pour le Minioptère et en mise bas pour les autres espèces).

Depuis 2024, en lien avec le projet Chiroptères Cavernicoles Prioritaires en Nouvelle-Aquitaine (voir également plus bas dans le rapport), une antenne cadre est disposée de manière provisoire pendant le comptage. Cette installation permet de scanner les individus en vol et de vérifier s'il s'agit d'individus transpondés ou non.



Figure 35 : Installation d'une antenne cadre en début de comptage

### 5.2. Carrière des Combarelles

Un passage hivernal est réalisé par le CEN Nouvelle Aquitaine. Le tableau ci-dessous présente les différents effectifs recensés en hibernation entre 2019 et 2025.

Ce site présente un fort enjeu pour l'hibernation du Grand Rhinolophe et son niveau d'intérêt est **régional**. Le CEN NA est propriétaire du site.

Tableau XIX : Synthèse des observations réalisées dans la carrière des Combarelles

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	10-févr	15-févr	09-févr	01-févr	26-janv	26-janv	16-janv
<i>Myotis myotis / M. blythii</i>	3	5	3	7	4	6	5
<i>Myotis nattereri</i>	1	2			4	1	2
<i>Plecotus sp.</i>	15	2	2	20	5	15	12
<i>Myotis daubentonii</i>	7	9	1	8	6	2	10
<i>Rhinolophus euryale</i>	2	8	8	4	5	44	25
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	14	9	9	10	13	5	14
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	227	226	236	269	306	254	335
<i>Myotis emarginatus</i>			1	1		1	1
<i>Chiro sp.</i>				2	1		2
<i>Barbastella barbastellus</i>					1		2
<i>Myotis bechsteinii</i>						1	1
<i>Myotis alcathoe / brandtii / mystacinus</i>							2

La figure ci-dessous présentent l'évolution des effectifs recensés lors des comptage hivernaux réalisés entre 2019 et 2023 pour le Grand Rhinolophe dans la carrière des Combarelles.

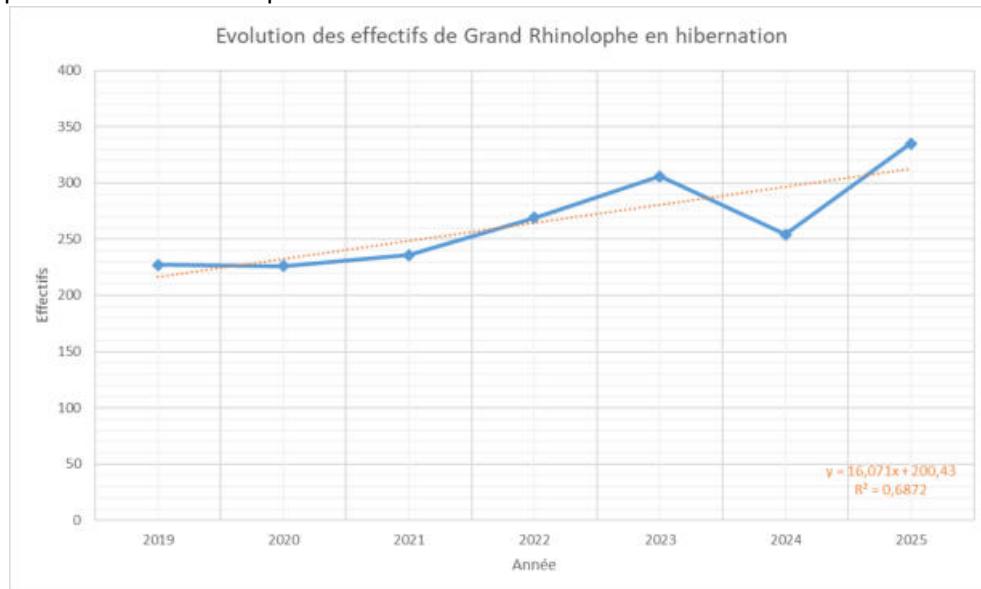


Figure 36 : Combarelles- Évolution des effectifs de Grand Rhinolophe en hibernation

### 5.3. La grotte du Bison

À la suite des démarches d'animation foncière entreprises sur le secteur, une nouvelle cavité à chiroptères est désormais intégrée aux suivis réalisés par le CEN NA, depuis 2020.

Ce site présente un enjeu **local** pour la chiroptérofaune.

Tableau XX : Synthèse des observations réalisées dans la Grotte du Bison

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	15-févr	09-févr	01-févr	26-janv	26-janv	16-janv
<i>Rhinolophus euryale</i>	2					
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	52	49	47	71	74	80
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	6	2	2	3	8	4

## 6. ASSISTANCE A L'APPLICATION DU REGIME D'EVALUATION D'INCIDENCE

La structure animatrice a été sollicitée à plusieurs reprise pour des demandes d'information. Les projets concernaient :

- En 2024 :
  - 3 projets forestiers
  - 3 projets de manifestations sportives
- En 2025 :
  - 4 projets de manifestations sportives

Au titre de l'assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences, elle a fourni les éléments nécessaires aux porteurs de projets dans la compléction du formulaire simplifié d'évaluation des incidences.

## 7. SYNTHESE, BILAN ET MISE A JOUR DU DOCOB

### 7.1. Bilan

Le présent document constitue le bilan de l'animation du site Natura 2000 en avril 2024 et décembre 2025. Il s'attache à faire la synthèse du travail d'animation réalisé sur cette tranche d'animation.

### 7.2. Mise à jour du DOCOB

#### 7.2.1. Proposition de mise à jour du Formulaire Standard de Données (FSD)

La démarche de révision du FSD a été poursuivi en 2025 avec les services de l'État mais n'a pu être finaliser. Suite au travail du CBNSA sur la cartographie des végétations et des habitats naturels du site Natura 2000 « Vallées des Beunes » (VERITE V. & al, 2024<sup>1</sup>), l'animateur du site est en mesure de proposer une mise à jour des éléments concernant les HIC sur le site.

Une information de cette proposition de mise à jour du FSD a été faite lors du COPIL du 27/11/2025.

Le Tableau XXI présente les HIC identifiés ainsi que leur surface et représentativité sur le site. Ils sont au nombre de 20 contre seulement 7 dans le FSD actuel.

<sup>1</sup> VÉRITÉ V., LE DEZ M., LE FOULER A., 2024 – Cartographie des végétations et habitats naturels du site Natura 2000 FR7200666 « Vallées des Beunes ». Conservatoire botanique national Sud-Atlantique. 47 p. + annexes.

Tableau XXI : HIC de l'annexe I de la DHFF proposés au FSD

	Code EUR 28	Intitulé EUR 28	Surface totale (en ha)	% surface du site	% surface des HIC
Habitats de microphorbiaies	<b>7220</b>	Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion)	0,01	0,00%	0,00%
	<b>8210</b>	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	15,9	0,29%	1,90%
Habitats pelousaires	<b>7230</b>	Tourbières basses alcalines	25	0,45%	2,90%
	<b>6110</b>	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi	0,17	0,00%	0,02%
	<b>6210</b>	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (*sites d'orchidées remarquables)	133,3	2,40%	15,50%
	<b>6220</b>	Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea	2,2	0,04%	0,26%
	<b>6230</b>	Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de	8,2	0,15%	0,96%
Habitats prairiaux	<b>6510</b>	Prairies maigres de fauche de basse altitude ( <i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i> )	274,9	5,00%	32,10%
Habitats de mégaphorbiaies	<b>6430</b>	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin	20,5	0,37%	2,40%
Habitats de roselières	<b>7210</b>	Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i>	0,67	0,01%	0,08%
Habitats de chaméphytaies	<b>4030</b>	Landes sèches européennes	2,1	0,04%	0,25%
Habitats forestiers	<b>91E0</b>	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> ( <i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i> )	63,2	1,10%	7,40%
	<b>9180</b>	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	0,03	0,00%	0,00%
	<b>9130</b>	Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	235,1	4,30%	27,40%
	<b>9150</b>	Hêtraies calcicoles médio-européennes du <i>Cephalanthero-Fagion</i>	0,07	0,00%	0,01%
	<b>9340</b>	Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	72,4	1,30%	8,40%
Habitats d'herbiers aquatiques	<b>3140</b>	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i>	0,63	0,01%	0,07%
	<b>3150</b>	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	3,1	0,06%	0,36%
	<b>3260</b>	Rivières des étages planitaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	0,05	0,00%	0,01%
Habitats souterrains	<b>8310</b>	Grottes non exploitées par le tourisme	nc	nc	nc
<b>TOTAL</b>			<b>857,7</b>	<b>15,50%</b>	<b>100,00%</b>

## 8. ORGANISATION DES REUNIONS DE COMITE DE PILOTAGE

Cette année, une réunion de COPIL a été organisée le 27/11/2025. Une présentation du bilan de l'animation menée a été faite.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Historique de l'animation / Marché d'animation 2022-2025
2. Rappels du DOCOB et Mise à jour
3. Résultats du travail de mise à jour de la cartographie des habitats naturels du site N2000 (CBNSA)
4. Bilan de l'Animation réalisée en 2024 et 2025
5. Autres programmes/projets en lien avec Natura 2000

Le courrier d'invitation au COPIL, le compte rendu du COPIL et les présentations projetées sont présentés en annexe 2.

## 9. PROGRAMME/PROJETS EN LIEN AVEC NATURA 2000

### 9.1. Cartographie des végétations et habitats naturels du site Natura 2000

Le site Natura 2000 des vallées des Beunes est un des premiers sites Natura 2000 ayant fait l'objet de l'élaboration d'un DOCOB en Dordogne. À ce titre la cartographie des habitats naturels notamment d'intérêt communautaire qui accompagne le DOCOB est très largement lacunaire et souffre d'un manque important de connaissances.

La révision de la cartographie des habitats du site était donc nécessaire.

Ainsi le Conservatoire Botanique National Sud Atlantique a été missionné pour réaliser en 2020 et 2021 la typologie des végétations et habitats naturels du site Natura 2000.

L'objectif de ce travail était de dresser la liste des végétations et des habitats d'intérêt communautaire présents sur le site Natura 2000.

A la suite de ce travail, **le CBN SA a réalisé sur la période 2023-2024 la révision de la cartographie complète des végétations et habitats naturels du site**

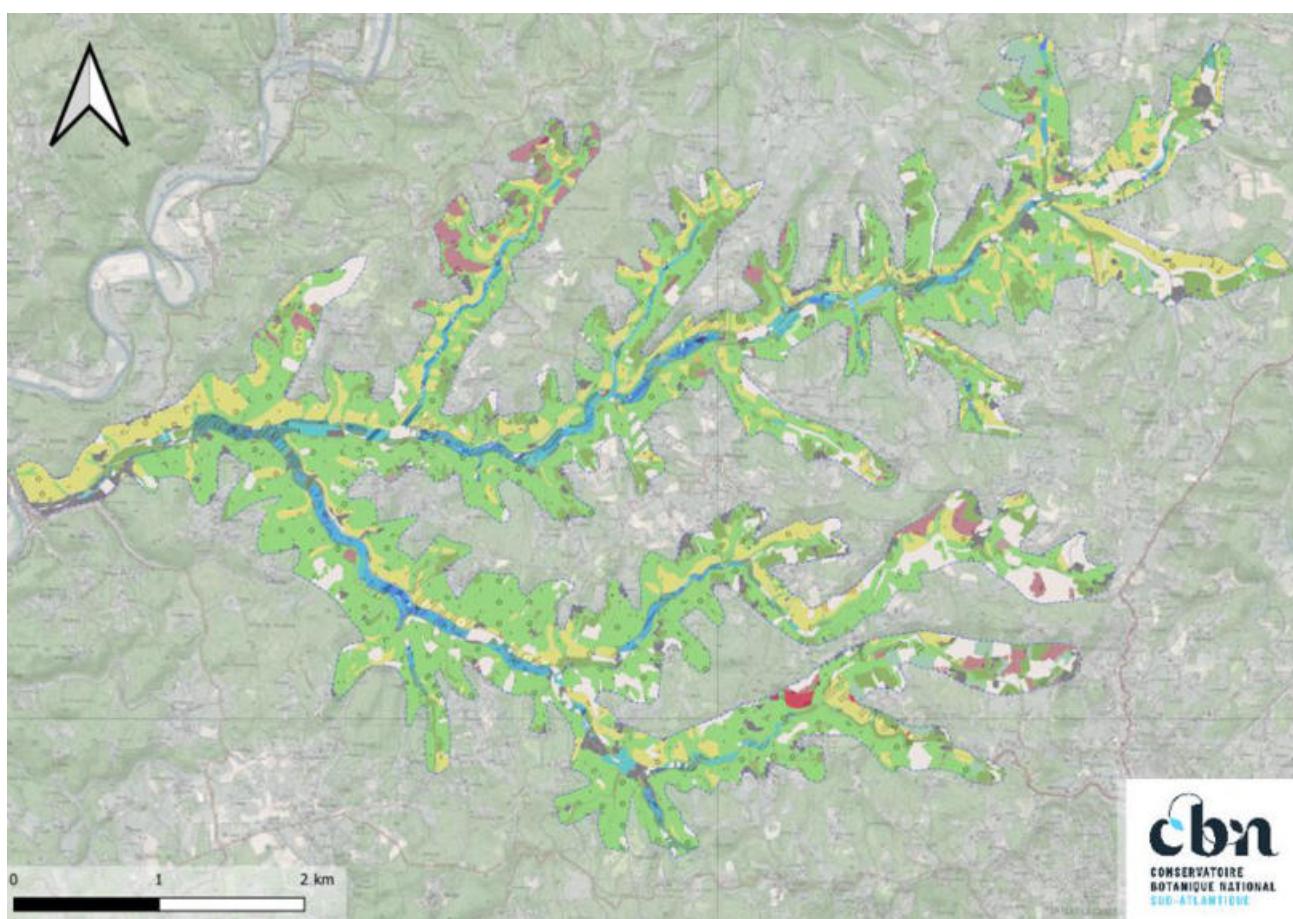


Figure 37 : Révision de la cartographie des habitats naturels

Environ 5900 hectares ont été cartographiés. La production d'un Kit Carto sous SIG permet plusieurs visualisations différentes :

- Végétation (niveau alliance minimum)
- Typologie EUNIS
- Habitat d'intérêt communautaire
- Etat de conservation

Un rapport d'étude a été rédigé par le CBN SA, il est téléchargeable à l'adresse suivante : [https://obv-na.fr/ofsa/ressources/7\\_habitats/CBNSA\\_2025 - Cartographie\\_N2000\\_Vallées\\_des\\_Beunes\\_v1.0.pdf](https://obv-na.fr/ofsa/ressources/7_habitats/CBNSA_2025 - Cartographie_N2000_Vallées_des_Beunes_v1.0.pdf)

Il ressort de cette étude que 144 syntaxons (végétations) et 132 habitats EUNIS ont été cartographiés, le site Natura 2000 apparaît comme exceptionnel pour sa diversité et l'originalité de ses végétations à l'échelle de la Région.

19 HIC ont été identifiés dans ce travail auquel s'ajoute l'HIC de « Grottes non exploitées par le tourisme ». Ainsi en l'état des connaissances 20 HIC sont présents sur le site. Ce travail va permettre la mise à jour du FSD du site.

## 9.2. Programme chiroptères cavernicoles en Nouvelle-Aquitaine

Le CEN NA participe au programme « Chiroptères cavernicoles prioritaires en Nouvelle Aquitaine » porté par FNE NA en partenariat avec de nombreuses associations. Ce vaste programme vise notamment l'amélioration et la mise à jour des connaissances sur les principales espèces cavernicoles prioritaires en Nouvelle-Aquitaine.

En ce sens, le suivi des principaux gîtes à chiroptères du secteur a été coordonné et réalisé par le CEN Nouvelle Aquitaine. Toutes les données récoltées sont transmises aux structures régionales et alimentent les différents travaux sur la connaissance de la chiroptérofaune à l'échelle régionale.

Les individus marqués en été (transpondés) sur les gîtes de la région sont scannés en hibernation et sur certain site en période estivale, le soir en sortie de gîte, afin d'évaluer leurs déplacements.



Figure 38 : A gauche : Relecture de Grands Rhinolophes léthargiques en hiver / Adroite : Dispositif de détection placé en sortie de gîte l'été

Plusieurs individus transpondés ont été identifiés au sein des gîtes (Grand Rhinolophe et Minioptère de Schreibers). La carte ci-après présente leur provenance (sites de reproduction).

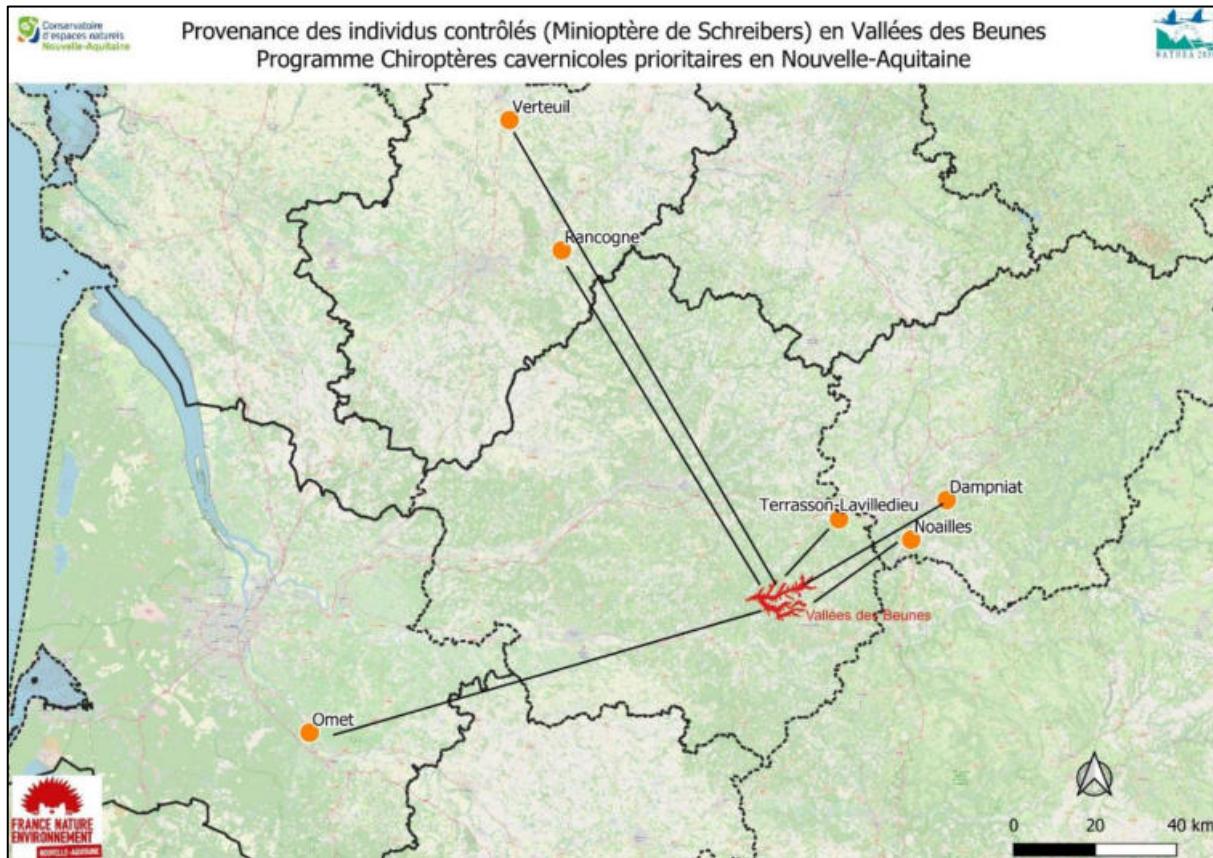


Figure 39 : Provenance des individus contrôlés (Minioptère de Schreibers)

En 2024 et 2025, l'antenne cadre installée à Vieil Mouly au moment du comptage estival a permis de détecter la présence de Minioptère de Schreibers transpondés sur d'autres sites (Rancogne en Charente et La Fage en Corrèze).

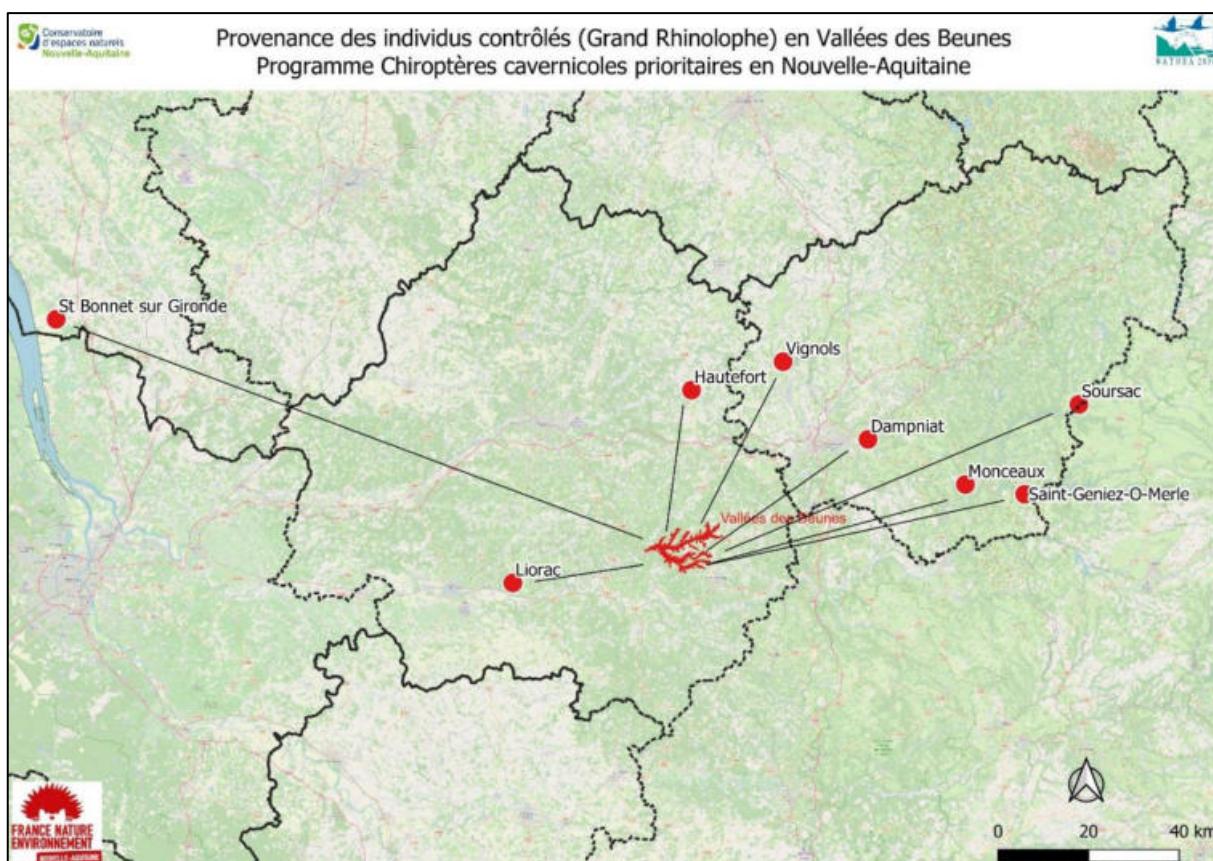


Figure 40: Provenance des individus contrôlés (Grand Rhinolophe)

### 9.3. Arrêté de Préfectorale de Protection de Biotope de gîtes à Chiroptères

Dans le cadre de la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées, le CEN NA a proposé l'ensemble des sites chiroptères dont il est propriétaire pour intégrer le zonage sous protection forte. Trois sites à chiroptères dont la carrière des Combarelles, située sur le site Natura 2000 ont fait l'objet d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope. L'arrêté préfectoral avec le règlement et le zonage parcellaire est présenté en annexe 3.


**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DE PROTECTION DE BIOTOPE - SITES À CHIROPTÈRES**



**Les Eyzies**

Carrière des Combarelles

4,54 ha

Hibernation du Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)

Intérêt régional

 Principale menace :  
Fréquentation sauvage (rassemblements festifs)







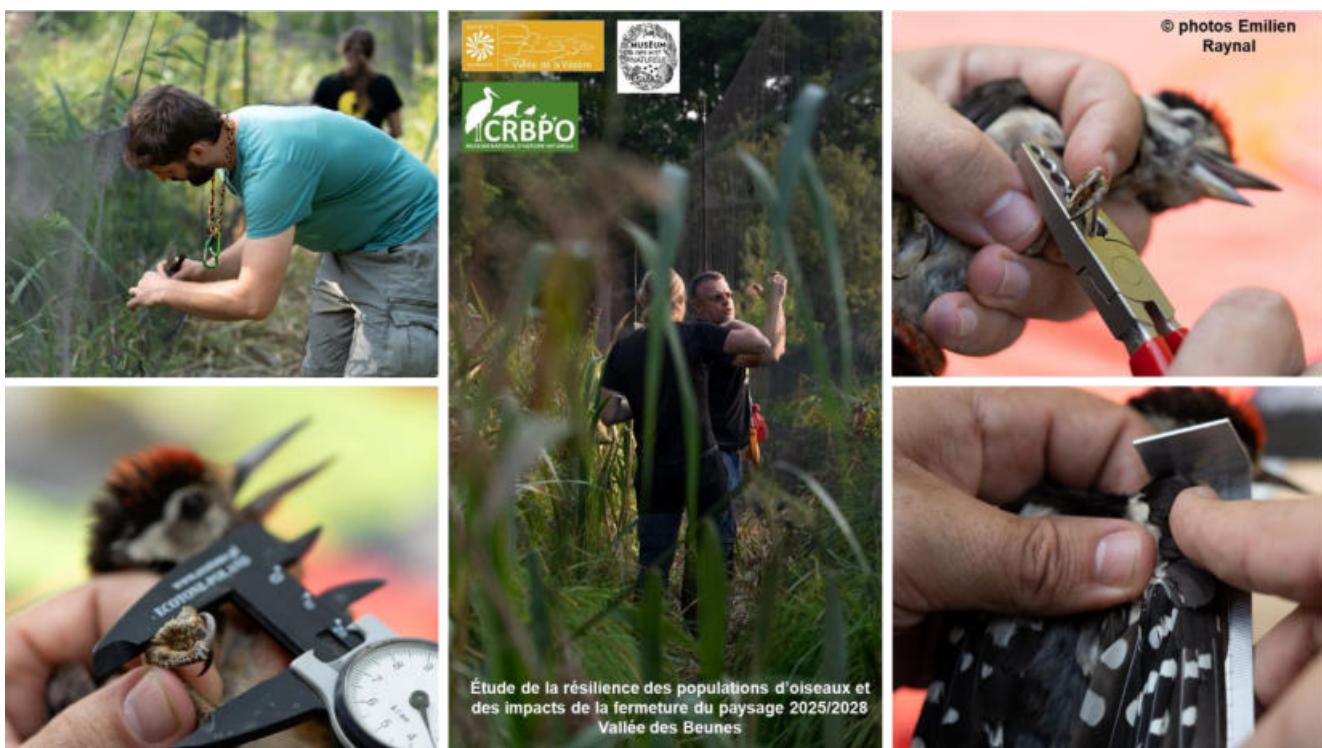
### 9.4. Projet ACCROBAG – GSFVV

Dans le cadre du travail mené par le Grand Site de France Vallée de la Vézère visant à multiplier les projets d'expertises et de recherches scientifiques sur la biodiversité au sein du territoire, un projet en partenariat avec Museum National d'Histoire Naturelle (MNHN) et le Centre de Recherches sur la Biologie des Populations d'Oiseaux (CRBPO) a permis de réouvrir une station historique (1960) reconnue de suivi des oiseaux communs au sein de la vallée des Beunes.

Ce projet doit permettre notamment de mettre en place des formations de bagueurs au sein du territoire. Ces formations permettront à de nouveaux ornithologues (professionnels, amateurs) d'acquérir les bases du baguage selon les standards nationaux. À long terme, ces formations ambitionnent de favoriser l'émergence d'un réseau de bagueurs certifiés au sein du Grand Site de France Vallée de la Vézère, contribuant ainsi au développement des connaissances naturalistes et aux actions de conservation sur le territoire.

La capitalisation des données de suivi et leur analyse a notamment pour objectif :

- d'apporter des connaissances au niveau local, régional et national,
- de mesurer les actions de gestion,
- d'analyser les effets de l'évolution des milieux sur les populations d'oiseaux.



## 9.5. Stratégie Locale de Biodiversité de la CCVH

La CCVH s'est engagée dans la réalisation d'une Stratégie Locale de Biodiversité. La réalisation de ce travail vise à définir des axes stratégiques déclinés ensuite en plan d'action. Les actions définies viseront à préserver, valoriser la biodiversité, améliorer les connaissances, sensibiliser.... C'est un document qui vise à agir concrètement pour la biodiversité et l'environnement sur le territoire en mettant en place des actions à échéance 3, 6 et 9 ans. La rédaction de cette stratégie est co-financée par la Région Nouvelle-Aquitaine et par les Fonds Verts Européens. La CCVH bénéficie aussi d'un suivi de la part de l'Agence Régionale de la Biodiversité de Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de l'élaboration de cette démarche.

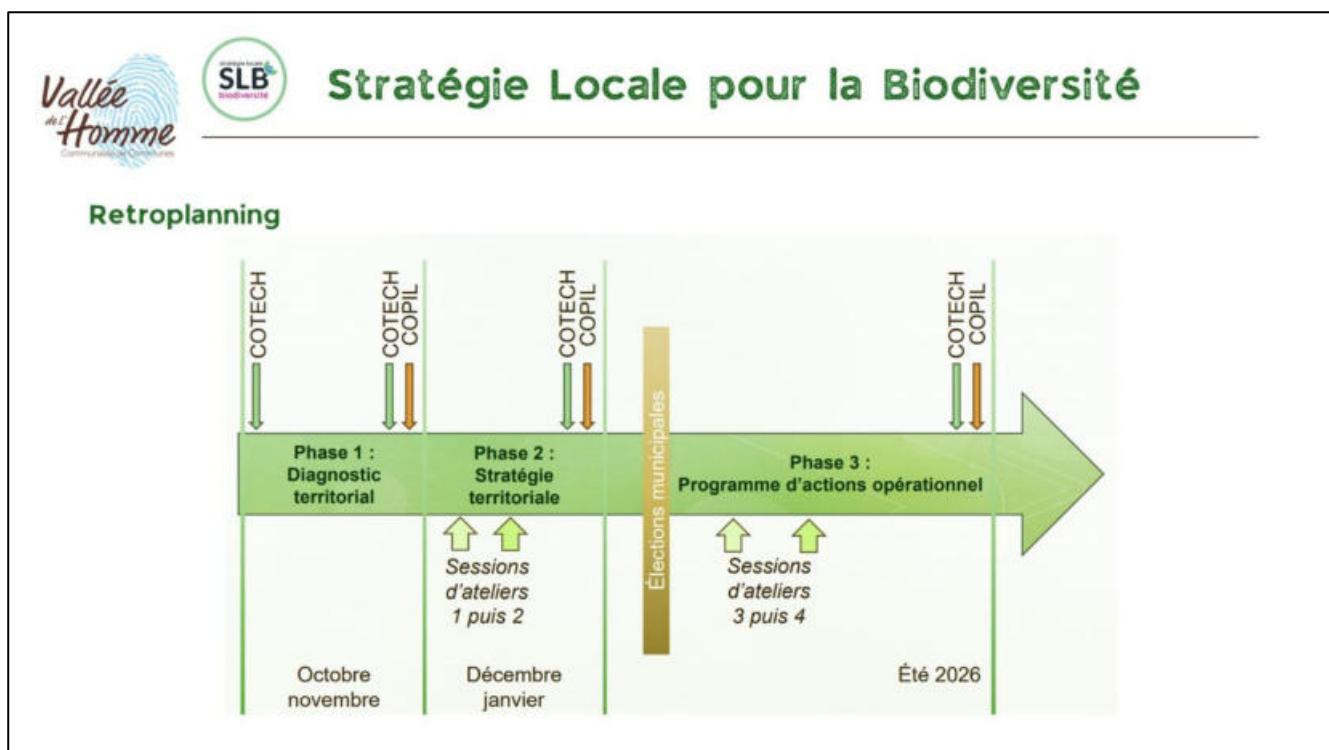


Figure 41 : Planning prévisionnel de la Stratégie Locale de Biodiversité (SLB)

## ANNEXES

**Annexe 1 :** Site de Vieil Mouly - Synthèse des données d'observation de chauves-souris

**Annexe 2 :** Réunion de COPIL: courrier d'invitation, compte rendu, présentation projetée

**Annexe 3 :** Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope n°DDT/SEER/EMN/25-087

## **Annexe 1 :**

*Site de Vieil Mouly*  
*Synthèse des données d'observation de chauves-souris*

## Grotte de Vieil Mouly

	2015		2016		2017		2018			2019		2020		2021		2022			2023		2024			2025			
	18-févr	02-nov	22-févr	26-juil	18-nov	25-janv	05-sept	03-févr	24-juil	12-oct	10-févr	01-juil	15-févr	16-juil	09-févr	12-juil	01-févr	06-juil	22-sept	26-janv	06-juil	27-janv	25-juin	08-juil	17-janv	07-juil	
<i>Miniopterus schreibersii</i>	1631	41	1387	1150	240	2036	100	2412	950	100	2008		2059	766	1455	800	996	471	200	1350		1546	285 ad.		1548	880	
<i>Rhinolophus euryale</i>	130	4	102			94	20	92			95	+++	194		116	1290 ad. 290 juv.	70	1330 ad. 290 juv.	40	199	1090 ad. 150 juv.	64	Non compté	892 ad. 291 juv.	65	830 ad. 371 juv.	
<i>Rhinolophus sp type euryale</i>				650					421					802													
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	329	61	360		199	518	100	492		34	334		419		329	103 ad. 20 juv.	239	12	4	266	155	268	65		223		
<i>Myotis emarginatus</i>			1	40	1			1	40		1	+	1	31	1	100 ad. 40 juv.		439		2	120 juv.		285 ad. 7 juv.			290 ad. 76 juv.	
<i>Myotis sp. type Grand myotis</i>	6		3			1				1	4		3				4			1							
<i>Pipistrellus sp.</i>	1																										
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	4				1	2		12			12		6		9		14		2	14		2			4		
<i>Myotis daubentonii</i>		1									1		1										1				
<i>Plecotus sp.</i>											1		1										2				
Chiroptère sp.													1					500			475	1			1		

## **Annexe 2 :**

### *Réunion de COPIL*

- courrier d'invitation
- compte rendu de COPIL
- présentations projetées



Syndicat Mixte du Bassin  
Versant de la Vézère en  
Dordogne

A Montignac, le 15/10/2025

**Objet :** Réunion du Comité de Pilotage Local du site Natura 2000 « Vallées des Beunes »

Mesdames, Messieurs,

L'organisation du Comité de Pilotage sera l'occasion de faire le bilan sur le travail mené sur le terrain en 2025.

J'ai donc l'honneur de vous inviter à la réunion du Comité de Pilotage du site d'importance communautaire « Vallées des Beunes » qui se tiendra le :

**Jeudi 27 Novembre 2025 à 14h00**  
**Salle de réunion de la Communauté des Communes Vallée de l'Homme**  
**28 Avenue de la Forge**  
**24 620 Les Eyzies**

L'ordre du jour est le suivant :

- Introduction
- Rappels : Marché d'animation 2022-2025, Site Natura 2000
- Bilan de l'animation 2024 et 2025
- Résultats du travail de mise à jour de la cartographie des habitats naturels du site N2000
- Proposition de mise à jour du FSD Natura 2000 "Vallées des Beunes"
- Autres projets en lien avec N2000 : Acro-bag, Stratégie biodiversité, APPB
- Perspectives : désignation, par les membres élus du Comité de Pilotage, de la collectivité porteuse de la mission d'animation du site pour la période 2026-2028. Désignation, pour la même période, de la présidence du COPIL
- Questions diverses

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes meilleures salutations.

M MALANDAIN Mathieu  
Président du COPIL

Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Vézère en Dordogne

Siège social : Mairie de Montignac / Siret : 200 033 165 00016

3 Avenue de Lascaux – 24290 Montignac – Tél : 05.24.16.15.00 – 06.85.09.70.64

<http://syndicat-vezere-dordogne.fr/> - [syndicatvalleevezere@sfr.fr](mailto:syndicatvalleevezere@sfr.fr)



## Compte rendu de la réunion du Comité de Pilotage

### Sites Natura 2000 FR7200666 : Vallées des Beunes

**Vendredi 27 novembre 2025**  
**À la Communauté de communes de la Vallée de l'Homme**

#### *Liste des participants : voir la liste d'émergence ci-jointe*

M. Mathieu MALANDAIN, Président du COPIL et vice-président du SMBVVD, ouvre la réunion et propose un tour de table de présentation des participants à la réunion. Il rappelle que l'objet de la réunion est de faire le bilan de la des années d'animation 2024 et 2025, concernant la phase d'animation 2022-2025.

La parole est laissée à Matthieu DUFFAU du Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN NA), co-animateur du site, qui commence par donner l'ordre du jour de la réunion :

- Historique de l'animation / Marché d'animation 2022-2025
- Rappels du DOCOB : Périmètre et Enjeux
- Cartographie des végétations et des habitats naturels du site (CBNSA)
- Bilan de l'animation réalisée en 2024 et 2025
- Autres programmes/projets en lien avec Natura 2000
- Perspectives (
  - Désignation collectivité porteuse de l'animation
  - Désignation présidence du COPIL
- Questions diverses

#### **Rappel de l'animation**

M. DUFFAU fait un rappel du dispositif Natura 2000, pour la conciliation de la biodiversité et des activités humaines. Il insiste sur le fait que le CoPil est un organe de décision et de concertation, et invite les participants à prendre la parole au cours de la réunion, à faire des propositions ou donner des

idées. Dans la continuité, il fait un rappel de l'historique de l'animation sur le site et du marché d'animation en cours (2022-2025). Il précise qu'au niveau de l'animation, celle-ci devait se terminer à la fin du mois d'août et qu'un avenant a été établi afin de faire terminer l'animation à la fin du mois de décembre 2025.

#### Rappels du DOCOB

M. DUFFAU rappelle les caractéristiques du site. Le site des vallées des Beunes s'étend sur 5500 ha et 12 communes.

Les enjeux écologiques liés aux espèces d'intérêt communautaires (EIC) sont rappelés. Le site abrite :

- 19 espèces de l'Annexe II de la Directive Habitat Faune Flore : 9 mammifères (dont 8 chauves-souris), 2 libellules, 2 papillons, 1 coléoptère, 1 crustacé, 2 poissons, 2 mollusques
- 19 espèces de l'Annexe IV : 9 mammifères (chauves-souris), 3 reptiles, 2 amphibiens, 2 papillons
- Ainsi que 60 autres espèces importantes : 37 plantes, 9 oiseaux, 5 papillons, 3 amphibiens, 2 libellules, 2 reptiles, 1 poisson, 1 mammifère

De la même manière que pour les espèces, M. DUFFAU rappelle les enjeux écologiques liés aux différents habitats d'intérêt communautaires (HIC). Il informe que seulement 7 HIC sont listés dans le Formulaire Standard De Données (FSD), alors que 19 HIC ont été identifiés dans le travail mise à jour de la cartographie des végétations et habitats naturels du site « Vallées des Beunes » par le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique (CBNSA), auquel s'ajoute l'HIC de « Grottes non exploitées par le tourisme ». Ainsi en l'état des connaissances 20 HIC sont présents sur le site.

#### Cartographie des végétations et des habitats naturels du site

La parole est laissée à M. Vincent VÉRITÉ du CBNSA qui présente le travail de mise à cartographique des habitats, réalisée en 2023 et 2024

Il précise qu'environ 5900 hectares ont été cartographiés. La production d'un Kit Carto sous SIG permet plusieurs visualisations différentes :

- Végétation (niveau alliance minimum)
- Typologie EUNIS
- Habitat d'intérêt communautaire
- Etat de conservation

Il ressort du travail que ce **site est exceptionnel** pour sa diversité et l'originalité de ses végétations à l'échelle régionale (144 syntaxons, 132 habitats EUNIS, 20HIC). Les HIC couvrent environ 15,5% de la surface du site.

M. VÉRITÉ présente ensuite aux membres du COPIL les différents HIC recensés sur le site.

M. VÉRITÉ termine sa présentation en informant le COPIL qu'un rapport d'étude a été rédigé par le CBNSA, il est téléchargeable à l'adresse suivante :

[https://obv-na.fr/ofsa/ressources/7\\_habitats/CBNSA\\_2025\\_-\\_Cartographie\\_N2000\\_Vallees\\_des\\_Beunes\\_v1.0.pdf](https://obv-na.fr/ofsa/ressources/7_habitats/CBNSA_2025_-_Cartographie_N2000_Vallees_des_Beunes_v1.0.pdf)

**M. DUFFAU informe la COPIL que ce travail va permettre la mise à jour du FSD du site sur la partie habitats.**

#### **Bilan de l'animation réalisée en 2024 et 2025**

M. DUFFAU présente ensuite le bilan de l'animation menée sur site en 2024 et 2025 en s'appuyant sur le cahier des charges du Marché d'animation. Il rappelle que les missions d'animations confiés aux opérateurs de l'animation sont les suivantes :

- Information et communication sur le dispositif N2000
- Mise en œuvre des outils de gestion contractuels (Contrats Natura 2000 et MAEc)
- Assistance à l'application du régime d'évaluation d'incidence
- Suivi biologique de gîtes à chauves-souris
- Coordination générale (Rédaction bilans d'animation ; Réunion de COPIL)

#### ***Informier et Communiquer***

Le **site internet** du site Natura 2000 est présenté. Il est disponible à l'adresse suivante :

- <https://vallees-des-beunes.fr/>

Le site internet comprend plusieurs rubriques sur le fonctionnement du dispositif, les espèces et habitats du site Natura 2000, et un ensemble de documents disponibles en téléchargement. Il est précisé que le site internet est mis à jour en au fil de l'eau avec notamment l'alimentation de la rubrique « téléchargements »

En 2024, dans le cadre du Printemps de la Biodiversité organisé par la Communauté de communes de la Vallée de l'Homme, un chantier participatif « Nettoyage d'un gîte à chauve-souris » a été organisé par le CEN NA en 2024

La parole est laissée à Mme Marie AUCLERE de la Fédération Départementale des Chasseurs de Dordogne qui présente le programme d'animation proposé sur la vallée des Beunes avec des sorties proposées pour le grand public en 2025 et des animations réalisées auprès des scolaires en 2024 et 2025.

#### ***Assistance évaluation des incidences N2000***

L'article 6 de la Directive Habitat, Faune, Flore précise que: « tout plan ou projet susceptible d'affecter ce site de manière significative, [...] fait l'objet d'une évaluation appropriée de ses incidences sur le site eu égard aux objectifs de conservation de ce site ». Trois listes recensent les plans, projets, manifestations et activités soumises à cette évaluation :

- une liste nationale définit par l'Article R414-19 du code de l'environnement
- une 1ère liste locale définit par l'Arrêté préfectoral du 30 mai 2011
- Une 2ème liste locale définit par l'Arrêté préfectoral du 20 mars 2012

M. DUFFAU précise qu'il a été sollicité à 6 reprises en 2024 et 4 reprises en 2025 pour assister les maîtres d'ouvrage de projet dans la complétude des formulaires d'évaluation des incidences au titre de Natura 2000.

### ***Mettre en œuvre les outils contractuels de gestion***

Les outils contractuels de gestion du site sont abordés. M. DUFFAU présente les 2 outils principaux :

- Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)
- Contrats Natura 2000 (forestiers ou ni agricole ni forestier)

#### **Mesures Agro-Environnementales et Climatiques**

Mme Bernadette BOISVERT de la Chambre d'agriculture de la Dordogne présente le bilan des MAEC sur le territoire du site Natura 2000. Ces mesures consistent en des aides financières aux agriculteurs pour mettre en œuvre ou maintenir des pratiques agricoles plus favorables à l'environnement. Mme BOISVERT commence par rappeler le cadre et le fonctionnement général de ce dispositif, ses sources de financement et le déroulement de la campagne 2024 et 2025 pour les MAEC.

Si 11 Projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC) ont été déposés en Dordogne, le site Natura 2000 est concerné par trois d'entre eux.

Le premier « Coteaux calcaires et petites vallées humides en Dordogne » (BD24) repose sur l'enjeu biodiversité.

- Le budget demandé était de 202 000€ en 2024. Une enveloppe réservataire de 200 000€ a été attribuée. En 2024, 3 dossiers ont été engagés représentant une surface de 13,17ha sur les communes concernées par le site pour un montant sur 5 ans de 16 725,90€.
- Le budget demandé était de 180 000€ en 2025. Une enveloppe réservataire de 126 000€ a été attribuée. Sur les communes concernées par le site Natura 2000, il n'y a pas eu de nouvelles contractualisations en 2025. En effet, la date de validation tardive d'attribution des budgets n'a pas rendu possible la campagne de démarchage des exploitants agricoles avant le dépôt de leur dossiers PAC.

Le PAEC suivant, « Zone pastorale de Dordogne » (ZP24) vise à soutenir le pastoralisme, qui joue un rôle majeur pour l'entretien du paysage et des milieux naturels.

- Il a bénéficié d'une enveloppe réservataire de 500 000€ (vs 1 390 000€ de budget demandé) en 2024. En 2024, 5 dossiers ont été engagés représentant une surface de 177ha sur les communes concernées par le site pour un montant sur 5 ans de 77 827€.
- Il a bénéficié d'une enveloppe réservataire de de 200 000€ (vs 285 000€ de budget demandé) en 2025. En 2025, 1 dossier a été engagé représentant une surface de 118ha sur les communes concernées par le site pour un montant sur 5 ans de 51 836€.

Le dernier PAEC, nommé « Territoire élevage Dordogne » (EL24), vise le bien-être animal et l'autonomie fourragère.

- Il a bénéficié d'une enveloppe réservataire de 500 000€ (vs 4 022 000€ de budget demandé) en 2024. En 2024, 1 dossier a été engagé représentant une surface de 56,54ha sur les communes concernées par le site pour un montant sur 5 ans de 45 000€.
- Le budget demandé en 2025 était de 1 500 000€, l'enveloppe réservataire n'est pas connue à ce jour. En 2025, il n'y a pas de nouvelles exploitations concernées sur le site Natura 2000.

Mme. BOISVERT donne enfin les perspectives pour la campagne 2026 des MAEC. Les budgets demandés seront :

- 180 600€ pour le BD24

- 140 000€ pour le ZP24
- 1 331 000€ pour le EL24

M. MAILLOS rappelle que pour les MAEc « biodiversité », à savoir celles concernées par le PAEc BD24, le volet animation du dispositif est du ressort de la Région NA. En revanche, le budget contractualisation est quant à lui piloté par la DRAAF

Contrats N2000 « ni agricole ni forestier »

M. DUFFAU présente le bilan de l'animation lié au contrat Natura 2000. En 2024, il n'a pas eu d'Appel à Projet (AAP) « Contrat Natura 2000 » lancé par la Région. En revanche, en janvier 2025, la Région a lancé un AAP « Contrat Natura 2000 ». En réponse à l'AAP, 5 contrats ont été déposé. Ces contrats ont été retenus par le Comité de sélection et à la suite de leur instruction, ont été déclarés comme recevables courant 2025.

#### Contrat 1

- Bénéficiaire : AFPL de Meyrals
- Intitulé : Entretien de bas marais alcalins, mégaphorbiaies, phragmitaies par gestion pastorale, broyage et débroussaillage (Combe de St-Raphaël, Fontaine Pourrie et Bénivet)
- Commune concernée : Meyrals
- 3 secteurs distincts : Combe de St-Raphaël, Fontaine Pourrie et Bénivet
- Opérations financées :
  - N03Ri : Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique
  - N05R : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger
- Nombre d'année d'intervention prévu : 4 (2025 à 2028)

#### Contrat 2

- Bénéficiaire : Fédération Départementale des Chasseurs de Dordogne
- Intitulé : Entretien de bas marais alcalins par débroussaillage (Bénivet)
- Commune concernée : Les Eyzies
- Secteur : Bénivet
- Opérations financées :
  - N05R : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger
- Nombre d'année d'intervention prévu : 4 (2025 à 2028)

#### Contrat 3

- Bénéficiaire : SAS du Château de Commarque
- Intitulé : Entretien de bas marais alcalins et mégaphorbiaies par gestion pastorale et broyage (Vallon de Commarque)
- Commune concernée : Les Eyzies, Marquay
- Secteur : Vallon de Commarque
- Opérations financées :
  - N03Ri : Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique

- N05R : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyeage ou débroussaillage léger
- Nombre d'année d'intervention prévu : 4 (2025 à 2028)

Contrat 4

- Bénéficiaire : Propriétaire privé
- Intitulé : Entretien de mégaphorbiaies par gestion pastorale et broyage (Vallée de la Grande Beune)
- Commune concernée : Marquay
- Secteur : Vallée de la Grande Beune
- Opérations financées :
  - N03Ri : Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique
  - N05R : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyeage ou débroussaillage léger
- Nombre d'année d'intervention prévu : 4 (2025 à 2028)

Contrat 5

- Bénéficiaire : Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine
- Intitulé : Sécurisation physique de la carrière des Combarelles (gîte à chiroptères)
- Commune concernée : Les Eyzies
- Secteur : Les Combarelles
- Opérations financées :
  - N23Pi : Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site
- Nombre d'année d'intervention prévu : 1 (2026)

En termes de perspectives vis-à-vis des Contrats N2000, un AAP a été lancé par la Région mi-novembre 2025 pour une réponse allant jusqu'au 15 janvier 2026. A ce jour l'opérateur de l'animation n'a pas de projet de contrat suffisamment avancé qui puisse permettre une réponse à cet AAP.

***Suivis biologiques de gîtes à chauves-souris***

Mme Nolwenn QUERO du CEN NA fait état des résultats des suivis de gîtes à chauves-souris les plus importants connus sur le site Natura 2000. Mme. QUERO précise que les résultats de ces suivis alimentent les reporting nationaux qui montrent que le site Natura 2000 présente des enjeux très forts pour la chiroptérofaune.

***Autres programmes / projets en lien avec Natura 2000***

***Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB)***

La parole est laissée à Mme Mélanie AUPY de la Direction Départementale des Territoires de la Dordogne (DDT24). Mme. AUPY présente la démarche ayant abouti au classement en APPB de 3 gîtes à chauves-souris appartenant au CEN NA, dont 1 gîte est situé sur le site Natura 2000 Vallées des Beunes.

#### *Programme chiroptères cavernicoles en Nouvelle-Aquitaine*

Mme QUERO présente le Programme chiroptères cavernicoles en NA, les objectifs et méthodes de suivis. Des cartes indiquant la provenance des chauves-souris contrôlées en Vallées des Beunes sont présentées. Ces résultats montrent l'importance de préserver le réseau de gîtes présent sur le site Natura 2000, l'enjeu chiroptères y est majeur.

#### *Projet Accro-bag*

M. Thomas CHIOROZAS du Pôle d'Interprétation de la Préhistoire (PIP) présente le projet ACCROBAG issu d'un partenariat entre le Grand Site de France Vallée de la Vézère, le Museum National d'Histoire Naturelle (MNHN) et le Centre de Recherches sur la Biologie des Populations d'Oiseaux (CRBPO). Ce partenariat a permis de réouvrir une station historique (1960) reconnue de suivi des oiseaux communs au sein de la vallée des Beunes. Le projet doit permettre notamment de mettre en place des formations de bagueurs au sein du territoire.

#### *Stratégie Locale de Biodiversité*

M. Elouan DELAUNE de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme (CCVH) présente le projet de réalisation d'une Stratégie Locale de Biodiversité. La réalisation de ce travail vise à définir des axes stratégiques déclinés ensuite en plan d'action. Les actions définies viseront à préserver, valoriser la biodiversité, améliorer les connaissances, sensibiliser.... C'est un document qui vise à agir concrètement pour la biodiversité et l'environnement sur le territoire en mettant en place des actions à échéance 3, 6 et 9 ans.

#### *Perspectives et Discussion*

M. DUFFAU évoque l'existence de la Mission inter réseau Natura 2000 à destination des élus.

La parole est laissée à M. Hugo MAILLOS qui indique que la phase d'animation en cours arrive à échéance à la fin de l'année. Il est ainsi désormais nécessaire de procéder à la désignation de la collectivité qui aura la charge de porter la mission d'animation du site pour la période 2026/2028. Il est demandé aux élus présents si une de leur collectivité souhaite porter l'animation. Après un moment de discussions, le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Vézère en Dordogne (SMBVVD), par la voie de son Président, indique que le SMBVVD souhaite poursuivre le portage de l'animation. Aucune autre collectivité ne se portant candidate, et tous les élus présents donnant leur accord, **le SMBVVD est désigné structure porteuse de la mission d'animation du site.**

Les membres du COPIL procèdent ensuite à l'élection du Président du Comité de Pilotage. M. Philippe LAUGENIE, élu sur la commune de Saint-Léon-sur-Vézère et membre du conseil syndical du SMBVVD, se porte candidat.

A l'issue du vote, **M. Philippe LAUGENIE est élu Président du COPIL du site Natura 2000 des « Vallées des Beunes »**

M. Philippe LAUGENIE  
Président du CoPil Vallées des Beunes



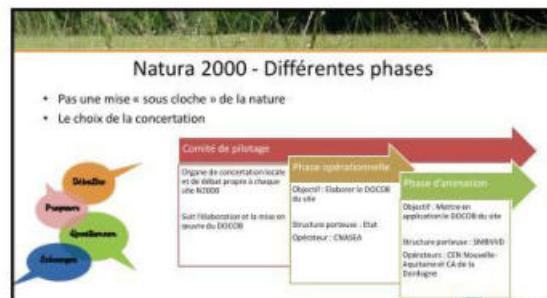
1



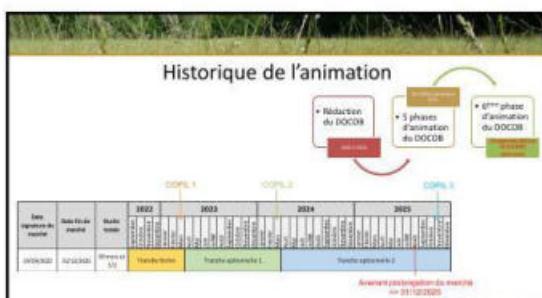
2



3



4



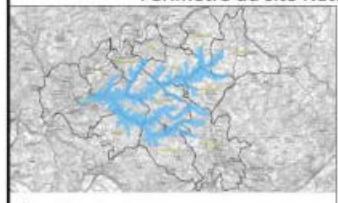
5



6

1

**Périmètre du site Natura 2000**



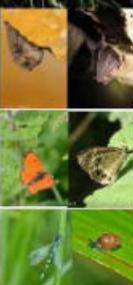
- Communes : 12
- Surfaces : 5500 ha

<http://vallées-des-beunes.fr/la-site/decouvrir>

7

**Enjeux liés aux espèces**

- Plusieurs Espèces d'Intérêt Communautaire
  - Annexe II de la DHFF
  - Annexe IV de la DHFF
- Autres enjeux liés aux espèces de faune et de flore :
  - Espèces protégées (PN, PR, PD)
  - Espèces menacées (listes rouges : VU, EN, CR)
  - Espèces à enjeu de conservation



8

**Espèces Annexe II DHFF**



- La Chauve-souris
- Le Petit Rhinolophe
- Le Grand Rhinolophe
- La Myotis capaccinii
- La Barbastelle d'Europe
- Le Mésangeau des bois
- Le Marin de Bechstein
- La Murie à oreilles roussâtres

9

**Espèces Annexe II DHFF**



- Le Criquet de mercurie
- La Cendreuse à corps bleu
- Le Chêne de la Sarcophage
- Le Coq noir des marais
- La Lucane cerf-volant

10

**Espèces Annexe II DHFF**



- Le Lézard d'Europe
- Le Scorpion à pattes blanches
- La Langouste du Pâqueret
- Le Veuf des îles Malouines
- Le Chatet
- Le Vérité étoilé

11

**Espèces Annexe IV DHFF**



- L'Anouï du Serpent
- La Bécassine
- La Pipistrelle de Kuhl
- La Pipistrelle commune
- L'Orignal roux
- L'Orignal gris
- Le Marin de Daubenton
- La Pipistrelle pygmée
- La Bérotine commune
- La Vespaire de Savi
- La Noctule de Leisler
- Le Lézard des murailles
- La Couleuvre verte et jaune
- Le Lézard à deux raies

12

2

**Enjeux liés aux espèces : Synthèse**

- Annexe II : 19 espèces :
  - 9 mammifères (dont 8 chauves-souris), 2 libellules, 2 papillons, 1 coléoptère, 1 crustacé, 2 poissons, 2 mollusques
- Annexe IV : 16 espèces :
  - 9 mammifères (chauves-souris), 3 reptiles, 2 amphibiens, 2 papillons
- Autres espèces importantes (60) :
  - 37 plantes, 9 oiseaux, 5 papillons, 8 amphibiens, 2 libellules, 2 reptiles, 1 poisson, 1 mammifère

13

**Enjeux liés aux habitats naturels**

- Plusieurs Habitats d'Intérêt Communautaire recensés (Annexe I de la DHFF)
  - Seulement 7 HIC recensés dans le DOGOF et le FSO

— Mais en réalité bien plus => Actualisation de la cartographie des habitats naturels du site

14

Vallées des Beunes

**RÉSULTATS DU TRAVAIL DE CARTOGRAPHIE DES VÉGÉTATIONS ET HABITATS NATURELS DU SITE N2000 (CBNSA)**

15

Vallées des Beunes

**BILAN DE L'ANIMATION RÉALISÉE EN 2024 ET 2025**

16

**Missions confiées aux opérateurs de l'animation**

- Information et communication sur le dispositif N2000
- Mise en œuvre des outils de gestion contractuelle
- Suivi biologique de gîtes à chauves-souris
- Assistance à l'application du régime d'évaluation d'incidence
- Coordination générale
- Mise en œuvre des MAEC
- Mise en œuvre des Contrats N2000

17

**Informer et communiquer**

- Site Internet dédié : <https://vallées-des-beunes.fr/>
  - Maintenance du site Internet
  - Actualisation de la rubrique téléchargements

18

**Informer et communiquer**

- Contexte : Printemps de la biodiversité
  - Chantier participatif « Nettoyage d'un gîte à chauve-souris » organisé par le CEN NA en 2024
  - Animation d'autres partenaires
    - ex : FOCA



19

**Animation en Vallée des Beunes**



20

**Animations Grand public en 2025**



- Avril 2025  
Printemps de la Biodiversité
  - 18 participants  
2 animateurs
  - Découverte en famille grâce à une "chasse au trésor"
- Août 2025  
Centre social Diapason
  - 10 participants  
1 animateur
  - Découverte sous forme de randonnée commentée

21

**Animations scolaires 2024/2025**



- 3 établissements scolaires
- 7 classes
- 181 élèves
- 5 journées

Niveaux scolaires

- CP
- CE1
- CE2
- CM1
- CM2
- 2nde
- 5ème



22

**Assistance évaluation des incidences N2000**

- Article 6 de la Directive HFF: « tout plan ou projet susceptible d'affecter ce site de manière significative, [...] fait l'objet d'une évaluation appropriée de ses incidences sur le site eu égard aux objectifs de conservation de ce site »
- 3 listes recensant les plans, projets, manifestations et activités soumises à cette évaluation :
  - une liste nationale définie par l'Article R414-19 du code de l'environnement
  - une 3ème liste locale définie par l'Arrêté préfectoral du 30 mai 2011
  - Une 26ème liste locale définie par l'Arrêté préfectoral du 20 mars 2012

23

**Assistance évaluation des incidences N2000**

- Objectif de la mission :
  - Assister les maîtres d'ouvrage de projet pour réaliser l'évaluation des incidences
  - Assurer l'information et répondre aux sollicitations de porteurs de projets pouvant impacter le site Natura 2000
  - Assurer une veille locale en lien avec les collectivités
- Sollicitations par des porteurs de projet en 2023 :
  - En 2024 :
    - 3 projets forestiers
    - 3 projets de manifestations sportives
  - En 2025 :
    - 4 projets de manifestations sportives

24

**Mettre en œuvre les outils contractuels de gestion**

- Objectifs de la mission :**
  - Assurer la conservation des habitats naturels et des espèces du site
  - Mettre en place des actions de gestion/restauration et des pratiques agricoles favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire cités dans le DOGCI
  - Soutenir la mise en œuvre ou le maintien de **pratiques agricoles favorables à l'environnement**
- 2 outils principaux :**
  - Measures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)
  - Carrefour Natura 2000 (forêtiers ou non agricole ni forêtier)

25

**Mettre en œuvre les outils contractuels de gestion**

Carrefour Natura 2000 (ni agricole ni forestier)	Measures Agro-Environnementales et Climatiques
<b>Objectifs :</b> Financer des investissements via des actions d'entretien non productif visant à assurer le maintien ou le rétablissement, le réhabilitement, dans un état de conservation favorable des HCF et EC.	<b>Accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le maintien ou le développement de pratiques favorables à l'environnement</b>
<b>Financement :</b> Prise en charge 100% si partage privé Prise en charge 80% si partage public	<b>Meilleurer la gestion des espaces naturellement renouvelables sur les territoires tels que la prairie, la forêt, la qualité de l'eau, de la biodiversité, des sols ou la lutte contre le changement climatique</b>
<b>Prise en charge :</b> Propriétaire ou ayant droit / Non agricole	<b>Pratiques naturelles sur la base des succès et manques à gagner</b>
<b>Objectif :</b> Sur des parcelles ni forestières ni agricoles sur lesquelles des HCF ou des EC ont été identifiés	<b>Exploitant agricole en activité</b>
<b>Durée de couverture :</b> 5 ans sur la base du volontariat (en règle générale)	<b>Sur des parcelles déclaraées à la PAC</b>
	<b>5 ans sur la base du volontariat (en règle générale)</b>

26

**Mise en œuvre des MAEc - Cadre général**

- Objectif :** Favoriser la mise en œuvre ou le maintien de **pratiques agricoles favorables à l'environnement**
- MAEc :** Obligations (cahier des charges) / Rémunération

- Financement :** FEADER / Etat / Agences de l'eau
- Gestion :** DRAAF NA / Région NA

27

**Mise en œuvre des MAEc - Programmation 2023-2027**

Sur le site Natura 2000, 3 PAEC se superposent :

- Natura 2000 :** enjeu = maintien de la biodiversité
- PAEC :** enjeu = développement du pastoralisme
- PAEC :** enjeu = bien-être animal et l'autonomie tournangine des élevages

28

**Mise en œuvre des MAEc : Campagne 2024**

Appels à projets : PAEC - Attribution des budgets incitatifs et compensation MAEC

29

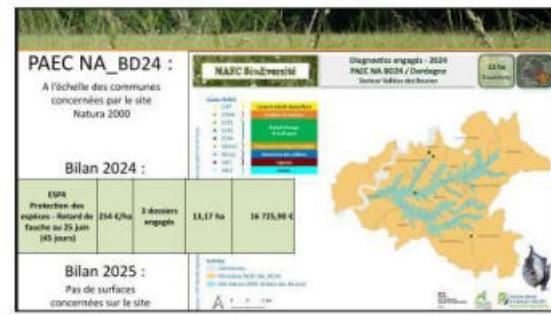
**Mise en œuvre des MAEc : Campagne 2025**

Appels à projets : PAEC - Attribution des budgets compensation MAEC

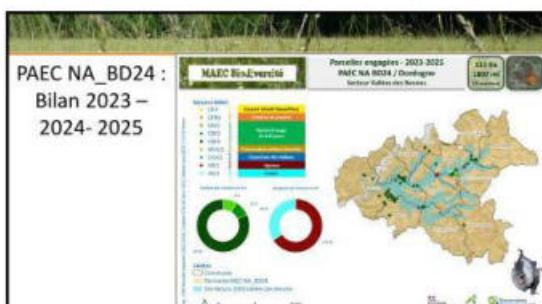
30



31



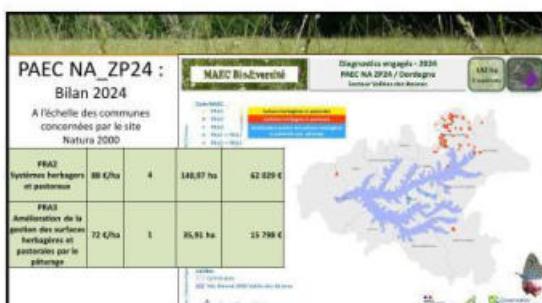
32



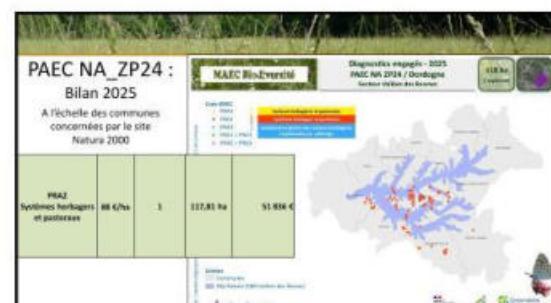
33



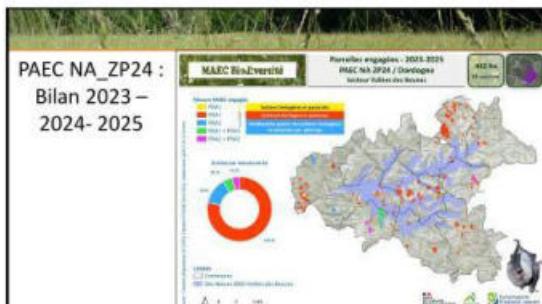
34



35



36



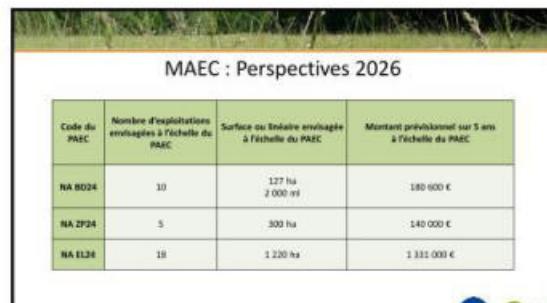
37



38



39



40



41



42

**Mise en œuvre des Contrats N2000 - Montage de contrat**

- 2025 :
  - 5 projets de contrats déposés en réponse à l'AAIP « Contrat Natura 2000 »
  - 5 bénéficiaires :
    - ANP1 de Moyens
    - PNL 24
    - SAC Château de Commarque
    - 1 ap: amé
    - CEN Nouvelle-Aquitaine
  - 5 contrats retenus en comité technique de notation
  - 5 contrats recevables (accusé de recevabilité)



43

**Mise en œuvre des Contrats N2000 - Montage de contrat**

**Bénéficiaire :**  
ANP1 de Moyens

**Objectif du contrat :**  
Intervention sur les milieux aquatiques, ripisylvestres et humides pour préserver et améliorer l'état de la rivière du Gers et du ruisseau de l'Amour

**Contrat en cours :**  
Moyens

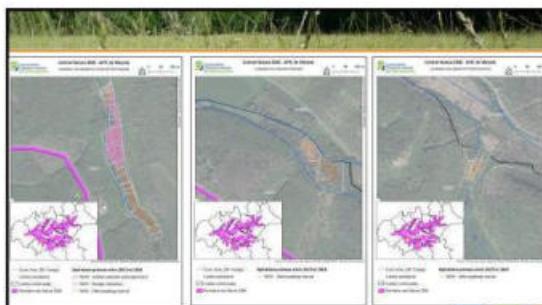
**Nombre de parcelles conservées :**  
52

**Objectifs :**  
2 contrats d'actions de la rivière du Gers et du ruisseau de l'Amour

**Opérations Réalisées :**  
ANP1 : Chantier d'aménagement des rives et établissement d'un aménagement pour la protection des déversoirs d'eau usée

**Mise en œuvre d'interactions prévues :**  
A 2025 à 2026

44



45

**Mise en œuvre des Contrats N2000 - Montage de contrat**

**Bénéficiaire :**  
Fédération Départementale des Chasseurs de Gers

**Objectif du contrat :**  
Intervention sur les milieux aquatiques par ripisylvestrage (fleuvage)

**Contrat en cours :**  
Les Gers

**Nombre de parcelles conservées :**  
9

**Objectifs :**  
Gers

**Opérations Réalisées :**  
ANP2 : Chantier d'aménagement des rives et établissement d'un aménagement pour la protection des déversoirs d'eau usée

**Mise en œuvre d'interactions prévues :**  
A 2025 à 2026

46



47

**Mise en œuvre des Contrats N2000 - Montage de contrat**

**Bénéficiaire :**  
SAC Château de Commarque

**Objectif du contrat :**  
Intervention sur les milieux aquatiques et ripisylvestres pour préserver et améliorer l'état de la rivière du Gers

**Contrat en cours :**  
Les Gers, Méjannes

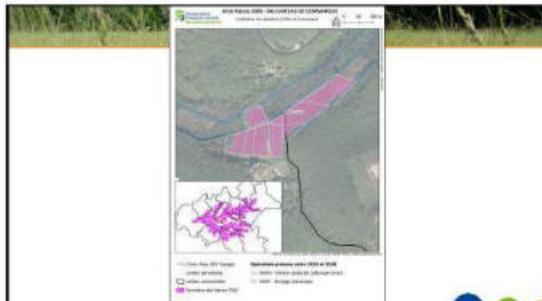
**Nombre de parcelles conservées :**  
50

**Objectifs :**  
SAC Château de Commarque

**Opérations Réalisées :**  
ANP2 : Chantier d'aménagement des rives et établissement d'un aménagement pour la protection des déversoirs d'eau usée

**Mise en œuvre d'interactions prévues :**  
A 2025 à 2026

48



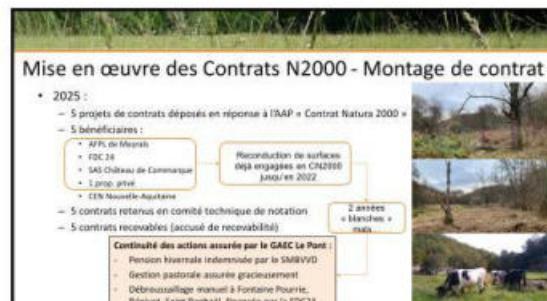
49



50



51



52



53



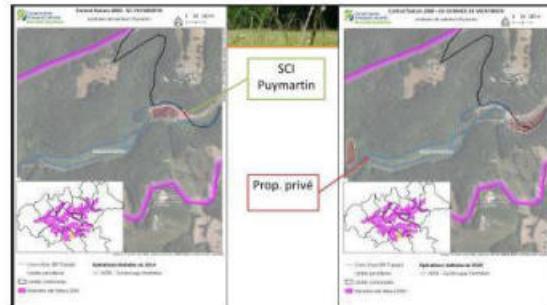
54

**Mise en œuvre des Contrats N2000 – Suivi de contrat**

- 2024 :
  - 3<sup>ème</sup> année de mise en œuvre de 2 contrats N2000 (durée de 3 ans)
  - 2 bénéficiaires :
    - la SCI du château de Puymartin (1,15 ha)
    - 1 propriétaire privé (1,03 ha)
  - Nb parcelles : 11
- Intervention réalisée en 2024 :
  - Entretien d'entretien (N054)



55



56

**Mise en œuvre des Contrats N2000 – Suivi de contrat**

- 2025 :
  - 1<sup>ère</sup> année de mise en œuvre de 4 contrats N2000 (durée de 4 ans)
  - 4 bénéficiaires :
    - APL de Meyrals
    - EDC 24
    - SAS Château de Commarque
    - 1 prop. privée
  - Interventions réalisées ou à finaliser :
    - Entretien pastoral = pâturage bœuf (N038)
    - Brûlage mécanique (N021)
    - Entretien manuel (N018)



57



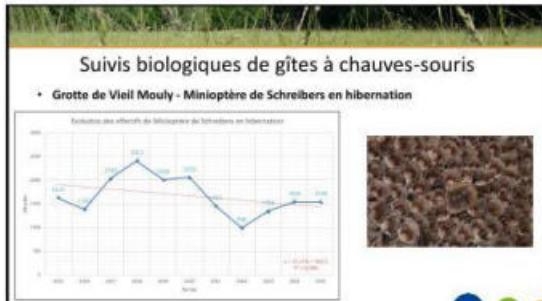
58

**Contrats N2000 – Perspectives**

59



60



61



62



63



64



65



66



67



68



69



70



71

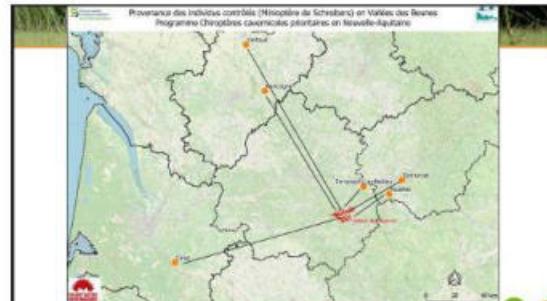


72

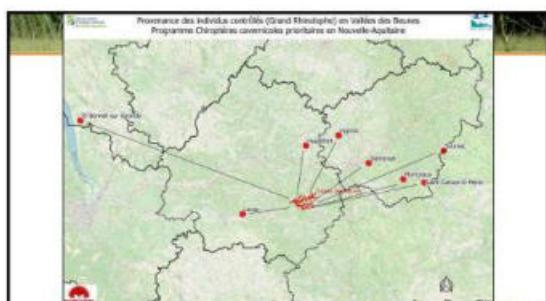
12



73



74



75



76



77



78

13



79

**Objectifs :**

- Appréhender des connaissances au niveau local, régional et national, mesurer les actions de gestion.
- Réaliser une station historique (1960) reconnue de suivi des oiseaux communs au sein de la vallée des Beunes - Autant d'éléments et données historiques pour alimenter les analyses concernant l'évolution du milieu, de l'habitat, des populations.
- Mettre en place de formations de baguage au sein du territoire. Ces formations permettent à de nombreux ornithologues (professionnels, amateurs) d'acquérir les bases du bagage selon les standards nationaux. À long terme, elles ambitionnent de favoriser l'engagement d'un réseau de baguage certifié au sein du Grand Site de France Vallée de la Vézère, contribuant ainsi au développement des connaissances naturelles et aux actions de conservation sur le territoire.

**Programme plus large d'expertises et recherches scientifiques sur la biodiversité au sein du Grand Site de France Vallée de la Vézère, labellisé Stratégie Régionale pour la Biodiversité**

**Budget :** 70 000€ sur 3 ans avec un financement :

- DREAL à hauteur de 27 100 €
- Région Nouvelle-Aquitaine à hauteur de 17 800 € dans le cadre de l'appel à projet Nature et Transitions
- Communautés de communes à hauteur de 15 400 €.

80



81

**SLB Stratégie Locale pour la Biodiversité**

**Financements et suivi**

- Co-financé par la Région Nouvelle-Aquitaine et par les Fonds Verts Européens
- Accompagné par un bureau d'étude
- Suivi par l'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine (ARBNA) intégrée dans un réseau d'intercommunalités de rattachement dans une SLB

**Plan d'actions**

Objectifs : établir une SLB et la mettre en œuvre.

Actions mises en œuvre à l'horizon 2022 et 2030

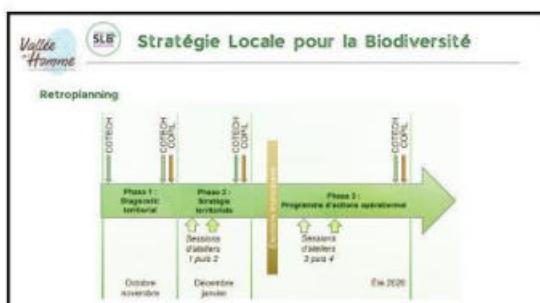
**Objectifs volets :**

- Fonctionnement et intégration de la biodiversité
- Aménagements communaux
- Territoires / milieux / communautés
- Vie / Santé (agroforesterie d'osiers, zones humides, vergers...)

**Partenaires :**

- Mairie d'Angoulême
- ARBNA
- Démarche participative
- Autres partenaires (CDDP, Système Ressources, ...)
- Réalisation d'une synthèse de l'AMC

82



83

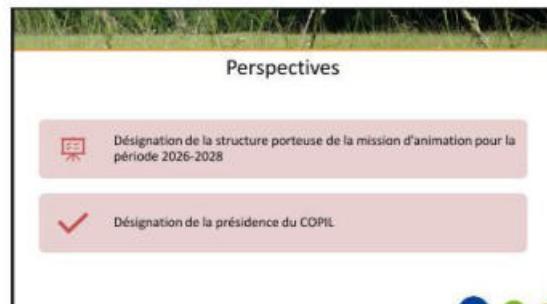
**Mission inter-réseaux Natura 2000 et territoires**

- Date de création : 2019
- Pilotage conjoint des têtes de réseaux :
- Objectif :
  - Fédérer et Mobiliser le réseau national des îlots Natura 2000
  - Renforcer l'intégration territoriale du dispositif
- Actions : Mobilisation (événements), formation (webinaire thématique, productions diverses), Valorisation (vidéos, retours d'expériences, lettre dédiée)
- <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/mission-inter-reseaux-natura-2000>
- Contact : Aurélie Philippeau, coordinatrice inter-réseaux Natura 2000 et territoires [a.philippeau@natura2000-territoires.fr](mailto:a.philippeau@natura2000-territoires.fr)

84



85



86



87

15

**cbn**  
CONSERVATOIRE  
BOTANIQUE NATIONAL  
SUD ATLANTIQUE

Conservatoire Botanique National Sud Atlantique  
Comité de pilotage Natura 2000 - Les Eyzies - 27 novembre 2025

**CARTOGRAPHIE DES VÉGÉTATIONS ET HABITATS NATURELS**  
du site Natura 2000 « Vallées des Beunes »

Bilan des travaux 2023-2024

Présentation: Vincent Vérité  
Réalisation: Vincent Vérité, Mathieu Le Dor, Anthony La Fouler

Connaitre et préserver la biodiversité végétale et floristique

Nouvelle-Aquitaine

FRANCE  
MÉTROPOLE  
D'EUROPE  
Nouvelle-Aquitaine

1

**cbn**  
CONSERVATOIRE  
BOTANIQUE NATIONAL  
SUD ATLANTIQUE

Cartographie des végétations et habitats naturels  
du site Natura 2000 « Vallées des Beunes »  
27 novembre 2025

**Déroulement du programme**

Présenta  
CCPL 2023

Cartographie de terrain  
77,6 jours de terrain  
CCPL 2025

Production des rendus  
CCPL 2025

Présentation de la typologie

2

**cbn**  
CONSERVATOIRE  
BOTANIQUE NATIONAL  
SUD ATLANTIQUE

Cartographie des végétations et habitats naturels  
du site Natura 2000 « Vallées des Beunes »  
27 novembre 2025

**Livrables**

- Une cartographie complète des végétations identifiées à niveau au niveau de l'alliance phytosociologique
- Une cartographie des habitats d'intérêt communautaire
- Une cartographie des habitats EUROS

Anacamptis palustris

3

**cbn**  
CONSERVATOIRE  
BOTANIQUE NATIONAL  
SUD ATLANTIQUE

Cartographie des végétations et habitats naturels  
du site Natura 2000 « Vallées des Beunes »  
27 novembre 2025

**Cartographie**

- Cartographie sous format KML carto + du site Natura 2000 + Vallées des Beunes
- 5 889,1 hectares dont 301,2 hectares en dehors du périmètre
- 3830 géométries
- 4 715 données + habitats

A

4

**cbn**  
CONSERVATOIRE  
BOTANIQUE NATIONAL  
SUD ATLANTIQUE

Cartographie des végétations et habitats naturels  
du site Natura 2000 « Vallées des Beunes »  
27 novembre 2025

**Cartographie des végétations dominantes (polygones)**

Annexe A : Cadre de la cartographie des végétations dominantes de site Natura 2000 FR7200666 - Vallées des Beunes

5

**cbn**  
CONSERVATOIRE  
BOTANIQUE NATIONAL  
SUD ATLANTIQUE

Cartographie des végétations et habitats naturels  
du site Natura 2000 « Vallées des Beunes »  
27 novembre 2025

**Cartographie complète des végétations (polygones)**

Annexe A : Cadre de la cartographie des végétations dominantes de site Natura 2000 FR7200666 - Vallées des Beunes

6

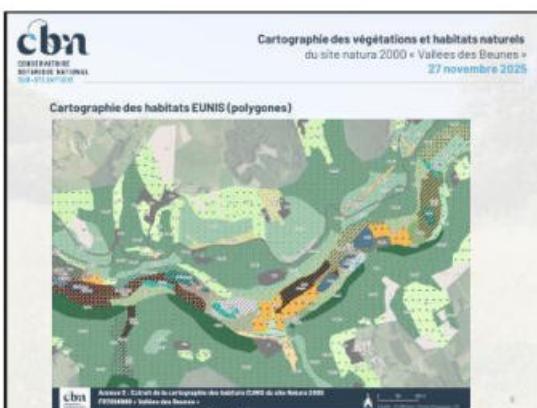
1



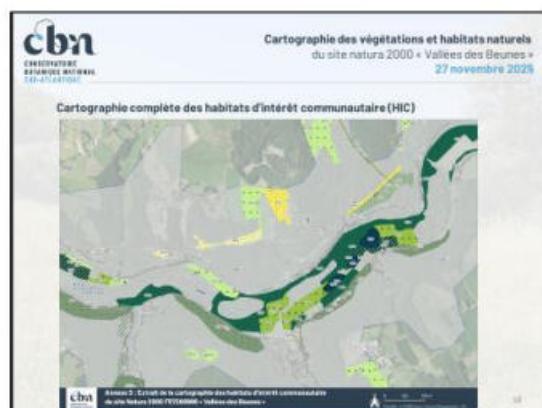
7



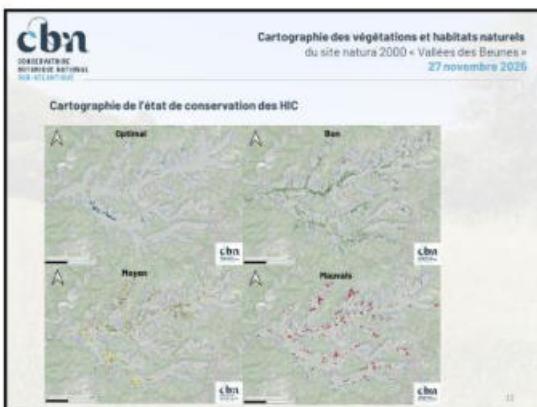
8



9



10



11



12

2

<p>Centre National de la Biodiversité 3071 Avenue de la Biodiversité 33610 Pessac</p> <p><b>Rapport</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1. INTRODUCTION</li> <li>2. MÉTHODES</li> <li>3. TÉMOIGNAGE DES ASSOCIATIONS</li> <li>4. ANALYSE DES CHANGEMENTS D'ÉCOLOGIE ET D'ÉCOLOGIES</li> <li>5. CONSEQUENCES DES CHANGEMENTS SUR LES HABITATS</li> <li>6. CONSEQUENCES</li> <li>7. CONCLUSION</li> <li>8. ANNEXES</li> <li>9. INDEX</li> <li>10. INDEX</li> </ul> <p>1. INTRODUCTION</p> <p>2. MÉTHODES</p> <p>3. TÉMOIGNAGE DES ASSOCIATIONS</p> <p>4. ANALYSE DES CHANGEMENTS D'ÉCOLOGIE ET D'ÉCOLOGIES</p> <p>5. CONSEQUENCES DES CHANGEMENTS SUR LES HABITATS</p> <p>6. CONSEQUENCES</p> <p>7. CONCLUSION</p> <p>8. ANNEXES</p> <p>9. INDEX</p> <p>10. INDEX</p>	<p><b>Cartographie des végétations et habitats naturels</b> du site Natura 2000 « Vallée des Beunes » 27 novembre 2025</p> <p>Cartographie des végétations et habitats naturels du site Natura 2000 « Vallée des Beunes » 27 novembre 2025</p>
--	--

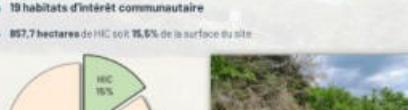
13

14

**Cartographie des végétations et habitats naturels**  
du site Natura 2000 « Vallées des Beunes »  
**27 novembre 2025**

**Habitats d'intérêt communautaire (HIC)**

- 18 habitats d'intérêt communautaire
- 857,7 hectares de HIC soit 15,6% de la surface du site



Type d'Habitat	Surface (ha)	Pourcentage (%)
HIC 15%	~772 ha	~14,4%
HIC 18%	~85,7 ha	~1,4%
Total	857,7 ha	15,6%

15

**Cartographie des végétations et habitats naturels**  
du site Natura 2000 « Vallées des Beunes »  
27 novembre 2025

**Habitats d'intérêt communautaire (HIC)**

Habitat Type	Pourcentage
8510	32%
8130	10%
8130	7%
8130	2%
8130	3%
8130	1%

16

17

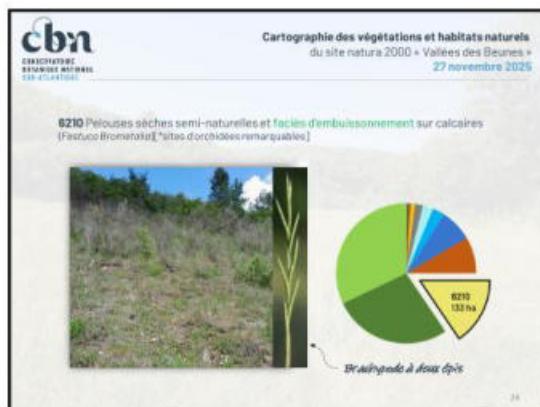
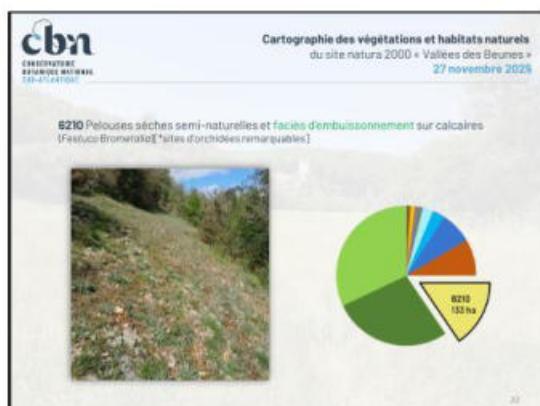
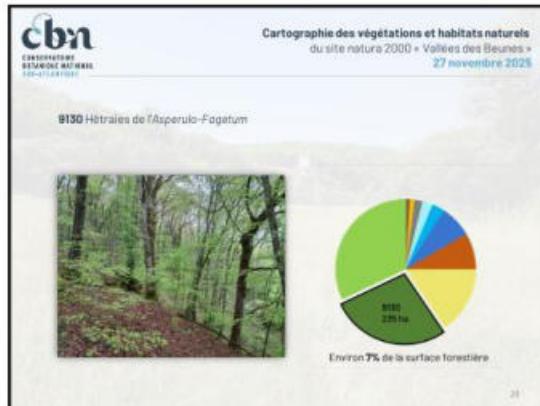
**Cartographie des végétations et habitats naturels**  
 du site **natura 2000 « Vallées des Beunes »**  
**27 novembre 2025**

**6510** Pelouses maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*,  
*Sanguisorba officinalis*)



Type de végétation	Surface (ha)
6510	275 ha
Autres	15 ha

18





Cartographie des végétations et habitats naturels  
du site Natura 2000 « Vallées des Beunes »  
27 novembre 2025



25



Cartographie des végétations et habitats naturels  
du site Natura 2000 « Vallées des Beunes »  
27 novembre 2025



26



Cartographie des végétations et habitats naturels  
du site Natura 2000 « Vallées des Beunes »  
27 novembre 2025



27



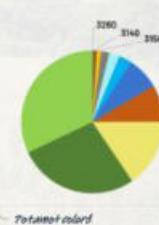
Cartographie des végétations et habitats naturels  
du site Natura 2000 « Vallées des Beunes »  
27 novembre 2025



28



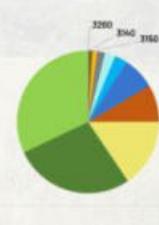
Cartographie des végétations et habitats naturels  
du site Natura 2000 « Vallées des Beunes »  
27 novembre 2025



29



Cartographie des végétations et habitats naturels  
du site Natura 2000 « Vallées des Beunes »  
27 novembre 2025



30

**cbn**  
CONSERVATOIRE  
DES ESPACES NATURELS  
DE LA NOUVELLE-Aquitaine

**Cartographie des végétations et habitats naturels**  
du site Natura 2000 « Vallées des Beunes »  
27 novembre 2025

7210 Marais calcaires à *Codium mariscus* et espèces du *Caricion davallianae*  
7220 Sources pétrifiantes avec formation de travertins (*Crotoneuron*)  
7230 Tourbières basses alcalines



25.7 hectares

7210 7220 7230

31

**cbn**  
CONSERVATOIRE  
DES ESPACES NATURELS  
DE LA NOUVELLE-Aquitaine

**Cartographie des végétations et habitats naturels**  
du site Natura 2000 « Vallées des Beunes »  
27 novembre 2025

7220 Sources pétrifiantes avec formation de travertins (*Crotoneuron*)



63 mètres carrés

32

**cbn**  
CONSERVATOIRE  
DES ESPACES NATURELS  
DE LA NOUVELLE-Aquitaine

**Cartographie des végétations et habitats naturels**  
du site Natura 2000 « Vallées des Beunes »  
27 novembre 2025

7210 Marais calcaires à *Codium mariscus* et espèces du *Caricion davallianae*



0.67 hectare

33

**cbn**  
CONSERVATOIRE  
DES ESPACES NATURELS  
DE LA NOUVELLE-Aquitaine

**Cartographie des végétations et habitats naturels**  
du site Natura 2000 « Vallées des Beunes »  
27 novembre 2025

7230 Tourbières basses alcalines



25 hectares

Localisation des tourbières du 7230 sur le site

34

**cbn**  
CONSERVATOIRE  
DES ESPACES NATURELS  
DE LA NOUVELLE-Aquitaine

**Cartographie des végétations et habitats naturels**  
du site Natura 2000 « Vallées des Beunes »  
27 novembre 2025

7230 Tourbières basses alcalines.

- Zones humides occupées par des cypracées et des rosiers bruns productifs de tourbe qui se forme sous flot, par accumulation et décomposition incomplète des débris. Contrairement aux tourbières acides, le pH est basique compris entre 8 et 9.
- Habitat plus fréquent dans le Nord et en montagne.
- Compte aujourd'hui parmi les habitats les plus menacés et en très forte régression en France : déboisage, assèchement, formation du milieu, érosion, défrichement, ...
- Forte régénération sur les îlots avec dispersion de certaines espèces entomophages liées à cet habitat.



15.6 hectares

35

**cbn**  
CONSERVATOIRE  
DES ESPACES NATURELS  
DE LA NOUVELLE-Aquitaine

**Cartographie des végétations et habitats naturels**  
du site Natura 2000 « Vallées des Beunes »  
27 novembre 2025

7230 Tourbières basses alcalines



36

**cbn**  
CONSERVATOIRE  
BIOLOGIQUE NATIONAUX  
DE NATURELLE

**Cartographie des végétations et habitats naturels**  
du site Natura 2000 « Vallées des Beunes »  
27 novembre 2025

**7230 Tourbières basses alcalines**



**Etat de conservation**  
7230

Etat de conservation	Pourcentage
Excellent	30%
Bon	35%
Moyen	30%
Mauvais	5%

**Bryophytes indicatrices**

37

**cbn**  
CONSERVATOIRE  
BIOLOGIQUE NATIONAUX  
DE NATURELLE

**Cartographie des végétations et habitats naturels**  
du site Natura 2000 « Vallées des Beunes »  
27 novembre 2025

**Autres habitats patrimoniaux**



**Habitats intéressants sur le plan écologique (continuité, fonctionnalités, habitats pour la faune, ...)**

38

**cbn**  
CONSERVATOIRE  
BIOLOGIQUE NATIONAUX  
DE NATURELLE

**Cartographie des végétations et habitats naturels**  
du site Natura 2000 « Vallées des Beunes »  
27 novembre 2025

**Bilan**

- Une cartographie complète du site qui montre une grande diversité de végétations et d'habitats
- Des habitats peu représentés en Nouvelle-Aquitaine, baie-marinis alcalins notamment
- Un état de conservation des HC variable du principalement à la fermeture des milieux ouverts



39

**cbn**  
CONSERVATOIRE  
BIOLOGIQUE NATIONAUX  
DE NATURELLE

**Cartographie des végétations et habitats naturels**  
du site Natura 2000 « Vallées des Beunes »  
27 novembre 2025

**Perspectives futures**

- Mise à jour du DOCOB
- Un kit carto clé en main pour l'animateur utile à la mise en œuvre des mesures Natura 2000



40

**cbn**  
CONSERVATOIRE  
BIOLOGIQUE NATIONAUX  
DE NATURELLE

**Cartographie des végétations et habitats naturels**  
du site Natura 2000 « Vallées des Beunes »  
27 novembre 2025

**Merci de votre attention**

Véronique VERITE - Chargée de mission botaniste-phytobiologique - Rôle : Cartographie et surveillance des habitats naturels  
[v-verite@cbn.fr](http://v-verite@cbn.fr)

Manon LE DEZ - Chargée de mission géopatrimoniale et suivi détection des habitats naturels - Rôle : Cartographie et surveillance des habitats naturels  
[m.ledez@cbn.fr](mailto:m.ledez@cbn.fr)

Anthony LE FOULIER - Responsable de pôle - Rôle : Cartographie et surveillance des habitats naturels  
[a.lefoulier@cbn.fr](mailto:a.lefoulier@cbn.fr)

Connaitre et préserver la biodiversité végétale et floristique

41

### **Annexe 3 :**

*Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope n°DDT/SEER/EMN/25-087*

**Arrêté n° DDT/SEER/EMN/25-087 portant protection des biotopes constitués de la grotte du Rajol, sur la commune de Terrasson-Lavilledieu, de la carrière souterraine des Combarelles, sur la commune des Eyzies et de la carrière souterraine des Roques, sur la commune de Lanquais.**

La préfète de la Dordogne  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

**Vu** le code de l'environnement, notamment ses articles L.411-1, L.411-2, L.415-1 à L.415-6, R.411-1 à R.411-6, R.411-15 à R.411-17 et R.411-15-1 ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 23 avril 2007 modifié fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;

**Vu** l'avis favorable du conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) en date du 26 septembre 2024 ;

**Vu** l'avis favorable de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) dans le cadre de la consultation électronique réalisée en date du 23 juin 2025 ;

**Vu** les avis favorables et réputés favorables des communes de Lanquais, de Terrasson-Lavilledieu et des Eyzies sur le territoire desquelles sont situés les biotopes ;

**Vu** l'avis réputé favorable de la direction régionale des affaires culturelles de Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de la consultation électronique réalisée en date du 23 juin 2025 ;

**Vu** l'avis favorable de la chambre d'agriculture de la Dordogne dans le cadre de la consultation électronique réalisée en date du 23 juin 2025 ;

**Vu** l'avis réputé favorable de la délégation de Nouvelle-Aquitaine du centre national de la propriété forestière (CNPF) dans le cadre de la consultation électronique réalisée en date du 23 juin 2025 ;

**Vu** le rapport de synthèse établi dans le cadre de la procédure de consultation du public réalisée sur le site internet des services l'Etat en Dordogne du 10 au 31 octobre 2025, en application de l'article L.123-19-1 du code de l'environnement ;

Considérant que la grotte du Rajol (connue localement sous le nom de « grotte du Lion »), sur la commune de Terrasson-Lavilledieu, la carrière souterraine des Combarelles sur la commune des Eyzies, et la carrière souterraine des Roques sur la commune de Lanquais abritent une importante population des espèces suivantes : minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*), rhinolophe euryale (*Rhinolophus euryale*), murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*), petit murin (*Myotis blythii*), grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*), murin à moustaches (*Myotis mystacinus*), barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*), murin d'Alcathoé (*Myotis alcathoe*), murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*), grand murin (*Myotis myotis*), murin de Natterer (*Myotis nattereri*), oreillard roux (*Plecotus auritus*), sérotine commune (*Eptesicus serotinus*), petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) ;

Considérant ainsi que la grotte du Rajol sur la commune de Terrasson-Lavilledieu, la carrière souterraine des Combarelles sur la commune des Eyzies, et la carrière souterraine des Roques sur la commune de Lanquais constituent les biotopes nécessaires à la reproduction, à l'alimentation, au repos et à la survie des espèces protégées susvisées, et doivent donc être préservées de toute atteinte susceptible de provoquer la dégradation de leur état de conservation, ou leur disparition ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires de la Dordogne ;

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup> – Abrogation

Cet arrêté annule et remplace l'arrêté préfectoral n° DDT/SEER/EMN/24-106 du 2 janvier 2025 portant protection des biotopes constitués de la grotte du Rajol, sur la commune de Terrasson-Lavilledieu, de la carrière souterraine des Combarelles, sur la commune des Eyzies et de la carrière souterraine des Roques, sur la commune de Lanquais.

### Article 2 – Délimitation

Il est créé trois zones de protection de biotope afin de garantir l'équilibre biologique et la conservation des biotopes des espèces susvisées : aire de reproduction, d'alimentation et de repos nécessaire à la survie des espèces de chiroptères.

Ces zones sont constituées des parcelles suivantes et délimitées sur les cartes annexées au présent arrêté :

Commune de Terrasson-Lavilledieu :

Section BD – Parcelle 30 – Surface totale du site : 0,79 hectares

Commune des Eyzies :

Section B – Parcelles 486, 959, 962 – Surface totale du site : 4,54 hectares

Commune de Lanquais :

Section B – Parcelles 491, 492, 493, 495, 496, 499, 500, 501, 503 – Surface totale du site : 1,91 hectares

Surface totale 7,24 hectares

### **Article 3 – Mesures de protection**

Afin de préserver les biotopes dans les zones de protection de la grotte du Rajol, de la carrière souterraine des Combarelles et de la carrière souterraine des Roques, tout en limitant les activités anthropiques susceptibles de porter atteinte à la bonne conservation des espèces animales remarquables présentes sur ces sites, sont interdits :

- a) la pénétration de personnes dans les parties souterraines de la zone, tout au long de l'année ;
- b) l'abandon ou le déversement d'ordures ou de déchets de quelque nature que ce soit, ou tout autre produit, substance ou matériau susceptible de nuire à la qualité de l'eau, de l'air, du sol ou du site ;
- c) le retournement du sol ;
- d) l'extraction ou le dépôt de matériaux ;
- e) les coupes de bois susceptibles de dégrader ou de modifier notamment le site à l'exception des coupes répondant à un enjeu sanitaire ou sécuritaire ;
- f) la cueillette de plantes sauvages ;
- g) l'utilisation de produits phytosanitaires, ou de pesticides de quelque nature qu'ils soient ;
- h) les activités de bivouac, camping et caravaning ;
- i) la réalisation de tout type de feu (feu de camp, brûlage de matériaux, écoubage...) y compris aux abords des sites ;
- j) la circulation et le stationnement des véhicules à moteur, de quelque nature qu'ils soient ;
- k) l'installation de sources lumineuses permanentes ;

### **Article 4 – Dispositions dérogatoires**

Par dérogation aux dispositions de l'article 3, les interdictions édictées ne s'appliquent pas dès lors que sont mises en œuvre des opérations de protection nécessaires au maintien ou à une amélioration notable du biotope, des actions de police, des actions de secours ou de mise en sécurité des biens et des personnes, et pour des motifs liés à la santé publique.

De plus, certaines de ces dispositions ne s'appliquent pas :

- aux propriétaires des lieux : dispositions a) et j)
- aux personnes chargées de l'animation des sites Natura 2000 FR7200666 « Vallées des Beunes » et FR7200808 « Carrière de Lanquais – Les Roques », pour les opérations courantes de suivi annuel des populations de chiroptères occupant les sites : disposition a) uniquement ;

Tout projet nécessitant de déroger à une des dispositions de l'article 3 sera soumis à l'accord de la préfète de la Dordogne, après avis d'une commission locale composée des organismes suivants : le service départemental de l'Office français de la biodiversité, la direction départementale des territoires de la Dordogne, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine, les mairies de Terrasson-Lavilledieu, des Eyzies, et de Lanquais, les organismes en charge de la mission d'animation des sites Natura 2000 FR7200666 « Vallées des Beunes » et FR7200808 « Carrière de Lanquais – Les Roques », ainsi que les propriétaires.

#### **Article 5 – Comité de suivi**

Un comité de suivi est institué. Il est composé d'un représentant :

- de la direction départementale des territoires de la Dordogne ;
- de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine ;
- de l'Office français de la biodiversité ;
- de la délégation Nouvelle-Aquitaine du centre national de la propriété forestière ;
- du comité départemental de spéléologie de la Dordogne ;
- du conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine ;
- du groupe chiroptères Aquitaine ;
- des mairies de Terrasson-Lavilledieu, des Eyzies, et de Lanquais.

À l'initiative de la direction départementale des territoires de la Dordogne et/ou à la demande d'un des membres, des réunions de ce comité seront organisées pour faire le point sur l'efficacité des mesures de protection mises en œuvre dans le présent arrêté. La fréquence des réunions sera fonction des actualités des sites. Ces réunions pourront, en outre, se tenir dans le cadre d'un comité de suivi élargi se rapportant à d'autres arrêtés préfectoraux de protection de biotope traitant des chiroptères.

Ce comité sera informé des autorisations de dérogation accordées au présent arrêté, conformément à l'article 4.

#### **Article 6 – Sanctions**

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront punies de la peine prévue à l'article R.415-1 du code de l'environnement.

#### **Article 7 – Publication**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État en Dordogne, notifié aux propriétaires et publié dans deux journaux diffusés dans tout le département.

Il sera également affiché en mairie de Terrasson-Lavilledieu, des Eyzies, et de Lanquais, et une information sera apportée aux abords des sites.

#### **Article 8 – Recours**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».

Il est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de mes services ainsi que d'un recours hiérarchique auprès du ministre en charge de la transition écologique dans le même délai de 2 mois.

#### Article 9 – Exécution

Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Sarlat, le sous-préfet de Bergerac, les maires de Terrasson-Lavilledieu, des Eyzies, de Lanquais, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine, le directeur départemental des territoires de la Dordogne, le commandant du groupement de gendarmerie de la Dordogne, le chef du service départemental de l'Office français pour la biodiversité ainsi que tous les agents habilités à constater les infractions en matière de police de la protection de la nature sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Périgueux, le

28/11/25

La préfète



## **Annexes : Cartes de localisation et de délimitation des sites**

## Annexe 1 :

### Carte sur fond topographique Grotte du Rajol, Terrasson-Lavilledieu



  
**PRÉFÈTE  
DE LA  
DORDOGNE**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

#### Légende :

Zonages naturels réglementaires

Localisation Grotte du Rajol

0 250 500 m



Réalisation : 19/06/2025 - Mélanie AUPY - DDT/SEER/EMN

## Annexe 2 :

### Carte sur fond orthophotographique et cadastral Grotte du Rajol, Terrasson-Lavilledieu



#### Légende :

Zonages naturels réglementaires

APPB Chiroptères

Grotte du Rajol

Administratif

Parcelles

0 25 50 m



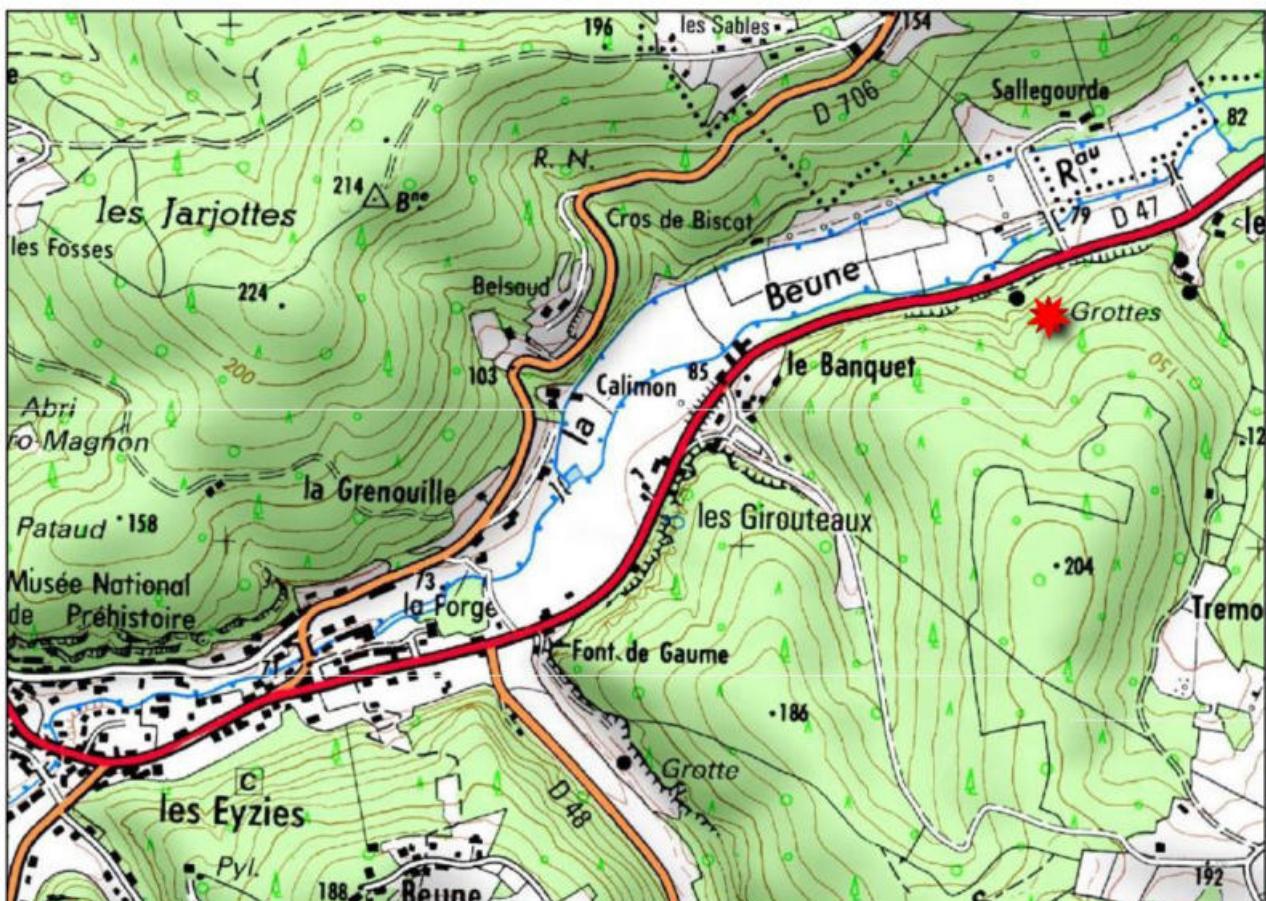
8

Réalisation : 19/06/2025 - Mélanie AUPY - DDT/SEER/EMN

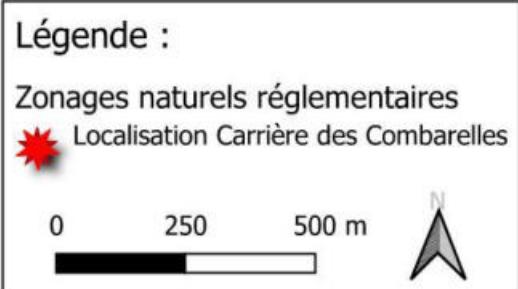
  
**PRÉFÈTE  
DE LA  
DORDOGNE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### Annexe 3 :

#### Carte sur fond topographique Carrière des Combarelles, les Eyzies



  
**PRÉFÈTE  
DE LA  
DORDOGNE**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité



## Annexe 4 :

### Carte sur fond orthophotographique et cadastral Carrière des Combarelles, Les Eyzies



#### Légende :

Zonages naturels réglementaires

APPB Chiroptères

■ Carrières des Combarelles

Administratif

□ Parcelles

0

50

100 m



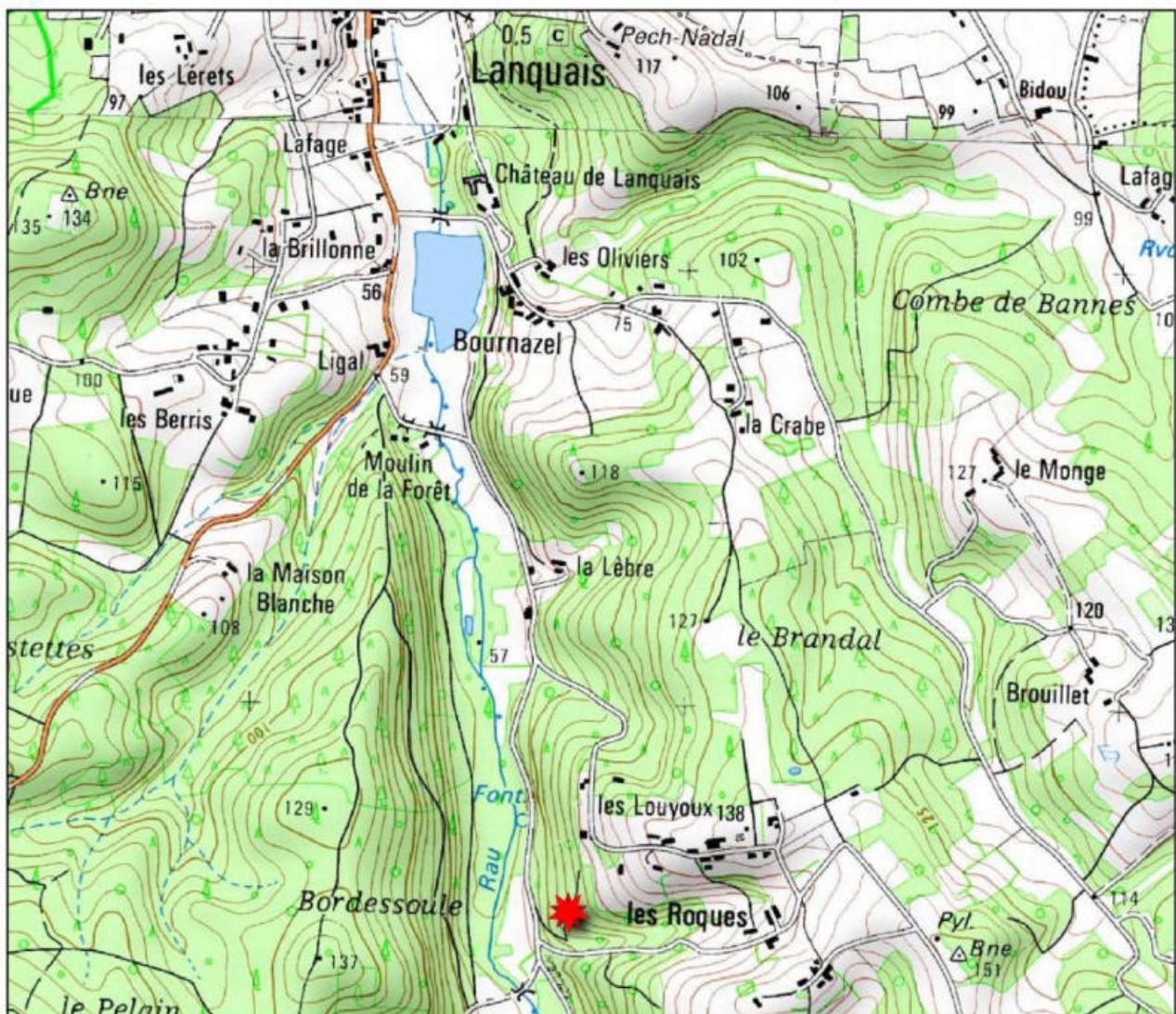
10

Réalisation : 19/06/2025 - Mélanie AUPY - DDT/SEER/EMN

  
**PRÉFÈTE  
DE LA  
DORDOGNE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Annexe 5 :

### Carte sur fond topographique Carrière des Roques, Lanquais



  
**PRÉFÈTE  
DE LA  
DORDOGNE**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

#### Légende :

Zonages naturels réglementaires  
★ Localisation Carrière des Roques

0 250 500 m



## Annexe 6 :

### Carte sur fond orthophotographique et cadastral Carrière des Roques, Lanquais



#### Légende :

Zonages naturels réglementaires

APPB Chiroptères

■ Carrière des Roques

Administratif

Parcelles

0 25 50 m



12

Réalisation : 19/06/2025 - Mélanie AUPY - DDT/SEER/EMN

  
**PRÉFÈTE  
DE LA  
DORDOGNE**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité



## Un outil au service de la biodiversité, des paysages et de l'économie rurale



Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine  
[www.cen-nouvelle-aquitaine.org](http://www.cen-nouvelle-aquitaine.org)

Siège social : 6 rue du Theil - 87510 Saint-Gence  
Tél : 05 55 03 29 07  
siege@cen-na.org

Site de Billère : 28 route de Bayonne - 64140 Billère  
Tél. 05 59 64 49 11  
billere@cen-na.org

Site de Poitiers : 44, boulevard Pont-Achard - 86000 Poitiers  
Tél . 05 49 50 42 59  
poitiers@cen-na.org



Contact :  
**CEN Nouvelle-Aquitaine**  
**Antenne 24**  
21 rue de la Libération - 24400 Mussidan  
Tél : 05 53 81 39 57  
antenne24@cen-aquitaine.fr

avec le concours financier de

